

سكنا من الاول

Le Monde

étranger

DÉBATS POLITIQUES ET CONSTRUCTION ÉCONOMIQUE EN CHINE

L'Assemblée va nommer des dirigeants La renaissance spectaculaire de Tientsin la sinistrée

et approuver le programme de modernisation

(Suite de la première page.)

Indépendamment des grands projets spéciaux dans le nucléaire, l'industrie chimique, les télécommunications, ces objectifs paraissent marqués par une bonne dose de réalisme. Les taux d'accroissement envisagés ne diffèrent pas profondément, en effet, de ceux qui ont été réalisés, en moyenne, au cours des dix dernières années. Ce peut être un signe de sagesse et de modération. Cela peut aussi être révélateur des difficultés que le régime éprouve à effectuer certains choix d'investissement et qui le conduisent à opter pour de prudentes compromis provisoires.

Sur le plan politique, des indications concordantes laissent prévoir que la future Constitution ne sera pas un texte entièrement nouveau mais constituera seulement un ajustement par rapport à celle de 1975. D'aucuns semblent le regretter, qui avaient espéré que la République populaire se doterait d'une loi fondamentale d'un esprit voisin de celui des Constitutions occidentales et à laquelle les gouvernements seraient obligés de se conformer strictement. On n'est apparemment pas à cette conception du juridique constitutionnel. Il faut sans doute s'attendre à nouveau à un texte d'une autorité juridique relative, se bornant à fixer les grandes lignes du régime et de son fonctionnement. Il est de moins en moins question de réviser le poste de président de la République qui existait sous la Constitution de 1954, les fonctions de chef de l'Etat devant continuer à être assurées par le président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (2).

On s'attend, en revanche, au réajustement d'organes de contrôle ayant mission d'offrir un recours possible aux citoyens victimes d'abus de pouvoir, de déni de justice, etc. Sous la Constitution de 1954, ce rôle était joué par les parquets qui étaient notamment chargés de contrôler le fonctionnement des tribunaux. Les attributions avaient été intégralement dévolues aux organes de sécurité par la Constitution de 1975.

Des questions de personnes

Les inconnues les plus graves portent sur les questions de personnes. Le problème le plus délicat est de savoir qui sera nommé à la tête du gouvernement, poste actuellement occupé par M. Hua Kuo-feng qui, étant déjà président du parti, ne devrait pas normalement cumuler plus longtemps ces deux fonctions. La nomination de M. Teng Hsiao-ping est sur toutes les lèvres. Mais, d'une part, le vice-premier ministre est déjà près de ses soixante-quatorze ans, d'autre part, il n'est pas certain qu'une majorité de ses collègues, au sein du bureau politique, envisage sans réserves de le voir rassembler sur ses mains des pouvoirs aussi considérables. On touche ici au problème fondamental de l'équilibre des forces politiques au sein de la direction collective chinoise, d'autant plus difficile à apprécier qu'il se modifie en permanence. Certains observateurs inclinent à penser que le noyau du compromis pourrait, là encore, l'emporter au profit d'un personnage « centré », au demeurant difficile à identifier. Mais de telles spéculations font peut-être bon marché, à la fois du dynamisme de M. Teng Hsiao-ping et de la volonté de M. Hua Kuo-feng de ne pas laisser échapper une autorité encore légitimement reconnue.

Parmi les autres postes d'importance qui devraient recevoir de nouveaux titulaires figure celui de ministre de la Défense, actuellement occupé par le maréchal Ye Jianying (agé de soixante-dix-neuf ans). Les fonctions de chef d'état-major général et de directeur du département politique général de l'A.P.L.

étant occupés respectivement par des hommes aussi proches que MM. Teng Hsiao-ping et Wei Kuoching, les forces armées chinoises sont, si l'on peut dire, bien encadrées. *Huon de plus peut-être pour nommer comme ministre un homme moins marqué et dont l'influence contribuerait à conserver là aussi un certain équilibre.* L'un des candidats autrefois les mieux placés pour ce poste, le commandant de la région militaire de Pékin, le général Chen Hsi-lien, est actuellement en posture délicate, et ses chances paraissent aujourd'hui bien minces. A l'opposé, le général Hsu Shih-yu, commandant de la région militaire de Canton, risquerait fort de n'être nommé que comme l'homme de M. Teng Hsiao-ping. De nouveau, un homme de compromis peut-il être trouvé ?

A quelques jours de la réunion de l'Assemblée, on ne peut qu'être frappé par la nature des incertitudes qui entourent cette session. Les grands orientations du régime — modernisation, effort de profonds ordres et stabilité, amélioration du niveau de vie, animation de l'activité diplomatique sans innovation dramatique, — sont finalement assez claires. Restent des questions d'hommes qui témoignent des difficultés qu'éprouvent les héritiers du pouvoir à trouver leur propre équilibre politique.

A. J.

(2) Défunts jusqu'à sa mort en juillet 1976, par Chai T'ao, ce poste est actuellement vacant.

Tientsin. — Dix-huit mois après le tremblement de terre du 26 juillet 1976, Tientsin offre encore l'aspect d'une ville profondément sinistrée. Cela ne se voit pas d'emblée, car le séisme paraît avoir frappé ici, curieusement, par vagues localisées. A la différence de Tangshan, plus proche de l'épicentre et où il n'a resté pratiquement plus pierre sur pierre, certains quartiers semblent à première vue n'avoir été qu'à peine atteints.

Le long de la rue de la Libération, par exemple, aux alentours de l'hôtel Tientsin — ancien Astor, — les lourds immeubles hérités des concessions étrangères du début du siècle n'ont pas bougé. Cependant, une profonde lézarde sillonne l'une des étages de l'hôtel : tout à côté, le base même d'un bâtiment s'est été renforcée.

A quelques centaines de mètres de là à peine, c'est un spectacle de dévastation. D'un autre immeuble hérité des concessions occidentales, il ne reste que quelques rangs de pierres au-dessus du sol. Dans les rues de la Paix et de Nankai, des maisons sont réduites à des tas de gravats.

Notre guide est simabla, mais un peu nerveux d'accueillir ici le premier correspondant étranger depuis la catastrophe, et nous n'avons guère la possibilité de nous informer au-delà de ce que nous pouvons voir de nos propres yeux.

Mais cette inégalité dans la répartition géographique des dégâts — dont des réfugiés avaient parlé immédiatement après le séisme — se remarque aussitôt. Elle se confirme

au-delà du centre de la ville. Les quartiers nord ont été évidemment touchés. Vers l'est, les dégâts sont moins apparents, mais en poussant plus loin dans la même direction, à une quarantaine de kilomètres, le port de Heilong paraît avoir sérieusement souffert.

Des arbres provisoires occupent tous les emplacements libres ; les mêmes arbres avaient été construits à Pékin après le tremblement de terre et renforcés pour l'hiver 1976-1977. Une partie d'entre eux, au moins le long des rues principales, ont été démolis depuis. A Tientsin, les arbres ont non seulement été conservés — ce qui a entraîné le

disparition presque complète des trottoirs dans le centre de la ville, — mais la plupart sont occupés. En témoignent les fumées qui s'en élèvent à l'heure de la préparation des repas, les petits rideaux aux fenêtres et le linge multicolore qui sèche sur des fils tendus au-dessus des toits.

La température est largement en dessous de zéro et les couvertures en papier goudronné ne peuvent offrir une protection très efficace contre le froid. C'est dans des conditions précaires que vivent encore une partie importante des habitants dont les logements ont été détruits ou sont devenus trop peu sûrs.

Cités nouvelles

L'effort de reconstruction a pourtant été gigantesque. Là encore, aucune donnée précise ne nous a été communiquée. Mais il est facile de voir par soi-même les dizaines et des dizaines d'immeubles neufs, reconnaissables au rouge vit de leurs briques et à la fraîcheur du ciment, édifiés depuis le tremblement de terre. Il s'agit le plus souvent de bâtiments à cinq ou six étages, de bonne allure, presque toujours pourvus d'une armature de béton leur permettant de résister à d'éventuelles secousses. De véritables petites cités nouvelles se sont ainsi créées dans les quartiers périphériques, qui commencent tout juste à être habités.

La réussite est d'autant plus méritée qu'elle s'est obtenue dans une ville bouleversée, qui comptait une mort — et à en juger par les destructions visibles, les pertes en vies humaines ont inévitablement été lourdes.

Mais la tâche à accomplir reste considérable. Il faut consolider ce qui peut être sauvé ou démolir ce qui est condamné. Mais on ne voit guère de bulldozers. Le travail se fait à la pioche ou à la pelle et n'avance qu'avec lenteur, ralenti encore par le désir de récupérer tous les matériaux qui pourraient encore être utilisés. L'ensemble n'évoque nullement le spectacle d'une fourmilière en pleine effervescence. Diverses Indonésiens laissent penser, en fait, qu'on a paré

de notre envoyé spécial

soit qu'elle s'est obtenue dans une ville bouleversée, qui comptait une mort — et à en juger par les destructions visibles, les pertes en vies humaines ont inévitablement été lourdes.

Mais la tâche à accomplir reste considérable. Il faut consolider ce qui peut être sauvé ou démolir ce qui est condamné. Mais on ne voit guère de bulldozers. Le travail se fait à la pioche ou à la pelle et n'avance qu'avec lenteur, ralenti encore par le désir de récupérer tous les matériaux qui pourraient encore être utilisés. L'ensemble n'évoque nullement le spectacle d'une fourmilière en pleine effervescence. Diverses Indonésiens laissent penser, en fait, qu'on a paré

soit qu'elle s'est obtenue dans une ville bouleversée, qui comptait une mort — et à en juger par les destructions visibles, les pertes en vies humaines ont inévitablement été lourdes.

Mais la tâche à accomplir reste considérable. Il faut consolider ce qui peut être sauvé ou démolir ce qui est condamné. Mais on ne voit guère de bulldozers. Le travail se fait à la pioche ou à la pelle et n'avance qu'avec lenteur, ralenti encore par le désir de récupérer tous les matériaux qui pourraient encore être utilisés. L'ensemble n'évoque nullement le spectacle d'une fourmilière en pleine effervescence. Diverses Indonésiens laissent penser, en fait, qu'on a paré

ALAIN JACOB.

LEUX PRÉCISION

T SUR LE ZINC

DIPLOMATIE

A LA CONFÉRENCE DE BELGRADE

Le projet français de document final n'a pas encore permis de débloquer les travaux

M. Philippe Richer, le chef de la délégation française à la conférence de Belgrade, a présenté, vendredi 17 février, le projet français de document final. Ce texte, qui s'écrit de la main de M. de Gaulle, est une version « améliorée et complétée » a été diffusée. Le nouveau document soviétique ne donne cependant toujours pas satisfaction à ceux qui voudraient voir mentionner clairement les problèmes humanitaires. Certains délégués occidentaux, d'autre part, manifestent un certain agacement devant l'initiative française et souhaitent que Paris fasse preuve d'une plus grande volonté de concertation.

En fait, nul ne sait encore comment va se terminer la conférence. Les participants n'ont même pas pu se mettre d'accord sur l'ordre du jour des travaux de la semaine prochaine, les Soviétiques ayant posé comme condition préalable que la réunion se termine vendredi prochain, quel qu'il arrive. Une seule séance plénière est maintenant prévue pour le mardi 20 février. Peut-être saura-t-on alors si l'U.R.S.S. est décidée à un compromis — comme l'y aurait incité M. Giscard d'Estaing dans un message transmis le 15 février à M. Brejnev — ou si elle est prête à aller jusqu'à la rupture.

Une synthèse des idées des différents participants

Le projet français de « document de clôture » déposé à la réunion de Belgrade, chargé d'examiner la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki (1975), suit le même plan que celui-ci. Il comporte trois parties, portant sur le séquençage de la coopération économique, scientifique et technique, et la coopération dans les domaines humanitaires et autres (contacte entre les personnes, information, culture et éducation). Un chapitre spécial traite de la sécurité et de la coopération en Méditerranée.

Ce projet est une tentative de compromis. C'est un assemblage de trois grandes groupes qui participent à la réunion de Belgrade : occidentaux, pays de l'Est, neutres et non alignés.

et des moyens « d'élargir la diffusion de l'information écrite » (Suède) ; l'organisation en 1980 d'une « Année de coopération culturelle » en Europe (Yougoslavie) ; la recherche de solutions aux problèmes des travailleurs migrants (Espagne) et l'application « dans l'esprit le plus large » des « mesures de confiance » militaires prévues à Helsinki, « en particulier en créant un climat de franchise autour des budgets militaires » (Suède, Autriche).

MAURICE DELARUE.

1) Les emprunts occidentaux. — Ils apparaissent dans une brève estimation, qui se veut sans complaisance, de l'application des décisions d'Helsinki. Il est dit que l'échange de vues à Belgrade a fait apparaître « des opinions différentes quant au degré d'application de l'Acte final » et que les progrès constatés laissent subsister « des insuffisances » et « des obstacles ». Un paragraphe fait explicitement référence au « respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » qui est « indispensable » pour « parvenir à une amélioration sensible des relations mutuelles entre les Etats ». Dans l'énumération de ces droits, figure « le libre exercice de la profession » et « de la pratique d'une religion ou d'une confession », ainsi que le droit des minorités « à l'égalité devant la loi ». « L'emploi » est exprimé que les Etats participants « adhèrent » aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il est indiqué que « les institutions, les organisations et les gouvernements » jouent « un rôle

L'Union de la Gauche ?
«Un colin-maillard pathétique dans un jardin de banlieue rouge.»
Jean-Marie Benoist.
Un singulier programme.
24 F



Les livres des Puf questionnent le monde. puf

Indonésie

D'anciens responsables militaires mènent l'opposition

Le secrétaire général de l'ASIRAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), le général indonésien Dharsono, a été limogé début février à la suite de fortes pressions exercées par le gouvernement de Djakarta sur ses quatre partenaires (Singapour, Malaisie, Thaïlande, Philippines). Le ministre des affaires étrangères par intérim, M. Mochtar Kusumadarmas, a dû effectuer la tournée des capitales allies pour les convaincre d'entériner cette décision unilatérale à l'encontre d'un homme qui avait été choisi d'un commun accord en 1976 et dont le mandat devait se terminer en 1979. Le général Dharsono a été remplacé par M. Umayyadi Nyotowiyono, secrétaire national de l'ASIRAN pour l'Indonésie.

La mesure prise à l'encontre du général Dharsono, ancien commandant de la division d'élite Siliwangi, basée à Java-Occidentale, ancien ambassadeur au Cambodge lorsque le maréchal Lon Nol était au pouvoir, et chef de la mission indonésienne chargée de la surveillance du cessez-le-feu au Vietnam de 1973 à 1975, est l'un des signes qui montrent que la contestation du président Suharto s'étend désormais à certains milieux des forces armées. Le général Dharsono avait pris la parole en public pour critiquer le régime, allant même jusqu'à déclarer que l'ordre nouveau « instauré en 1966 par le général Suharto » s'éloignait de plus en plus de ses idées d'origine.

Comme d'autres généraux célèbres — Nasution, ancien chef d'état-major des forces armées, proche des milieux musulmans, Ali Sadikin, ancien gouverneur de Djakarta et qui souhaitait se présenter contre le président

Suharto lors de l'élection de mars, Kemal Idris, ancien commandant de la réserve stratégique, — le général Dharsono fait partie de la liste de personnalités dont le nom ou la photographie ne doivent plus paraître dans la presse. Dans cette liste figure aussi le poète et dramaturge W. S. Rendra. Des informations selon lesquelles ces opposants seraient été placés en résidence surveillée ont été démenties.

Il semble qu'une partie de la division Siliwangi ait pris ses distances à l'égard du régime. Cette unité est basée à Bandung, ville proche de la capitale et où l'agitation étudiante a été la plus virulente au cours de la dernière publication, en janvier, d'un livre blanc — interdit par les autorités — qui s'en prenait violemment au régime. Il dénonçait, entre autres, la corruption de la famille présidentielle, s'opposait à la résiliation du général Suharto et condamnait la venlerie d'un Parlement « vendu ».

Auto-censure

La division Siliwangi a, semble-t-il, laissé agir les étudiants, et il a fallu faire appel à d'autres forces, la compagnie mixte ESSK, pour rétablir l'ordre, récemment, dans le prestigieux Institut de technologie (I.T.B.). Les étudiants ont accusé les forces de l'ordre de s'être livrées à une répression brutale, et un étudiant aurait été tué par balle. Des incursions ont été faites sur la maison du recteur de l'université, qui avait été démis de ses fonctions le 16 février.

D'autre part, selon les informations venant de milieux universitaires, M. Mahbub Djunaidi, ancien président de l'Association des journalistes indonésiens (P.W.I.) et secrétaire général du parti d'opposition légale musulman P.P.P., serait démissionné depuis le 7 février, pour collusion avec les activistes étudiants et pour critique du président.

Ces informations ne sont pas publiées par la presse locale. Plusieurs journaux qui avaient été suspendus ont été autorisés à reparaître, car ils pratiquent l'auto-censure, s'interdisant toute critique envers le général Suharto et passant sous silence l'agitation étudiante. Ils s'abstiennent de citer les radios étrangères mais publient des attaques contre des journalistes étrangers. Ce qui incite de nombreux Indonésiens à écouter les émissions de Radio-Australie en Indonésie.

Ayant pour le moment rétabli l'ordre, le général Suharto, qui est aussi un remarquable tacticien politique, ne semble pas prêt à transiger avec l'opposition ni à céder la place. Devant le Parlement, le 30 janvier, le ministre de la Défense, le général Panggabean, déclarait : « Les fondations sur lesquelles sera bâtie une société juste et prospère ne seront pas ébranlées avant la réalisation de plus ou de plus quinquennats de développement ».

ERWIN RAMEHDAN.

LE MONDE
 met chaque jour à disposition
 de ses lecteurs des rubriques
 d'annonces immobilières.
 Vous y trouverez peut-être
LA MAISON
 que vous recherchez.

EUROPE

Irlande du Nord

tribué aux éléments « durs » de l'IRA

UN ATTENTAT FAIT AU MOINS QUATORZE MORTS A BELFAST

Belfast (A.F.P., A.P.). — L'Irlande du Nord a connu, vendredi 17 février, l'attentat le plus meurtrier depuis 1971. Une bombe vraisemblablement incendiaire a fait explosion au début de la nuit dans un restaurant de la banlieue sud de Belfast, où un club de jeunes motocyclistes avait organisé une soirée dansante. On s'acharrait encore, ce samedi matin, les derniers corps des victimes aux lieux décombrés de l'établissement, mais le premier bilan de l'attentat est déjà très lourd : explosion a tué quatorze personnes au moins, parmi lesquelles plusieurs enfants, et en a blessés des dizaines, dont plusieurs très grièvement ; parmi les clients du restaurant, certains ont en les membres arrachés par la déflagration.

accès d'Addis-Abeba en avion par l'aviation

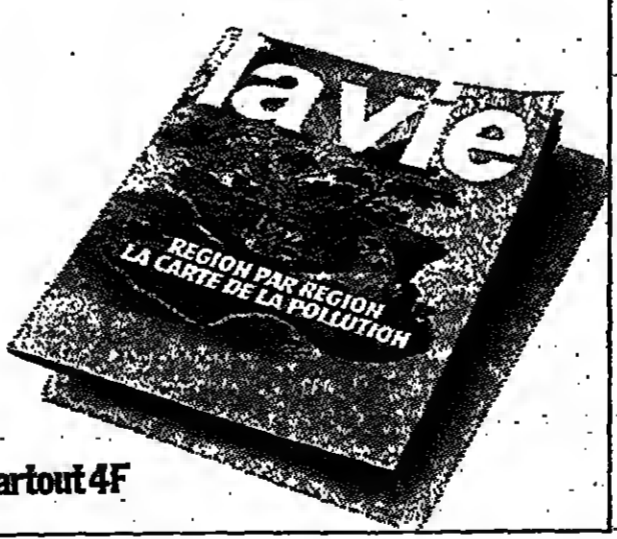
CAMPAGNE NATIONALE CONTRE L'IMPERIALISME

MARCHE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Mandarine

Pollution: ça suffit!

Tout le monde parle de pollution; mais peu de gens savent en quoi elle consiste, ni à qui on la doit. Le secret est difficile à percer, parce que la réalité est complexe et parfois cachée. La Vie a mené une enquête de plusieurs mois auprès des organismes officiels, des écologistes, des scientifiques, des laboratoires privés; pour dresser, région par région une carte de France de la pollution. Une façon de dire à tous ceux qui polluent notre pays : ça suffit!



en vente aujourd'hui par tout 4F

Espagne

Un socialiste préside le Conseil général basque

Le Conseil général du Pays basque, premier gouvernement autonome de cette province, a été constitué le vendredi 17 février, à Vitoria. Il est composé d'un président, M. Ramon Rubial, un vieux militant socialiste — il est président du P.S.O.E. — et de quatorze conseillers. M. Rubial, un ancien ouvrier métallurgiste, qui est vice-président du Sénat espagnol, l'a emporté sur M. Juan Ajaraguerra, candidat du parti national basque.

Tourneur à quatorze ans, militant socialiste à seize, emprisonné deux fois, la première sous la République — en raison de ses activités politiques et sociales, — la deuxième sous le franquisme, qui le garda enfermé dix-neuf ans. Déporté onze ans plus tard, M. Ramon Rubial est un combattant historique.

Né en Biscaye, la province des hauts journaux et des aciéries, M. Rubial a déjà éprouqué comment il devait son actuelle par ses longues années de lutte au sein de l'Union générale des travailleurs et ses dix-sept années en prison, homme simple, respecté de tous, prototype du militant ouvrier, M. Ramon Rubial a une particularité — qu'il partage, il est vrai, avec beaucoup

Danemark

Le fondateur du parti du progrès est condamné à de lourdes amendes fiscales

(De notre correspondante.) Copenhague. — L'avocat Mogens Gistrup, fondateur du parti du progrès (opposé à l'impôt sur le revenu et à la bureaucratie), député au Folketing depuis 1972, a été condamné vendredi 17 février à une amende d'un demi-million de couronnes (environ 400 000 francs) pour infractions à la législation des sociétés et négligences et manquements graves à l'égard de l'administration fiscale. Il devra rembourser une partie des dépenses et verser au Trésor 2 millions d'impôts non payés. Au total, il aura à payer plus de 5 millions de couronnes, c'est-à-dire 4 millions de francs. Les magistrats n'ont pas retenu contre lui l'accusation d'escroquerie et de fraude fiscale « grossière » comme l'avait réclamé le procureur. Dans leurs attendus, ils affirment avoir considéré comme circonstance aggravante le fait que le prévenu était un spécialiste de droit fiscal, et comme circonstance atténuante, le fait qu'il n'a, au fond, rien dissimulé de son système de manipulations fiscales.

Ce jugement a immédiatement été l'objet d'appréciations extrêmement variées. Les ennemis de M. Gistrup regrettent qu'il n'ait pas été condamné à la prison (il était possible d'une peine de quatre à huit ans). Le parti du progrès estime que son dirigeant a remporté une grande victoire; mais en réalité toutes les poursuites criminelles contre l'avocat ont été abandonnées. — C. O.

Italie

La démocratie chrétienne a demandé du temps à ses partenaires pour résoudre la crise

De notre correspondant Rome. — La plupart des éditeurs italiens considéraient que la journée du vendredi 17 février serait « décisive » pour le dénouement de la crise gouvernementale. Deux jours après sa démission, le président du conseil désigné, M. Giulio Andreotti, résumait très officiellement les dirigeants des six partis « constitutionnels » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral), qui se déclaraient impatients de conclure. Des phrases menaçantes avaient été prononcées la veille par les communistes et les socialistes. On s'attendait à un accord ou à une rupture.

Il n'y a eu ni l'un ni l'autre. Le communiqué de la présidence du conseil affirme que les six partis ont « reconnu la gravité de la situation générale du pays et décidé un effort responsable pour arriver à une conclusion de la crise en des temps rapprochés ». Les Italiens devront donc patienter encore : il semble qu'un petit pas en avant ait été fait, mais les divergences demeurent entre les démocrates chrétiens, d'une part, les communistes et les socialistes, d'autre part. En sortant du palais Chigi, M. Enrico Berlinguer a résumé en quelques mots la position du P.C.I. :

« 16 + 1 »

Si, en France, il faut se méfier des vendredis 13, en Italie, ce sont les vendredis 17 qui sont réputés porter malheur. M. Andreotti n'a-t-il pas pu choisir un autre jour pour révéler les négociations des six partis? Il est vrai que le président du conseil désigné avait pris ses précautions : son « état de programme » n'était pas daté du vendredi 17 février, mais du vendredi 16 + 1 février.

ROBERT SOLÉ

Union soviétique

UNE AVOCATE ACCEPTE DE DÉFENDRE ALEXANDRE GUNZBOURG

(De notre correspondant.) Moscou. — Mme Irina Gunzbourg a annoncé, jeudi 16 février, aux autorités de Kalouga, qu'elle avait trouvé un avocat soviétique acceptant d'assurer la défense de son mari, incarcéré depuis plus d'un an dans la prison de cette ville, située à 180 kilomètres au sud de Moscou. Il s'agit de Mme Yelena Semikova, qui a également défendu plusieurs dissidents. Mme Gunzbourg a également rappelé qu'elle avait encoché un avocat américain, M. Edward Bennett Williams, bien que les autorités lui aient dit à plusieurs reprises que seul un avocat soviétique avait le droit de s'occuper du dossier.

M. Alexandre Gunzbourg, qui était membre du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki et administrateur du fonds Soljenitsyne d'aide aux prisonniers politiques et à leur famille, est accusé d'« agitation et de propagande antisoviétique » et séjournait jusqu'à sept ans de détention. — D. V.

Le sénateur Jackson a été invité en Union soviétique par M. Leonid Brejnev. M. Henry Jackson est notamment l'un des auteurs d'un amendement à la loi commerciale de 1974 (Trade Act) liant l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la mise en œuvre d'une politique d'émigration libérale de la part de l'Union soviétique pour ce qui concerne, notamment, les citoyens d'origine juive. Ce parlementaire démocrate est également l'un des congressistes les plus influents dans le domaine des négociations sur les armes stratégiques. — (A.F.P., A.P., Reuter)

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

UNE TROISIEME LISTE DE PRISONNIERS POLITIQUES, comprenant deux cent vingt-trois noms, a été publiée le 14 février en Argentine. Il s'agit de personnes — tous des hommes — qui sont tenus à la prison de Ushuaïa, le « pouvoir exécutif » dans la province de Santa-Pé. Les noms de près de deux mille détenus ont ainsi été révélés ces derniers jours. Le gouvernement a récemment reconnu l'existence de quelque trois mille cinq cents prisonniers politiques. — (A.F.P., Reuter)

Brésil

L'ESCADRON DE LA MORT a tué quarante-cinq personnes dans la banlieue de Rio-de-Janeiro au cours des sept dernières semaines, annonce la presse brésilienne. Toutes les victimes ont été torturées avant d'être exécutées. Les journaux indiquent que c'est une organisation composée de policiers, de policiers, quant à elle, assure que ces assassinats sont le résultat de rivalités entre bandes de délinquants. — (A.F.P.)

LE NOMBRE DE CITOYENS BRÉSILIENS DE RENTRER AU PAYS est de cent vingt-trois, a déclaré le ministre brésilien de la justice, en réponse à des informations diffusées par la commission Justice et Paix. Cette organisation, qui dépend de l'Assemblée de Sao-Paulo faisait état de dix mille Brésiliens interdits de séjour chez eux. Les cent vingt-trois personnes qui ont obtenu leur passeport ont quitté le pays à la suite d'exigences formulées par les ravisateurs d'ambassadeurs étrangers au moment de la vague de policiers qui a sévi, il y a quelques années. Tous les autres citoyens réclament à l'étranger peuvent rentrer quand ils le veulent. Selon M. Dalari, président de Justice et Paix pour Sao-Paulo, le gouvernement juge « indélicates » ces dix mille exilés. Ils renonceraient, en particulier, des difficultés pour faire valider leur passeport dans les ambassades du Brésil et de viennent des apatrides.

Iran

LE MINISTRE IRANIEN DES AFFAIRES ETRANGERES a annoncé, samedi 16 février, à Téhéran, que son gouvernement avait décidé de fermer son ambassade à Nairobi pour protester contre l'attitude du Kenya, qui accuse Téhéran de jouer un rôle néfaste dans le conflit de la Corne de l'Afrique. — (U.P.I.)

Liban

M. CAMILLE CHAMOUN, président du parti national (Fouad) (P.N.L. conservateur) libanais, a démissionné, vendredi 17 février, les propos tenus jeudi par un porte-parole officiel du parti annonçant pour dimanche une attaque d'envergure des troupes syriennes

de la Force arabe de dissuasion (F.A.D.) contre les quartiers est de Beyrouth où se trouvent les forces conservatrices. M. Dory Chamoun, secrétaire général du P.N.L., a déclaré vendredi que seuls le président du P.N.L. et lui-même « devaient être considérés comme les porte-paroles officiels du parti ». — (A.F.P.)

République fédérale d'Allemagne

LA SUPPRESSION DE L'ALIMENTATION FORCÉE des gérivistes de la faim dans les prisons de la R.F.A. a été demandée vendredi 17 février par l'opposition chrétienne-démocrate, dont les représentants ont déposé un projet de loi à cet effet au Bundestag. Cette proposition ruine en cause une décision prise en commun, il y a un peu plus d'un an, par les deux Chambres du Parlement ouest-allemand. Elle a été vivement critiquée par les sociaux-démocrates et les libéraux, qui ont notamment fait valoir à la C.D.U. et à la C.S.U., qui, en abandonnant les gérivistes de la faim à leur sort, les autorités ne feraient que « fabriquer des martyrs ». — (Corresp.)

Tchad

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES du Tchad a accusé, vendredi 17 février, devant le Conseil de sécurité l'armée de libériser les forces libyennes de « combattre ouvertement » sur le territoire libanais sur le territoire tchadien. Selon une dépêche de l'Agence libyenne d'information, une rencontre « au sommet » entre les dirigeants tchadiens et libyens serait néanmoins à l'étude pour régler le différend entre les deux pays. — (A.F.P., A.P.)

Tunisie

DOUZE LYCEENS ET ETUDIANTS ont été condamnés jeudi 16 février, à des peines de un à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Tunis pour incitation à la grève des cours et troubles dans les lieux publics. La grève, qui affecte toujours les facultés et les lycées, a été déclenchée le 6 février pour protester contre « le comportement du gouvernement lors de la grève générale et des incidents survenus qui l'avaient marqué le 26 janvier dernier ». — (A.F.P.)

M. HADJI CHAITY, ancien ministre des affaires étrangères qui avait dénoncé la sanglante répression du 26 janvier, s'est vu retirer par décret vendredi 17 février la dignité d'ambassadeur de Tunisie.

LE COUVRE-FEU instauré dans la capitale depuis le 26 janvier, a été réduit de trois heures. Il ne s'étendra plus que de minuit à 4 heures. L'état d'urgence demeure en vigueur dans l'ensemble du pays. — (A.F.P.)

Préparation des élections... Retenez-moi...

M. Séguy critique vigoureusement le programme chiffré du parti socialiste

Les dirigeants de la C.G.T. viennent à nouveau de critiquer sévèrement le programme du parti socialiste. Selon eux, le chiffrage publié au début de la semaine confirme que le P.S. remet en cause « les revendications essentielles des travailleurs ».

L'application de différentes mesures a été abandonnée ou remise à plus tard. Mais, visiblement, M. Séguy, dans son réquisitoire, a additionné des arguments dont plusieurs sont manifestement parvenus.

De son côté, Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale, reprend en détail les « manquements » concernant la plate-forme de défense et la reconquête de la sécurité sociale établie en juin dernier par vingt-cinq organisations syndicales, politiques et sociales, dont le P.S. Elle insiste implicitement les signataires de ce programme à reprendre l'action pour le maintenir intégralement.

Jamais la C.G.T. n'abandonnera, a poursuivi M. Séguy, et elle est « la cible d'une agression généralisée et orchestrée, c'est parce qu'elle est, sur le plan syndical, la force la plus déterminante dans la lutte pour le vrai changement, parce qu'elle est la seule organisation syndicale à s'être engagée depuis juin 1973 pour le programme commun et à l'avoir écrit dans le texte même de la loi ».

La C.G.T. s'adresse aux 25 signataires de la « plate-forme » pour la Sécurité sociale

Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale de la C.G.T., chargée de la Sécurité sociale, a écrit le 17 février, aux vingt-cinq organisations signataires de la « plate-forme sur la santé et la Sécurité sociale » du 14 juin 1973, un « message » sur le contenu de sa conférence nationale au sujet des mesures que, selon le P.S., prendrait dans ce domaine un gouvernement de gauche en 1978.

D'autres critiques portent sur le financement de la Sécurité sociale : allègement des charges patronales de 200 F par salarié, insécurité de la contribution fiscale à des grosses entreprises et des grosses fortunes au budget de l'Etat, absence de transfert des charges incombant supportées par la Sécurité sociale, et « engagement » de délégitimation des cotisations, etc.

Diplomatie et élections

(Suite de la première page.) M. Kanapa n'avait pas facilité de tâche de M. Jospin en refusant de répondre clairement à M. Lecanec qui voulait savoir si le parti communiste revendiquerait le ministère des affaires étrangères en cas de victoire de la gauche. « L'indépendance nationale », que les quatre protagonistes ont repris chacun à leur compte, quitte à en donner des définitions passablement opposées.

teurs sur leur fait : réaffirmer de grands principes, est une chose. En définir les conséquences en est une autre, tout aussi indispensable surtout pour l'opinion que l'on est contraint de juger sur ses analyses et non sur ses actes. Les jeux de mots, aussi brillants soient-ils, ne suffisent pas. Encore faudra-t-il que le dialogue s'engage. Nous attendons une réponse officielle des autorités algériennes » qui ont déclaré à M. Guy de Comminges, ambassadeur de France en Algérie, qu'elles étudieraient les déclarations du président de la République, mais qui n'ont pas communiqué à l'ambassadeur des réactions officielles.

M. de Guringand a encore traité des points suivants dans ses déclarations faites vendredi devant la presse diplomatique : ● ALGERIE. — Evoquant les propositions faites récemment par le président de la République, M. de Guringand a déclaré : « Encore faudra-t-il que le dialogue s'engage. Nous attendons une réponse officielle des autorités algériennes » qui ont déclaré à M. Guy de Comminges, ambassadeur de France en Algérie, qu'elles étudieraient les déclarations du président de la République, mais qui n'ont pas communiqué à l'ambassadeur des réactions officielles.

Le débat de vendredi soir aura finalement laissé pas mal d'ambiguïtés.

● Conflit Éthiopie-Somalie. — « La France respecte le principe de la charte de l'Organisation de l'unité africaine sur l'intégrité des frontières. Nous ne pouvons

approuver l'action de la Somalie, qui va à l'encontre de ce principe. ● SÛR et des problèmes concernant les populations de l'ouest et de l'est de l'Érythrée, c'est par la voie pacifique et arbitrale qu'il faut les régler, a-t-il poursuivi, ajoutant : « Nous déplorons néanmoins l'intervention massive des forces étrangères à ce continent ».

M. MITTERRAND : un gouvernement de gauche ne ratifierait pas les accords de la Jamaïque

Un gouvernement de gauche ne ferait pas voter au Parlement la ratification des accords de la Jamaïque, c'est-à-dire la réforme du système monétaire international, a déclaré dans une interview à la Vie française, le premier secrétaire du parti socialiste, M. François Mitterrand.

Quand M. Pisani redécouvre la France

De notre correspondant

Saint-Malo. — Je voudrais revoir le ligue de proue que vous avez placée dans le donjon. J'en ai conservé un souvenir extraordinaire. En dépit de son costume caben, pullover à col roulé de marin — et de ses courtoisies, M. Edgar Pisani ne sacrifia qu'un peu de temps au tourisme. En cette période électorale, l'ancien ministre de l'Agriculture fait campagne « comme un militant ».

(C.N.J.A.). Le ministre ne connaissait pas encore tous les dossiers de l'agriculture. Les agriculteurs ne connaissent pas encore l'homme Pisani. « La jeune Chopier m'a interpellé du fond de la salle sur la propriété d'exploitation ; je ne savais pas ce que c'était ; je l'ai traité de « mal peigné », raconte-t-il.

posées, il commence par répondre invariablement : « Je vais prendre le problème à la base ». Suivent de longs développements — parfois pendant plus d'une heure — sur quelques thèmes : la propriété foncière, l'union de la gauche, l'école libre.

A propos des élections cantonales partielles à Fontenay-sous-Bois

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'EUROPE 1 RÉPOND A M. MARCHAIS

Le quotidien communiste l'Humanité publie samedi 18 février le texte de la réponse de M. Lagardère, directeur général d'Europe 1, à M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., à propos des élections cantonales partielles qui ont eu lieu dans le Val-de-Marne le 12 février.

ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C.

Louis Sellier est mort

Louis Sellier, l'un des sept secrétaires généraux qui se sont succédés dans l'histoire du parti communiste français, vient de mourir.

Né le 6 novembre 1885 à Domes, dans le Nièvre, fils d'artisan, avec une ascendance paysannaise coté maternel, il devient commis des P.T.T. et se tourne très vite vers les idées socialistes. Adhérent au S.F.I.O. en 1909, Louis Sellier devient conseiller municipal du dix-huitième arrondissement de Paris et député du Centre en juin 1934.

LES DÉCLARATIONS DE M. DE GURINGAND

M. MITTERRAND : un gouvernement de gauche ne ratifierait pas les accords de la Jamaïque

A PROPOS DE LA PAGE DE PUBLICITÉ

M. DEBÛT

PHILIPPE ROBRIEUX

En 1932, Sellier se présente aux élections contre son ancien ami Maroet Cachin, qui est resté député du dix-huitième arrondissement de Paris. En 1936, Sellier demeure dans ce quartier élu du Front populaire et de la guerre, parachuté par la défaite, entraînant une autre évolution. Vers la droite. Une évolution que ceux qui sont attachés au mouvement ouvrier déploreront. En effet, en 1940, Louis Sellier vote les pleins pouvoirs à Pétain... puis il demeure conseiller municipal jusqu'en 1944, date à laquelle il prend une retraite qui sera des plus discrètes.

En 1932, lorsque L.-O. Frossard rompt avec le parti, Sellier lui succède au secrétariat général. En janvier 1924, le quatrième congrès du P.C.F., tenu à Lyon, l'élit au bureau politique et le confirme dans ses fonctions de secrétaire général. Au même moment, c'est la mort de Lénine. En Russie, depuis le malade de celui-ci, une véritable lutte pour le pouvoir est engagée. Allié à Staline et à Kamenev, appuyé par Boukharine, Zinoviev, le président de l'Internationale, vient d'écarter Trotski du pouvoir réel en Russie. Il s'agit de réaliser la même opération au sein des sections nationales du Komintern. Au sein du P.C.F., c'est Sellier qui va s'en charger. Curieusement, Sellier, le centriste modéré et tolérant, s'allie alors au

Advertisement for 'Retenez-moi...' featuring a portrait of a man and text about spiritual resistance and political figures.

La préparation des élections législatives

« Retenez-moi... »

Les heures, voire les minutes, précédant la clôture de l'enregistrement des candidatures (dimanche 19 février, à minuit) devaient être marquées par un certain suspense dans la majorité...

Dordogne. Dans ce dernier cas, le concurrent pressenti était M. Claude Guichard, ancien suppléant de M. Guéna à l'Assemblée nationale de C.U.S. et les radicaux paraissent en l'absence de mêmes intentions. Samedi matin, celle-ci se semblait pas devoir être démentie.

Le Front de résistance spirituelle a réuni trois mille personnes à la porte de Versailles

Le Front de résistance spirituelle, mouvement né du Rassemblement des aliénés de la Seine-Saint-Denis, sous la présidence de M. Pierre Debray, a réuni quelque trois mille personnes à la porte de Versailles le 16 février.

douze, rédacteur en chef du « Témoignage chrétien clandestin », M. Georges Montaron, directeur de « Témoignage chrétien », est responsable du journal chrétien de gauche dénonçant la « grave imposture » d'avoir pris comme titre du tract celui du premier cahier de « Témoignage chrétien » qui a été diffusé clandestinement sous l'occupation allemande en novembre 1941, et rappelle que le « Front de résistance spirituelle » était le sous-titre du journal au temps de la Libération.

Les dirigeants du Front avaient vu grand en louant une salle pouvant contenir dix mille personnes, et ce n'est qu'un hasard qui a permis leur réunion à proximité du grand meeting communiste tenu le même soir, puis que leur intention était de manifester à leur refus d'un collectif comme celui nécessairement au Goulay.

« En assistant dans ce tract le programme commun de la gauche au nazisme que nous avons combattu au nom des valeurs de l'Évangile pendant la dernière guerre, écrit M. Montaron et Mandouze, Pierre Debray veut tromper l'opinion, il cherche à nous faire croire que le Front de résistance spirituelle est un mouvement qui n'est pas le même que celui de gauche qui veut changer la société. »

Une protestation de « Témoignage chrétien »

Sous le titre : France, prends garde de perdre ton âme, un tract a été diffusé par le Front de résistance spirituelle pour dénoncer la réunion de la porte de Versailles, dans lequel on peut lire :

Les tribunaux administratifs de Paris, Lyon, Dijon et Grenoble rejettent des candidatures d'appelés

Le tribunal administratif de Paris, statuant à la demande du préfet de Paris, a déclaré inéligible, vendredi 17 février, M. Jacky Bénon, candidat à la mairie de Noyon (Oise), candidat dans la 12^e circonscription de la capitale.

A PROPOS D'UNE PAGE DE PUBLICITÉ

La publication dans le Monde du 18 février d'une page de publicité dans laquelle était annoncée une émission d'Antenne 2 consacrée à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a provoqué diverses réactions.

M. DEBRÉ : pas de temps de parole R.P.R. à M. Barre.

M. Michel Debré, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion, a déclaré vendredi 17 février au micro de France-Inter : « Je souhaite que les leaders non R.P.R. de la majorité se rendent compte à quel point les Français sont las de ces discussions. Si certains, pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, sont en train de rompre l'unité de la majorité, c'est, s'il est affirmé, qu'ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités, et c'est malheureusement ce que je sens par-dessus tout. M. Debré a souligné que le R.P.R. n'avait pas à céder à M. Raymond Barre une partie de son temps de parole à la télévision et à la radio pendant le campagne électorale officielle, comme l'a suggéré M. Soisson au nom du P.R. (Le Monde du 18 février).

LE VOTE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'affaire, pour ce pas dire le scandale, de l'utilisation du vote de Français de l'étranger continue de donner lieu à des commentaires. M. de Guiringaud a défendu, une fois de plus, son administration. Il a raison. Si elle n'est servie de « boîte aux lettres » et de facteur, c'est, malgré elle, d'ordre du gouvernement.

— Au vote d'une loi dont les initiateurs devaient savoir à quoi elle servirait : — A la création simultanée d'une association de circonscription, le Rassemblement des Français de l'étranger, destinée à se servir de la loi ; — A la collecte systématique et à la répartition des procurations dans les circonscriptions où la majorité est menacée.

Le Conseil d'État confirme l'annulation des opérations de révision des listes électorales de Montpellier

Le Conseil d'État a rejeté, vendredi 17 février, la requête introduite devant lui par M. Georges Frêche (P.S.), député, maire de Montpellier, après la décision du tribunal administratif d'annuler les opérations de révision des listes électorales de cette ville (Le Monde du 17 janvier). Un conflit de compétence était apparu entre la commission spéciale du premier bureau de vote de la ville et la commission administrative générale chargée de dresser la liste des électeurs de la circonscription, à propos de l'inscription de certains électeurs français établis pour la plupart en Côte-d'Azur.

Rejets et validations

● BORDEAUX. — Le tribunal d'instance de Bordeaux a rejeté, jeudi 16 février, un recours de M. Marc Boeuf (P.S.), conseiller général et suppléant du candidat socialiste dans la première circonscription de la Gironde (Bordeaux I et II), visant la régularité de 210 demandes d'inscription émanant de Français de l'étranger sur les listes électorales de cette circonscription.

Une lettre de M. Poher

M. Alain Poher, président du Sénat, nous écrit : Dans le Monde du 14 janvier dernier, sous le titre « Tricheries », vous avez critiqué la façon, selon vous hâtive et superficielle, dont le Parlement a décidé et adopté la loi relative au vote des Français de l'étranger.

Les obligations auront lieu le mardi 21 février

Les obligations auront lieu le mardi 21 février, à 14 h. 30, au ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la séance de l'Assemblée nationale.

Les obligations auront lieu le mardi 21 février

Les obligations auront lieu le mardi 21 février, à 14 h. 30, au ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la séance de l'Assemblée nationale.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

LES MESSES ANNIVERSAIRES

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de M. REICHERTER, Charles Reicherter-Yorston, M. Charles Reicherter et ses enfants demandent à leurs amis de venir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.

CARNET

Visites et conférences

LUNDI 20 FEVRIER. VIEUX CHATELAINS ET PROMENADES - 15 h. 30, rue de Valenciennes, M. Oswald : « La musique ». 15 h. 30, rue de la Source, Mme Penne : « L'abbaye bénédictine Sainte-Madeleine ». 15 h. et 17 h. 21, rue Notre-Dame-de-Victoire, Mme Thibaut : « Les origines médiévales de Saint-François et les frères mineurs » (Caisse nationale des monuments historiques).

A LOUER

Immeuble PARIS (19^e) périphérique 3 pièces METRE 2 m. SURFACE 120 M2 PRIX 180 F le M2 BAIL 3/6/9 années. Objet tous commerces ou industries. Confort, chauffage central, ascenseur moderne, monte-charge, standard 5 lignes, 30 postes intercommunications. Salle forte, parking privé, air liquide, douche, meublé 30 bureaux, grande surface stockage ou fabrication, etc.

S. KIMEL

5, rue Condorcet - PARIS (9^e). Tél. : 878-97-82.

A L'HOTEL DROUOT

Le mardi

VENTE

S. 1 - Art 1900. S. 2 - Monnaies. S. 3 - Surtout japonais. S. 4 - Tabl. mubles anc. Extr.-Or. S. 5 - 12-13 - Brouillon, Mal Soubt, que de Deland. Livres anc. et romant. Art militaire, voyages, topographie, mémoires Histoire de France.

EXPOSITIONS

S. 11 - Sings, meubles anc. et style. Tableaux anciens et XIX^e. S. 14 - Bijoux, obj. vitrine, argent.

PALAIS D'ORSAY

EXPOSITION. Coll. M. R. Obj. d'art, sièges et meubles XVII^e et XVIII^e. Très rare réunion de boîtes en or et ponce, prov. princ. de la Coll. M. R.

VENTE à AVIGNON

NOUVEAU HOTEL DES VENTES 74 rue Guillaume-Fay Tél. (09) 86-35-35 T. B. S. P. L. S. V. B. N. T. E. B. S. P. L. S. V. B. N. T. E. Samedi 25 février, à 14 h 30 : MONNAIES (Expert M. JOOS) Experts : M. J. B. S. P. L. S. V. B. N. T. E. Dimanche 26 février, à 14 h 30 : BEAU MOBILIER XVIII^e ANCIENNES XVIII^e et XIX^e BLOUET ANCIENS TABLEAUX - ARCHEOLOGIE Expos. jusqu'au samedi 26 heures M. M. ROURE Commissaire-Priseur

« Indian Tenie » de SCHWEPFES.

Le véritable « Tenie » depuis plus de cent ans.

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

LES PARTIS ET L'ÉDUCATION

A gauche, des programmes plus élaborés

L'avenir de l'enseignement privé est apparu ces derniers mois comme l'enjeu essentiel du débat électoral en matière d'éducation. Le lent cheminement du plan socialiste sur ce point y a largement contribué, et la majorité a fait de la « liberté de l'enseignement » un cheval de bataille. Mais la querelle scolaire a perdu de sa vivacité, d'autant plus que les partis de gauche ont unanimes leur opposition à l'enseignement privé. Si le P.C. et le P.S. maintiennent le principe de l'« intégration » au service public des établissements privés, il n'est plus question que de mesures progressives et négociées. Mais d'autres choix séparent les partis de gauche et ceux de la majorité, même si, à la première lecture, leurs programmes se ressemblent.

Tous, par exemple, attachent une grande importance à l'égalisation des chances. Mais cette notion recouvre des réalités bien différentes. La conception de la vie des établissements se sépare ainsi les partis de gauche de ceux de la majorité. Alors que les premiers souhaitent la participation de tous les usagers à la gestion des établissements, les partis de la majorité accordent la prépondérance de l'autorité à l'administration.

L'accord entre partis qui se rangent du même côté n'est pas sans nuire sur tous les points. Ainsi, à gauche, seul le P.C. reste ferme sur la prolongation de la scolarité obligatoire à dix-huit ans, tandis que socialistes et radicaux de gauche parlent plus volontiers de niveau minimal de qualification. Du côté de la majorité, où l'on

soutient volontiers l'idée d'alternance entre les études et la vie active, les partis sont partagés sur la loi Boyer qui permet à des jeunes d'entrer en préapprentissage à quatorze ans.

En fait — et c'est un aspect de plus qui sépare la gauche de la majorité — toutes les formations politiques n'ont pas réfléchi avec la même application aux problèmes de l'éducation. Du côté de la majorité, seul le R.P.R. y a consacré un long rapport et une journée de travail (« Le Monde » du 15 novembre 1977), tandis que ses partenaires se contentent d'un chapitre dans leur projet, plus global, de gouvernement.

À gauche, le programme du P.S., longuement préparé, est sans doute le plus complet puisqu'il

concerne tout l'échelon scolaire. Le P.C. se réfère à la proposition de loi qu'il a déposée en 1975 à l'Assemblée nationale. Quant aux radicaux de gauche, ils se sont surtout intéressés à un aspect de l'éducation, certes capital, puisqu'il s'agit de la formation des maîtres.

Il n'est guère surprenant que les partis de gauche aient, plus que les autres, approfondi leur réflexion sur l'éducation. Ils comptent en effet beaucoup d'enseignants parmi leurs militants. C'est d'ailleurs à la fois un avantage pour étudier un dossier aussi technique, et un frein dans la mesure où les mêmes enseignants sont aussi des militants syndicaux. La Fédération de l'éducation nationale et son syndicat des instituteurs, proches des socialistes, ont, par exemple, chacun leur projet éducatif.

● NEUTRALITÉ

P.C. : éducation nationale laïque, « école officielle ». Les enseignants ne doivent donner aucune éducation religieuse ou doctrinale, mais respecter toutes les opinions et croyances et rendre compte des principaux courants d'idées. Information politique des élèves volontaires à l'extérieur des classes et des programmes. Éducation religieuse sous la responsabilité des Églises, en dehors de l'école.

P.S. : la laïcité exclut tout endoctrinement, toute « idée officielle », mais doit permettre une « éducation critique, rigoureuse de la société ». La dimension politique a sa place dans les sciences humaines dans « un cadre libre et pluraliste ».

M.R.G. : pluralisme laïque à l'éducation nationale. Éducation civique et politique par le développement de l'esprit critique.

R.P.R. : développer l'éveil du sens critique et les capacités d'expression. Pas de « politique officielle », mais « information objective » sur les faits. Élaboration d'un code de déontologie des enseignants.

C.D.S. : initiation aux problèmes économiques et sociaux. Apprentissage de la démocratie dans le respect des opinions de chacun et formation du citoyen pour lui montrer sa place dans « la famille, la commune, la patrie, l'Europe et l'humanité ».

P.F. : développer l'éveil du sens critique et les capacités d'expression. Pas de « politique officielle », mais « information objective » sur les faits. Élaboration d'un code de déontologie des enseignants.

C.D.S. : initiation aux problèmes économiques et sociaux. Apprentissage de la démocratie dans le respect des opinions de chacun et formation du citoyen pour lui montrer sa place dans « la famille, la commune, la patrie, l'Europe et l'humanité ».

P.F. : développer l'éveil du sens critique et les capacités d'expression. Pas de « politique officielle », mais « information objective » sur les faits. Élaboration d'un code de déontologie des enseignants.

C.D.S. : initiation aux problèmes économiques et sociaux. Apprentissage de la démocratie dans le respect des opinions de chacun et formation du citoyen pour lui montrer sa place dans « la famille, la commune, la patrie, l'Europe et l'humanité ».

P.F. : développer l'éveil du sens critique et les capacités d'expression. Pas de « politique officielle », mais « information objective » sur les faits. Élaboration d'un code de déontologie des enseignants.

● STATUT ET FORMATION DES MAÎTRES

P.C. : corps unique de titulaires pour tous les maîtres de l'école fondamentale. Formation dans des centres pédagogiques universitaires quatre ans pour préparer une maîtrise et acquérir des éléments de pédagogie, plus un an de formation professionnelle avec stage. Suppression des auxiliaires, allègement progressif du service, nouvelle grille indiciaire.

P.S. : corps unique à l'école de base mais quatre types de fonctions : maîtres de l'enseignement polyvalent, polyvalents, spécialistes. Recrutement par concours dès la fin de l'école de base, ou en cours d'études, ou après cinq ans d'activité (quatre ans, plus un an de stage) dans des centres universitaires et dans des antennes locales.

M.R.G. : recrutement des instituteurs « dans plus de deux ». Maître unique au cours préparatoire, semi-spécialisé ensuite. Pour le second degré, recrutement à « bac plus quatre ». Pas de cadre unique. Créations de postes à titre temporaire, en catégorie A. Formation professionnelle au sein de collèges universitaires ayant des antennes départementales.

R.P.R. : simplification des catégories sans unification. Maintenir un certain nombre d'auxiliaires, mais fixer leur statut. Instituteurs : formation en trois années après le baccalauréat (enseignement universitaire-stages) ; revalorisation « importante » de leur situation matérielle. Maîtres du second degré : formation scientifique universitaire et pédagogique « sous le contrôle des praticiens du second degré ». Licence pour les « bacheliers » (collèges), maîtrise pour les « certifiés » (lycées). Maintien de l'agrégation. Déceler les inaptitudes « avant qu'il soit trop tard ».

P.F. : revaloriser la condition enseignante au moyen de primes, du relèvement des indices de début, des primes à faible taux d'intérêt pour les débutants. Diminuer les horaires. Supprimer « totalement » les auxiliaires.

C.D.S. : « La qualité d'éducateur des enseignants doit être vérifiée au même titre que la qualité de professeur ». Création d'instituts pédagogiques départementaux pour les maternelles et le primaire, régionaux pour le secondaire, nationaux pour le supérieur.

P.F. : revaloriser la condition enseignante au moyen de primes, du relèvement des indices de début, des primes à faible taux d'intérêt pour les débutants. Diminuer les horaires. Supprimer « totalement » les auxiliaires.

C.D.S. : « La qualité d'éducateur des enseignants doit être vérifiée au même titre que la qualité de professeur ». Création d'instituts pédagogiques départementaux pour les maternelles et le primaire, régionaux pour le secondaire, nationaux pour le supérieur.

P.F. : revaloriser la condition enseignante au moyen de primes, du relèvement des indices de début, des primes à faible taux d'intérêt pour les débutants. Diminuer les horaires. Supprimer « totalement » les auxiliaires.

C.D.S. : « La qualité d'éducateur des enseignants doit être vérifiée au même titre que la qualité de professeur ». Création d'instituts pédagogiques départementaux pour les maternelles et le primaire, régionaux pour le secondaire, nationaux pour le supérieur.

● ÉGALITÉ DES CHANCES

P.C. : pas de filières, en cas de difficultés, cours de rattrapage et de soutien. « Journée prolongée, gratuite et volontaire » pour les enfants qui n'ont pas de bonnes conditions de travail chez eux. Événuellement, en cas de rattrapage pendant une durée limitée. Gratuité des livres, fournitures et transports scolaires. Aide financière attribuée sur critères sociaux pour remplacer les bourses.

P.S. : école « inégalitaire » au profit des « exclus ». Priorité à la petite enfance pour la correction des handicaps. Au « cycle fondamental », ni filières ni orientation, mais soutien aux enfants en difficulté. Gratuité des livres, fournitures, transports, activités d'éveil. Allocation d'études prioritaires à l'école pour les milieux défavorisés.

M.R.G. : pédagogie de soutien aux moins favorisés. Pas de sélection précoce et définitive. Passerelle, nombreuses entre types d'études.

R.P.R. : éducation commune pendant toute la scolarité obligatoire avec enseignements de soutien comme la réforme Haby. Mais refus de « freiner les plus rapides et les plus aptes », et de contrarier les « vocations précoces » professionnelles. Dépistage des handicaps dès l'école primaire. Accroissement mais attribution plus sélective des bourses. Gratuité progressive des manuels et des transports.

P.F. : consolider l'enseignement de soutien mis en place par la réforme sans abaisser la qualité de l'enseignement. Gratuité progressive des manuels.

C.D.S. : multiplication des écoles maternelles avec un personnel qualifié, « dans un souci de correction des inégalités naturelles ». Adaptation au rythme de chaque enfant.

P.F. : consolider l'enseignement de soutien mis en place par la réforme sans abaisser la qualité de l'enseignement. Gratuité progressive des manuels.

C.D.S. : multiplication des écoles maternelles avec un personnel qualifié, « dans un souci de correction des inégalités naturelles ». Adaptation au rythme de chaque enfant.

P.F. : consolider l'enseignement de soutien mis en place par la réforme sans abaisser la qualité de l'enseignement. Gratuité progressive des manuels.

C.D.S. : multiplication des écoles maternelles avec un personnel qualifié, « dans un souci de correction des inégalités naturelles ». Adaptation au rythme de chaque enfant.

● ORIENTATION

P.C. : maintien « pour une période transitoire » de l'apprentissage et des classes professionnelles. « Éducation technologique pratique » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

M.R.G. : suppression de l'orientation précoce et appel à disparaître « sauf pour certains métiers artisanaux ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification préalable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

P.F. : maintien « pour une période transitoire » de l'apprentissage et des classes professionnelles. « Éducation technologique pratique » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

M.R.G. : suppression de l'orientation précoce et appel à disparaître « sauf pour certains métiers artisanaux ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification préalable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

P.F. : maintien « pour une période transitoire » de l'apprentissage et des classes professionnelles. « Éducation technologique pratique » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

M.R.G. : suppression de l'orientation précoce et appel à disparaître « sauf pour certains métiers artisanaux ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification préalable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

P.F. : maintien « pour une période transitoire » de l'apprentissage et des classes professionnelles. « Éducation technologique pratique » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

M.R.G. : suppression de l'orientation précoce et appel à disparaître « sauf pour certains métiers artisanaux ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification préalable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

P.F. : maintien « pour une période transitoire » de l'apprentissage et des classes professionnelles. « Éducation technologique pratique » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

M.R.G. : suppression de l'orientation précoce et appel à disparaître « sauf pour certains métiers artisanaux ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification préalable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

● VIE DES ÉTABLISSEMENTS

P.C. : dans chaque établissement, conseil de gestion où sont représentés l'administration, le personnel, les parents et les élèves. Collectivités locales. Reconnaissance du droit syndical aux lycéens.

P.S. : école gérée de la base au sommet « et ses usagers et ses collaborateurs ». Le conseil des citoyens « Préférence donnée à l'intervention collective des parents, notamment par la voie de leurs associations ». À partir de dix ou onze ans, participation

des élèves élus aux conseils de gestion.

M.R.G. : gestion tripartite. Pouvoirs réels aux conseils d'administration.

R.P.R. : renforcer la responsabilité et assurer la diversité d'échelon. Assurer « la régularité des élections aux conseils et comités de parents ».

P.F. : comités de parents dans les écoles et conseils dans les lycées et collèges tels qu'ils sont définis par la réforme Haby.

P.C. : dans chaque établissement, conseil de gestion où sont représentés l'administration, le personnel, les parents et les élèves. Collectivités locales. Reconnaissance du droit syndical aux lycéens.

P.S. : école gérée de la base au sommet « et ses usagers et ses collaborateurs ». Le conseil des citoyens « Préférence donnée à l'intervention collective des parents, notamment par la voie de leurs associations ». À partir de dix ou onze ans, participation

des élèves élus aux conseils de gestion.

M.R.G. : gestion tripartite. Pouvoirs réels aux conseils d'administration.

● LES AGES DE LA SCOLARITÉ

P.C. : école « fondamentale stratifiée » comprend l'école maternelle (à partir de deux ans si les parents le demandent), le « tronc commun » des collèges (neuf niveaux jusqu'à l'achèvement du cycle) et le « cycle terminal du second degré » (sections générales et professionnelles). À terme : prolongation de la scolarité obligatoire à dix-huit ans.

P.S. : « école de base » en trois séquences : éducation préscolaire (à partir de deux ou trois ans), « cycle fondamental » (neuf niveaux, tronc commun), « cycle polytechnique ». Le but est d'amener tous les jeunes au moins au niveau V (niveau qualifié). Le lycée conduit à trois baccalauréats. Dans une première étape, maîtres des collèges techniques. Prolongation de fait de la scolarité jusqu'à dix-sept ans.

M.R.G. : scolarité obligatoire jusqu'à dix-sept ans ou dix-huit ans. Principale innovation : intégrer la classe terminale à l'enseignement supérieur. Alternance entre les études et la découverte des professions pendant les deux dernières années du secondaire.

R.P.R. : pas de prolongation de la scolarité obligatoire, mais « volontairement » à l'enseignement supérieur à seize ans. L'admission en maternelle avant trois ans doit rester « exceptionnelle ». Développement des options au lycée dès la seconde et généralisation en terminale. Enseignement professionnel favorisant l'alternance pour « les élèves des collèges recrutés par les études générales ».

P.F. : application de la réforme Haby (collège unique). Proposition supplémentaire pour réhabiliter le travail manuel.

C.D.S. : aucune modification du parcours scolaire. Insister sur la « qualité » de l'enseignement plus que sur ses structures.

Dans le programme commun

- La lutte contre la ségrégation sociale « étant » le « question prioritaire », gratuité et aide sociale seront garanties aux familles. Tous les enfants de deux à six ans devront pouvoir entrer à la maternelle. Un système diversifié de rattrapage et de soutien sera institué à tous les niveaux. Le dépistage et le soin des handicaps seront pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.
- Du cours préparatoire à l'actuelle classe de troisième incluse, les élèves recevront un enseignement fondamentalement commun avec une large gamme d'options (ce sera le « tronc commun », puis trois années d'enseignements généraux et professionnels avant l'entrée dans la vie active ou dans l'enseignement supérieur. La scolarité obligatoire sera progressivement prolongée jusqu'à dix-huit ans.
- Un maître unique polyvalent continuera provisoirement d'enseigner depuis la maternelle jusqu'au C.M. 2, mais devra spécialiser progressivement (langue vivante, éducation physique, artistique, etc.). Tous les maîtres de l'école maternelle,

Bâtir l'Europe de la qualité de la vie

Ainsi M. Patrick de Savsky (R.P.R.), conseiller de Paris, a développé les cinquante-six mesures nouvelles pour l'écologie élaborées par une commission ad hoc présidée par M. Roland Nungesser.

Du côté des giscardiens, on considère que le « mandat écologiste » n'est qu'un effort de « service » que parce qu'une partie de l'électorat écologiste modéré est « récupérable ». De plus, il existe des responsables du P.R., tel M. Jean-Louis Erthé, proche collaborateur de M. Jean-Pierre Soisson, pour considérer l'écologie dans sa double dimension de défense du cadre de vie et de « rejet

Une « écologisation » en bonne voie

L'association S.O.S. Paris vient d'organiser à la Mairie un débat à partir d'un questionnaire, remis aux partis politiques, concernant l'environnement, le cadre de vie et la qualité de la vie. Face à deux porte-parole du Collectif Écologie 78, M.M. Brice Lalonde et Jean-Claude Delarue, les représentants du M.R.G., du P.C., du C.D.S., du P.R. et du R.P.R. ont tenté, non sans difficulté, de faire admettre au public, composé d'écologistes, que chacune de leur formation ferait la meilleure place aux revendications des « verts ».

M. Brice Lalonde a mis en garde l'auditoire contre « le double écueil » qui se dresse, selon lui, devant les écologistes candidats aux élections : celui de la politique professionnelle et celui du militantisme professionnel. Surtout, il a estimé que « les élections, quels que soient les résultats, ne changeront rien ». À ses yeux, en effet, les changements ne peuvent procéder que de « l'action quotidienne et permanente des citoyens et de leurs associations ».

Quant à M. Delarue, il a dénoncé « l'incapacité de tous les partis », qu'il estime capables d'appliquer, en matière d'urbanisme notamment, un « véritable programme commun contre la région parisienne ».

Si le P.C. excite de renoncer à l'énergie nucléaire, c'est au nom de l'indépendance nationale et de son « sens des responsabilités ».

J.-M. COLOMBANI.

LE R.P.R. PROPOSE LA CRÉATION D'UNE BANQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le R.P.R. publie ses propositions pour une nouvelle politique de l'environnement. Dans un document qui trace d'abord le bilan de l'action déjà menée par les pouvoirs publics et par le Parlement, le mouvement gaulliste présente des propositions nouvelles en nombre important : seize concernant l'« amélioration du milieu ambiant », treize la « protection des espaces naturels », dix-neuf relatives aux transports, et huit concernant le « temps ».

Ainsi, le R.P.R. propose d'établir la carte des zones bruyantes autour de certains équipements, une taxe parafiscale sur la vente des avions, et huit l'aménagement du temps.

Pour leur part, les radicaux de gauche se flattaient d'avoir obtenu



UN U
D'ANS
Ces petites différences

REGARDS
Ces petites différences

ROLAND JACCOU

LES PARTIS ET LES « VERTS »

La presse des jeunes

PIERRE VIANSSON

des élections législatives élaborés

ÉGALITÉ DES CHANCES

ORIENTATION

en bonne voie

Le Monde aujourd'hui

SEIZE ANS

UN UTOPISTE

« Dans ton bureau, demande l'adolescent de seize ans, avec tes collègues, vous parlez souvent des grands problèmes ? »

— Quels grands problèmes ?

— Eh bien, la faim dans le monde, la désertification, le déboisement, les sept cent cinquante millions de sous-alimentés...

— On en parle de temps en temps.

— Oui, ce n'est pas le fond de vos conversations.

— Qu'est-ce que tu veux, nous sommes des adultes. Mon patron veut bien que je m'occupe de la faim dans le monde, mais de préférence après les heures de travail. Tu comprends ? »

Il ne répond pas. Il rigole. Ses cheveux en bandeaux lui balancent les épaules. Il a l'air d'un jeune Christ aux yeux bleus, moins la barbe. Il porte son jean quotidien, celui dont les trous sont si nombreux qu'on ne compte plus les pièces multicolores qu'il a cousues lui-même pour l'empêcher de mourir. Pas de Jean Neuf, ah ! surtout pas...

T.S.M.A. (technicien supérieur du machinisme agricole). Il partira au gré de sa volonté aux sciences et de sa volonté aux pays désertifiés. L'argent, l'ascension, les objets ce sont pas pour lui. Il lutera contre la désertification, le déboisement, les « surpâturages », les « cultures sur brûlis », etc. Il en connaît un rayon, sur tous ces sujets. Il sera au service des paysans longtemps qu'on aura besoin de lui, à droite ou à gauche. Mais en partant, il s'oubliera pas sa guitare ni les cassettes des Pink Floyd. Comme il dit, « c'est pas plus bête ? »

REGARDS

Ces petites différences

Dans le miroir, ce jeune débile qui s'est trompé de ligne et qui interpelle anxieusement les passants pour savoir à quelle station il doit descendre. On lui répond avec sollicitude ; puis néanmoins de pesante, il s'écroule en arrière. Deux femmes bien mises et d'un âge certain secouent la tête avec condescendance ; leurs visages respirent la satisfaction liée à la conscience soudaine ravivée de leur indécidable supériorité.

Notre narcissisme, votre coiffe « bonnet », se nourrissent de ces petites différences qui nous confortent dans notre identité et nous reconfortent dans notre mièvrerie. « Tu t'imagines, sous la violence de sa «et qu'on pas ! », ainsi Wilhelm Reich spermophilite il déjà le «petit homme».

Le père relance la balle : « Tu as peut-être une solution pour la faim dans le monde ? »

— Il y en a une. C'est simple. D'abord il faut faire une information beaucoup plus totale que maintenant et puis, quand les gens auront compris, il faut créer une donation. Dans tous les pays industrialisés.

— Autrement dit, tu vas appauvrir les Français, les Suisses, les Canadiens, les Allemands pour essayer d'enrichir les Maliens, les Équatoriens, les Péruviens, etc. Les classes communistes ?

— Normal. Et si l'information est partout, ils marcheront.

— Et s'ils ne marchent pas, ou s'ils donnent cinquante centimes ?

— Tant pis pour eux. On ne doit rien imposer à personne.

Il termine ses études dans un lycée agricole de province. Ensuite, quand il sera devenu un

« Alors, continue le père, voilà les Français, les Danais, les Belges, qui revendent leurs voitures, leurs télé, leurs bateaux, leurs motos, leurs fermettes, leurs skis ou quelquefois leurs chemises pour... »

— Normal. Neuf cent cinquante millions de sous-alimentés.

— Et dans l'enthousiasme général, de P.O.S. au P.D.G. ? Tu es un utopiste, un généreux utopiste.

Il secoue sa chevelure comme un poney et il conclut paisiblement :

« Si je réussissais à convaincre un mec, un seul mec, qu'il faut qu'il aille tout donner pour empêcher un Tchadéen de crever tout nu, je n'aurais pas perdu ma vie, même si ça me prend des années.

Seize ans, l'âge qu'on ne devrait pas quitter... »

ELECTIONS

Le temps des préaux

Il faut être à l'écoute de la rue en cette période de fébrilité préélectorale. Ainsi cet homme d'une cinquantaine d'années qui déclare que « de son temps » la vie politique avait du charme parce qu'elle se déroulait sous les préaux d'école, sur les places publiques, dans les bistrot. On venait avec le candidat, dit-il, on le voyait monter sur des estrades de bois au milieu des banderoles. Mais surtout les écoles étaient le lieu privilégié de la vie publique : on argumentait ferme dans les cours, dans les salles de classe, mais surtout sous les préaux. Là se tenait le vrai forum politique.

« Aujourd'hui, leur tribune c'est le télé, leur podium, le petit écran. On est là, tout seul, devant son récepteur, un tête à tête avec leurs allocutions mimiques. Ou alors, il faut subir leurs grandes affiches publicitaires, comme les marques de jus de fruits ou comme le recollage inimitable d'ailleurs, vous avez vu le façon dont ils présentent leurs produits. Tout est bon : le bon choix, le parti du bon sens... »

« Soyons juste, intervient un militant, nous répétons aussi un bon programme commun, une bonne actualisation... faisons notre auto-critique.

— Bien sûr, bien sûr, mais ce que j'en disais, c'était simplement pour leur comprendre qu'on en a assez d'entendre ceci ou cela, de recevoir ceci ou cela, de tout se faire offrir sur un plateau, d'être matraqué de tous côtés. On a envie de discuter entre nous, dans les rues, dans les quartiers, dans les cafés, dans les écoles. Décidément, le temps des préaux avait du bon... »

TÉMOIGNAGE

Alors, c'est ça l'amour maternel ?

Tu es là, devant moi, allongée sur le tapis. Tête levée, tu me souris de toute ta petite bouche sans dent. De ces sourires attendrissants qui te font ressembler, à mon grand désespoir, à Raymond Barra.

Signe de joie, tu bats frénétiquement des ailes. En équilibre instable sur le ventre, tu rames avec tes bras, tu rames avec tes jambes, mais tu ne comprends pas que ton petit derrière, et ma présence, l'empêcheront toujours de s'élever. Bâbord-tribord, depuis huit mois que tu existes, le moindre de tes élans n'a cessé de m'émerveiller.

Tu es là, ma tendresse. Dans cet amour où tu m'entraînes, jour après jour, je me noie lentement. Je m'use et je meure en douceur à force de t'aimer. Et, de peur de te noyer à ton tour, je me tais. Je te regarde et le me fonds en toi en silence.

Alors, c'est ça, l'amour maternel ? Il m'a fallu vingt-six ans pour découvrir... cette douleur.

Pourquoi es-tu née ? Pourquoi n'es-tu pas demeurée toute ta vie dans mon ventre ? Dans ce temps que je t'aurais bûlé, tu étais heureuse et sûre de la raste, moi, fétale euphorique. T'aimant euphorique que j'en divaguais. Je te promettais partout, dans les cafés, les rues, les cinémas, le métro. Les gens les plus laide me semblaient beaux. Les plus mesquins m'ouvraient les bras. A nous deux, je n'avais peur de rien.

En tout cas, tu as réussi cet incroyable tour de force : me reconstruire avec ce qu'on appelle « la condition féminine ». Aucun homme ne verra jamais son ventre onduler soudain comme un serpent, ne goûtera cette drogue qu'est de porter un enfant. Il ne pourra pas même l'imaginer. Comment décrit un petit coup, un pinçement, un heurt ? Les mots sont misérables, pauvres, insignifiants. Expliquer les sentiments qui animent une femme, dans ces moments-là, est aussi difficile que de tenter de définir une couleur ou un orgasme.

Ton attitude, bébé-obscur, m'a donc reconstruite avec moi-même. Mais ta naissance, elle, m'a brouillée à mort avec le vie. Quelques heures après ton premier cri, le t'ai compris. Mais il était trop tard. Irrémédiablement trop tard. Entre le vie et moi s'était engagée une bataille sans merci. Et d'emblée je me savais vaincue : tu étais là, fétale perdue.

Avant toi, je me croyais imprévisible, inattaquable. La vie avait beau me trapper de temps en temps, comme elle frappe chacun, je rebondissais, toujours indammé. J'étais et continuais d'être épreuve, pas même la mort, ne pouvait m'empêcher de lui faire front, de la repousser.

Mais maintenant, elle me tient. Par un étrange hoquet, épuisé. Avec toi, par toi. Chacune des souffrances qui t'entraînent. Je hurle intérieurement à tes images. A cause de toi, bébé, je me sens mère des enfants de la Terre entière. Dans les cafés, les rues, les cinémas, le métro, c'est toi à présent que je vois à travers tous les petits visages sans joie, les yeux ternes, les regards vides.

Devant ces appels sans espoir, ces corps recroquevillés, j'ai honte, j'ai peur... Pour eux, pour toi. Petite fille, c'est à partir de toi que j'ai dit non au monde.

Bébé-obscur, tu me souris avec confiance, sans l'étonner une seule seconde de mon absence. Pour toi, tout est bon, tout est tendresse, la patience, le plaisir, l'amour qui t'entourne. Tu es sûre de toi, et sûre de moi. Pourtant, tu ne le sais pas, mais bien souvent il me vient la tentation de Faust. J'ai envie, mon ange, de pactiser avec le diable. Je lui vends ma vie, mon âme, pour t'éternité. Ton bonheur assis sur un échiquier.

Méphisto, je t'attends. Comme une délivrance. Le jour où tu m'emporteras, mon obscur, peut-être, s'envolera...

FLORENCE BEAUGÉ.

Au fil de la semaine

« C'EST dans la fleur, dit Fénelon, que se prépare le fruit ; c'est aussi dans la jeunesse et même dans l'enfance qu'il faut jeter les fondements de l'homme futur. »

« Un journal de jeunes n'a pas pour unique objet de distraire l'enfant ou de libérer la mère... Il devient, au contraire, le moyen de rendre l'enfant plus actif, de lui faire acquiescer une autonomie, d'élargir ses connaissances et de lui permettre de mieux éprouver ses relations avec autrui. »

Plus de deux siècles séparent ces deux phrases. La première est extraite du prospectus diffusé par M. Leroux, maître ès arts et de pension au collège Bonours à Paris, pour annoncer le lancement du « Journal de l'éducation », le premier périodique destiné à la jeunesse, en 1768. La seconde provient d'une déclaration récente de M. Yves Beccaria, directeur du département « Presse - Jeunes » du groupe Bayard - Presse.

Nul doute cependant que M. Leroux souscrirait aux propos de M. Beccaria, qui, de son côté, peut se reconnaître dans le souci de « jeter les fondements de l'homme futur ». Eduquer, instruire, former, et ainsi copier et retentir dès l'enfance le lecteur, le citoyen, le chrétien de demain, tel est, depuis deux siècles que paraissent en France des journaux pour les enfants et les jeunes, l'objectif proclamé par leurs éditeurs.

Ces journaux n'avaient jamais été recensés, dépouillés et analysés. Cette lacune vient d'être comblée par une passionnante thèse de doctorat dont on a tiré ces citations et dont on ne veut pas douter qu'elle fera, tôt ou tard, l'objet d'un livre (1). S'il ne peut être évidemment question de résumer ici les huit cents pages d'une recherche aussi considérable, du moins peut-on emprunter à l'ouvrage quelques-unes de ses trouvailles et de ses remarques.

« L'AMI DES ENFANTS », « le Portefeuille des enfants », « les Annales de l'éducation du sexe ou Journal des demoiselles » : avant la Révolution, la presse des jeunes vise à former des hommes et des femmes dévoués à Dieu et au roi. Assoupie sous l'Empire, elle se réveille avec la Restauration : on lit « les Dimanches », où Mme de Genlis demande notamment que l'âge de la majorité soit reporté de vingt et un ans à vingt-cinq ans ; « l'Ami de la jeunesse », premier mensuel protestant, qui ose écrire, non sans courage : « Il ne suffit pas d'être un bon maître ; puisque les Nolis sont nos frères, il faut les affronter ! » ; et aussi « l'Abellie des demoiselles », « l'Utilité et l'Agriabilité », « Plaisir et Travail », et dix autres titres.

La première floraison date des années 30, sous Louis-Philippe. En 1832, les écoles accueillent un million cinq cent,

quatre-vingt-dix mille enfants l'hiver, mais moins de la moitié l'été, à cause des travaux des champs. Cette année-là, la loi Guizot ébauche la première organisation de l'instruction primaire. Cinq ans plus tard, en 1837, on recense deux millions six cent quatre-vingt-dix mille enfants scolarisés. Il est vrai que ce public nouveau n'a guère le temps de lire puisqu'il faut attendre 1841 pour qu'une loi du 22 mars réglemente le travail des enfants. Ils ne pourront plus être employés dans les fabriques et les ateliers avant l'âge de huit ans, ne pourront pas travailler plus de huit heures par jour entre huit ans et douze ans, douze heures par jour entre douze ans et seize ans. Le travail de nuit est interdit au-dessous de treize ans, et l'école est obligatoire jusqu'à douze ans — disposition qui ne sera d'ailleurs pas appliquée.

Qu'importe : convaincus de lutter ainsi pour l'éducation des faibles, les grands écrivains, de Musset à Balzac, d'Alexandre Dumas à George Sand, écrivent désormais dans les journaux pour enfants, publient ainsi leurs œuvres avant de les réunir en volume, ils auront moins de succès d'auteurs que Louis Desnoyers, dont le récit fameux, « les Aventures de Jean-Paul Choppart », paru à partir de 1832 dans « le Journal des enfants », n'aura pas moins de cent sobornes avant d'être réédité. Et Lélio, pseudonyme de Laura Surville, sœur de Balzac, que son illustre frère a encouragée à écrire pour les petits, corrigeait impitoyablement ses fautes de grammaire et de syntaxe, n'est pas l'une des moins célèbres « journalistes » de ces publications.

C'est aussi l'époque où Joséphine de Gaulle, grand-mère du général, fait paraître la première de ses « Histoires d'une grand-maman à ses petits-enfants », qui raconte comment la jeune héroïne Marloune gâte son époux King-Charles au point de le rendre insupportable. Tout n'est pas à l'eau de rose pourtant dans ces gazettes enfantines, témoin cet article de Mme Dupin dans « le Journal des jeunes personnes » du 1^{er} octobre 1839 : « Un malade indéfinissable, une inquiétude sans nom agitent l'existence morale des femmes. Elles se plaignent de étroite sphère où les entraînent l'égoïsme et la vanité de l'homme et réclament tout haut une liberté égale à celle de l'homme, si longtemps, s'arrange le pouvoir de leur impose comme destinée sourde, obscure et désertifiée de grands intérêts la destinée du foyer. » Cent quarante ans plus tard, M^{lle} Gisèle Hallin, au fond, ne dit pas autre chose.

Au début de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, ce n'est pas un hasard si, tandis qu'on s'arrache pour les journaux des enfants les œuvres de la comtesse de Ségur et de Jules Verne paraissent simultanément — d'abord dans la presse des jeunes — en Angleterre

« Alice au pays des merveilles » et chez nous « le Tour de France de deux enfants », livres qui ont vaillamment subi l'épreuve d'un siècle. La presse enfantine, tour à tour bonapartiste et républicaine, est devenue une excellente affaire pour les éditeurs. Nombreux sont les journaux qui survivent jusqu'à la guerre de 1914-1918, comme « le Magasin d'éducation et de récréation » d'Hetzel, « le Journal de la jeunesse » de Hochette, « Saint-Nicolas » et « l'Éclair illustré » du libraire Delagrave.

D'autres, même, comme « Mon Journal » et « la Poupée modèle », paraîtront encore en 1925 ; « le Noël », jusqu'en 1937. « Le Petit Français illustré », qui disparaîtra, lui, dès 1905, a bien raison de proclamer : « Enfants qui nous lisez aujourd'hui et à qui la vie réserve des années nombreuses, de quelles étranges merveilles, de quels prodiges inattendus vous serez un jour les témoins ! »

Ancêtre des écologistes, « le Journal de la jeunesse » fait campagne pour la bicyclette. Un échec : « le Baby », qui ne paraîtra qu'un an, en 1864-1865 ; pourtant il innovait en s'adressant « aux enfants qui ne savent pas lire », expliquant : « C'est une chance de succès que nous ne devons pas dédaigner. La plupart de nos articles seront lus par la douce voix des mères. »

A l'aube du siècle, on exalte le patriotisme, la mission civilisatrice de la France outre-mer, l'épargne avec la première histoire en bandes dessinées de Georges Colomb, normalien et humoriste, auteur sous le nom de Christophe de « la Famille Fenouillard » et du « Sapeur Combattant ». Mais on s'empoque aussi sur la laïcité, on s'engage en politique : « C'est sur l'esprit des enfants que nous devons prendre notre revanche », écrit « l'Humanité » de 1911, alors socialiste, en annonçant le lancement des « Petits Bonshommes » pour les enfants d'ouvriers. Et le journal poursuit : « La révolution, nous devons la préparer avec des gamins de sept ans. En face, « les Trois Couleurs » se placent « sous l'égide du drapeau tricolore » : bleu comme le ciel de France, blanc comme la conscience des braves gens, rouge comme le sang pur des braves soldats... »

JEAN-PAUL SARTRE a confié dans « les Mots » qu'il dévorait avec passion « Cri-Cri », « les Vacances », « le Tour du monde en aéroplane », d'Arnold Golopin, « les Trois Bonshommes », de Jean de la Hire, et surtout « l'Épatant ». Hélas ! Le futur philosophe était donc conquis non seulement par les Pieds-Nickelés — filous cyniques et goujats, — mais il riait aux aventures contées par O. Verson Corne, qui écrit par exemple : « Mon potasse y a encore sur cette terre des commerçants honnêtes et qui volent pas l'pauv' ».

Viens, j'ai va payer un glacé chez un Conzainque qui a du tard-loyau. Mon vieux, tu vas voir ça, c'est épatant.

Une presse médiocre et veule : ainsi apparaît, sous quelques exceptions notables, la presse des jeunes entre 1904 et 1930. Pour conquérir les enfants des couches populaires qui maintiennent souvent lire, elle croit devoir sacrifier à la vulgarité et à l'orgueil.

En 1934, avec « le Journal de Mickey », « Robinson », « Humah », c'est l'invasion des bandes dessinées américaines ; Guy l'Éclair, Mondraque le roi des magiciens, la Famille Illico, le professeur Nimbous, Tarzou, Popoey, Dick Tracy, datent des années 30 et ils ont la vie dure. « La Semaine de Suzette », née en 1905 et qui vivra jusqu'en 1960, essole de réhabiliter la B.D. française, et cela donne Bécassine, « Fillette » (1909-1964) acardite Lilli l'Espégle, puis l'obédience pour Shirley Temple. Exceptions honorables : « A la page », « Benjamin », créé par Jean Nohain en 1929 — il a alors vingt-deux ans — ; « Ça va vaillants », où, en 1930, Tintin fait son apparition avec « Tintin et Milou au pays des Soviets », charge anticommuniste d'une extrême violence. Alain Saint-Ogan, le père de « Zig et Puce », lance son propre journal.

Après la guerre, une loi de 1949 moralise et place sous surveillance la presse des jeunes qui foisonne et achève de devenir un marché financièrement important. Tandis que les publications qui n'ont pas su s'adapter et qui sont restées aux bonnes fêtes et aux méchantes sorcières disparaissent une à une, les années 60 voient naître d'une part des publications issues du succès de certaines émissions de radio et de télévision, d'autre part des journaux qui reposent sur la vogue de la chanson, de la musique et des disques. C'est la « presse des idoles » avec l'explosion puis le déclin relatif de « Salut les copains » (plus de 500 000 exemplaires en 1963, plus de 1 million en 1966-1967, moins de 300 000 en 1976) et, à des tirages moindres, de « Mademoiselle » (Age tendre) et « Record » ; ensuite, entre 1972 et 1976, la mort et le recit de « Hit », « Podium », l'échec de « MS Magazine », le succès de « Pomme d'api » pour les tout-petits, ainsi que de plusieurs publications issues d'émissions enfantines de la télévision.

C'est désormais une industrie puissante encore que fragile : partie de 292 millions d'exemplaires par an en 1962, la courbe générale de cette presse plonge à 382 millions en 1975 pour revenir en janvier 1977 à 285 millions.

(1) « La presse des jeunes de 1788 à 1871 », thèse de doctorat soutenue à l'université de Paris-II, le 3 décembre 1971, par Alain Fourment (mention très bien).

La presse des jeunes

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

Newsweek

« Consentement informé »

Les partisans américains du laissez-faire vivent de ce qu'ils peuvent pour dresser des obstacles à la liberté de l'avortement...

Ainsi, signale le magazine NEWSWEEK, « certaines villes et quelques États ont imposé des restrictions pour diminuer nettement le nombre des interruptions de grossesse... »

« On la prendra qu'on avortement peut mener à de graves désordres... y compris la dépression ou le suicide... »

Crânes à gogo

« Un trafic de crânes humains vient d'être découvert en Inde », rapporte le TIMES. Selon le quotidien anglais, « cette affaire, qui portait sur quelque 645 000 livres (8 millions de francs) de profit par an... »

Liberation

L'oued et les phosphates

LIBERATION, organe de l'Union socialiste des forces populaires du Maroc, relate comment la nature se venge parfois des projets humains grandioses réalisés avec trop de précipitation...

« En effet, il s'agit, d'après une étude effectuée par des ingénieurs marocains, qu'à cet endroit, sous terre, coule l'oued « Bouakoura », dont les eaux, non décaies lors du début des travaux, montent dangereusement à la suite de fortes précipitations et risquent de provoquer un glissement de terrain... »

Des portefeuilles... ministériels

Le récent remaniement ministériel en Allemagne fédérale donne l'occasion à l'hebdomadaire de Hambourg DIE ZEIT de relever que les promotions politiques s'accompagnent, dans ce genre de circonstances, de quelques avantages matériels non négligeables...

Les qualités humaines du chef

L'organe du parti communiste soviétique, la PRAVDA, a fait, jeudi 16 février, sous la plume de M. Anatoli Ananiev, l'éloge des qualités humaines et du talent littéraire du secrétaire général M. Leonid Brejnev...

« Une attention constante aux détails qui peuvent sembler les plus infimes de la vie au front de chaque individu, qu'il soit un simple soldat, un commandant ou un travailleur politique, donne à ces hommes leur dimension et leur chaleur humaine... »

« A travers le destin héroïque de ses camarades, se dresse la personnalité de l'auteur, fils d'ouvrier, et se découvre et grandit la silhouette de l'homme, devenu un éminent homme d'Etat et de parti, qui mérite la plus grande confiance du peuple... »

Lettre de Port-Louis

En 1835, quelques coolies amenés des Indes...



EN 1835, l'abolition de l'esclavage à l'île Maurice — et le refus des Noirs émancipés de travailler à bas prix dans les plantations — donna aux esclaves blancs l'idée de faire venir quelques coolies des Indes...

« C'est l'œuvre des coolies qui a permis de déplacer ces innombrables blocs volcaniques, d'abord ramassés sur le sol, puis extraits de ses profondeurs, et entassés à bras d'hommes, ce qui dégage les sols arides pour y planter les cannes courcilières... »

« C'est l'énergie des arrière-petits-fils des coolies qui fait de cette île, dont la superficie n'excède pas le tiers de celle de la Corse, un Etat produisant annuellement plus de 700 000 tonnes de sucre... »

« Quant au Parti travailliste du premier ministre, Sir Seewoosagur Rengoolam, esputagénéral roué et déboullé, c'est, disent ses adversaires, impatient de lui confier un pouvoir qu'il lui reproche de monopoliser... »

« Si les chiffres sont déjà relativement éloquentes, le contact des réalités quotidiennes l'est encore plus : le sous-continent indien est donc là, présent à chaque pas. On s'agit de femmes en longs saris bleus ou blancs, comme les robes des bonzes tibétains, longues et lourdes chevillères brunes, diamants enclavés dans les ailes du nez, carie-vermillon harmonieusement point entre les deux yeux ; des coupeurs de cannes familières qui allongent l'île le sabre d'abattre à la main ; de leurs fils, qu'ils parviennent à hisser par leur travail incessant jusqu'aux professions libérales et à la fonction publique... »

« Cependant, la poussée indienne tend à tout phagocytier, lentement mais inexorablement. Regroupé sous le étrange dénominateur de « population générale », Noirs, métis — dits ici « créoles », — Mauriciens, sont à peine visibles. L'étranger du passage doit, en tout cas, faire un sérieux effort pour remarquer leur existence... »

« Pour un Franco-Mauricien, la France est toujours trop à gauche », nous dit l'un d'eux, sans aucune pointe d'humour, loquents de la progression démographique indienne, redoutant les effets économiques et sociaux d'un socialisme pourtant bien « libéral », bascuant de ceux-ci quittent définitivement le pays pour les îles Britanniques, l'Australie ou l'Afrique du Sud... »

« Cependant, malgré l'ascension des journalistes agricoles amenés de l'ancien Empire des Indes, les Mauriciens n'ont pas encore totalement coupé le cordon ombilical qui les relie aux anciennes métropoles. L'hindi, l'ourdou et le tamoul n'ont éliminé ni le français ni l'anglais... »

« L'Inde, l'ourdou et le tamoul n'ont éliminé ni le français ni l'anglais. Toute l'élite mauricienne, quelle que soit la couleur de sa peau, manie avec une égale aisance, et souvent une égale distinction, la langue de Shakespeare et celle de Racine... »

« Les noms de lieux constituent autant de témoins de la présence française : Port-Louis qui rappelle la dynastie des Bourbons, Eau-Coolée, Rivière-Sèche, Trou-aux-Biches, Curepe — situés en haut d'une côte où les positions qui laissent souffler leur atelage profitent de cette pause pour nettoyer leur bouffière... »

« Bien que l'élément chinois soit lui-même minoritaire, la présence de l'ancien Empire du Milieu est encore aisément perceptible : boutiques merveilleusement achalandées du quartier commerçant de Port-Louis et de chaque village de l'île ; catholiques jaunes aux yeux bridés regardant au cheur les chants grégoriens autour de leurs prêtres ; pépères aux sculpturaux vantaux rouges et or si aux toits relevés de ceux qui sont restés fidèles au culte des ancêtres ; écartement joyeux des pétards lancés par les enfants ; ballet céleste des cerf-volants que leurs propriétaires suivent habilement au soufflet capricieux de la mousson ; choc continu des jetons de joueurs de ma-jong attablés au cercle de la rue Dr-Sun-Yat-Tsen... »

« Jeta seuls et démunis. La cathédrale Saint-Louis et la mausolée prémoderniste de Notre-Dame-de-la-Paix sont les derniers refuges d'un art sculptural aujourd'hui à peu près éteint en France... »

« L'île ne faudrait pas sous-estimer pour autant l'influence britannique, qui ne se limite point au seul attachement à la conduite automobile à gauche et à la présence symbolique d'un gouverneur général, représentant personnel de S.M. Elizabeth II — chef de l'Etat mauricien... »

« De novembre à mai, se déroulent également, sous les auspices du Mauritius Turf Club, des courses de gentlemen riders auxquelles il est courant de voir participer l'extravagant Gaëtan Duval, le « roi créole », ancien ministre des affaires étrangères, dont l'un des écarts les moins appréciés fut la liaison publique avec une ancienne reine de beauté sud-africaine... »

« Mais ce n'est ni vers la Grande-Bretagne ni vers la France, mais vers la « mère patrie » indienne que se portent leurs regards, pour chercher un modèle de régime politique, il est significatif que, en octobre 1977, la princesse Alexandra, cousine de la reine et chancelier de l'université de Maurice, ait été chahutée par des étudiants qui réclamaient, sur l'air des lampions communs en forme d'avertissement lancé à Sir Seewoosagur : « une République à l'indienne et non un régime à la française... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

NEW-YORK

La vie en ascenseur

NEW-YORK est une ville verticale, et, selon les plus récentes statistiques, chacun de ses habitants passe huit minutes tous les jours dans l'ascenseur... »

« L'ascenseur est par conséquent non seulement l'un des moyens de transports les plus utilisés aux Etats-Unis, mais il est un haut lieu de l'american way of life, et il ne faut pas s'étonner de ce que, récemment, une note de psychosociologie se soit mise en tête de décrire et d'analyser le comportement des elevator-people (les gens dans les ascenseurs)... »

« A en croire ces doctes observateurs, l'air soucieux, décontracté ou indifférent des passagers est trompeur. S'ils regardent la porte, ou les lumières indiquant les étages parvenus sur le tableau de bord, c'est pour éviter de rencontrer les regards les uns des autres et ainsi pour se surveiller mutuellement ; d'une manière générale, ils sont sur la défensive — s'attendant à ce qu'on tente de leur subtiliser leur portefeuille ou leur sac, ou, dans le cas des femmes, de les palper et même de les violer... »

La seule cage...

Certains ressemblent à des cages à bétail : ceux du Whitney Museum et du World Trade Center transportent plus de cinquante personnes. D'autres — toujours équipés de Muzak — sont toujours douces qui s'entrevoient sans interruption... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

Du vol au viol

A en croire ces doctes observateurs, l'air soucieux, décontracté ou indifférent des passagers est trompeur. S'ils regardent la porte, ou les lumières indiquant les étages parvenus sur le tableau de bord, c'est pour éviter de rencontrer les regards les uns des autres et ainsi pour se surveiller mutuellement ; d'une manière générale, ils sont sur la défensive — s'attendant à ce qu'on tente de leur subtiliser leur portefeuille ou leur sac, ou, dans le cas des femmes, de les palper et même de les violer... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

« L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme a accepté de se laisser enfermer », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne monterait pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré... »

LE MONDE

EVOLUTION ?

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

« L'adaptation »

سورة الاحقاف

Amènes des Indes

ALIÉNATION ? « Adaptation »

LES sont un peu crispés. Intimidés à la fois par la caméra... Adaptation en Bretagne...

BONNES FEUILLES

« Les Antennes de Jéricho », de Pierre Schaeffer

L'espace courbe. INSI la distance s'agrandit... L'Antennes de Jéricho (1)...

Il n'y a pas de mauvaise télévision

LA télévision est finalement la maquette d'un pays... Plus qu'un assemblage d'anecdotes...

L'esprit de la Recherche

(Suite de la première page.) Des « Antennes de Jéricho (1) »... Cas étiops, chacun pouvait déjà s'en procurer le répertoire...

RADIO-TELEVISION

IMPASSE

« L'Art et l'argent »

BON, Philippe, vous mettez la tribune ici... De sorte qu'il est absolument faux de dire que la télévision n'est pas bonne...

Plus qu'un assemblage d'anecdotes... Richesse et suicide... Absence d'intérêt...

L'IMPARTIALITÉ ICI ET AILLEURS...

Savoir pour décider, apprendre pour comprendre

Dans un troisième et dernier article consacré à l'impartialité... L'ES Anglaises ont été les premiers à lever ce livre...

Et seuls les propos tenus par les seconds, on ne le répète jamais assez, sont essentiels... Pain et chocolat...

par CLAUDE SARRAUT. émergé enfin des brumes de la mémoire collective... Tableau noir...

à qui l'on prête depuis Dauterive des trésors d'ignorance novatrice... Les trois grandes chaînes commerciales américaines...

à qui l'on prête depuis Dauterive des trésors d'ignorance novatrice... XAVIER DELCOURT.

RADIO-TELEVISION

Recherches sur les retransmissions

40 % DE « NON-PUBLIC »

Un colloque à Yerres (Essonne) sur les rapports possibles entre la télévision et le théâtre, organisé par le secrétariat d'Etat à la culture...

Pour expliquer la faible audience des émissions culturelles à la télévision, certains téléspectateurs avertis incriminent souvent les horaires tardifs...

Le propos de l'auteur, qui a systématiquement étudié l'audience auprès du grand public d'une trentaine de spectacles culturels diffusés entre juillet 1976 et février 1977...

Moins de privilégiés

Pour dresser un bilan de l'audience des retransmissions culturelles, fruits de la collaboration entre les sociétés de programme et le ministère de la culture...

Le taux d'écoute de trente et une retransmissions par rapport aux taux d'écoute des autres émissions diffusées en même temps sur les deux autres chaînes...

La composition socio-culturelle et socio-démographique du public des vingt-quatre retransmissions de spectacles, ayant obtenu une audience suffisamment importante pour être analysée statistiquement...

Les attitudes et les comportements des téléspectateurs : ce dernier point ayant nécessité un sondage particulier établi par le C.E.O. à la demande du service des études et de la recherche.

L'analyse des retransmissions télévisées de spectacles de théâtre, d'opéra et de ballet révèle d'abord que, tout en restant relativement faible, l'audience moyenne (4,5 % de la population française d'âge adulte) est, en fait, considérable, ce chiffre correspondant à 1,5 million de téléspectateurs...

La décomposition du public selon ses caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, catégorie sociale, niveau d'études et taille de l'agglomération) a permis de mettre en évidence que les inégalités de fréquentation entre catégories qui apparaissent lorsqu'un spectacle est présenté en salle se réduisent devant le petit écran.

Bien que les retransmissions d'opéra aient une audience plus élevée chez les hommes et celles de théâtre chez les femmes (et que les personnes âgées soient plus nombreuses à suivre les retransmissions d'opéra), la composition socio-démographique du public des retransmissions d'opéra et de théâtre est assez proche.

L'audience des retransmissions théâtrales varie considérablement parfois d'une émission à l'autre. Ces écarts tiennent en partie à l'heure de la programmation, l'audience étant en moyenne deux fois supérieure à 20 h qu'à 21 h 30 ou 22 heures.

Deux idées généralement admises se trouvent donc mises en cause, écrit M. Jean-François Barbier-Jouvet : « Celle que le développement de la télévision se traduit par le nivellement du public (massification), celle que la télévision permettrait d'annuler les barrières sociales de la consommation culturelle (...). Il n'y a pas de hasard mais choix culturellement préconstruits ».

« L'accès à la culture savante poursuit l'auteur citant l'ouvrage l'Amour de l'art de Pierre Bourdieu comme l'ambition d'y accéder, ne peut être produit mineur d'une conversion culturelle; mais suppose en l'état actuel un changement de condition économique et sociale. »

metteur en scène, du titre de la pièce et de son auteur ainsi que des interprètes influencent aussi, évidemment, le téléspectateur. Ainsi les pièces de théâtre ayant remporté le plus grand succès étaient représentées par la Comédie-Française, aucune n'ayant connu de score inférieur à 8 %, y compris le Commerce programmée à 21 h 30.

Contrairement à l'idée répandue qui impute à l'influence des chaînes concurrentes l'insuccès des retransmissions théâtrales, il apparaît que le choix entre une retransmission de spectacle culturel ou une autre émission n'est pas vécu par les téléspectateurs comme une alternative. Certains excluent d'emblée les émissions culturelles, d'autres au contraire rejettent a priori les variétés ou les séries américaines. Dès lors, note M. Jean-François Barbier-Jouvet, « les programmes télévisés ne sont pas ce qu'on appelle indifféremment de biens interchangeables offerts au choix d'individus guidés par une hypothétique et commune liberté d'indifférence que l'on croit trop souvent. Les conditions et horaires de travail des téléspectateurs, leurs habitudes culturelles, tout ce qui n'y a ni choix ni indépendance, ni, à l'inverse, absence de choix (cette rencontre fortuite sur laquelle on compte parfois pour élargir le public de la culture). S'il est vrai que la concurrence d'un film de Giallo ou de de France est difficile à affronter, il faut aussi chercher, dans les retransmissions culturelles elles-mêmes et dans le mode de rapport à la culture qu'elles supposent chez les téléspectateurs, à la fois l'explication de la faiblesse systématique de leur impact et l'explication des variations, à type de concurrence identique de l'urgence ».

Bien que le public potentiel des œuvres « de culture » tende pour la première fois à se confondre avec l'ensemble de la population (85 % des foyers étant équipés d'un téléviseur en 1976), seule une minorité suit les rediffusions. La méthode du C.E.O. consistant à demander aux personnes interrogées si elles considéraient qu'il y avait trop, suffisamment ou pas assez d'émissions de théâtre, d'opéra ou de ballet ou si elles n'avaient pas d'opinion à ce sujet — a permis de déterminer que le « non-public », celui qui ne perçoit pas que ce type d'émissions peuvent s'adresser à lui en raison de son absence de familiarité avec l'univers culturel, atteignait 40 % des téléspectateurs. A l'inverse, le public culturellement disponible « qui déplore l'insuffisance des émissions de théâtre ou d'opéra » a été évalué entre 7 % et 25 % selon le genre de retransmission, le théâtre classique trouvant une réception plus large. En conséquence, la télévision pose avec une acuité nouvelle le problème de l'accessibilité culturelle.

Pas de miracle

A la télévision, et la différence des spectacles présentés en salle, la diffusion d'une émission culturelle est souvent unique, d'où l'impossibilité pour le téléspectateur de se récréer au jugement de son groupe et de son entourage. Il ne dispose, pour anticiper le contenu de l'émission, que des appréciations de la presse qui présente les programmes. M. Jean-François Barbier-Jouvet souligne : « C'est ce monopole de fait exercé par la presse sur l'information des téléspectateurs, non médiatisée par les groupes de référence, qui constitue le nouveau problème de la télévision. »

Nombreux sont les téléspectateurs qui recourent à une information extérieure pour choisir leurs émissions. 49 % des Français (un sur deux) consultent les magazines de télévision, 48 % le page T.V. des principaux quotidiens. Seule une minorité de téléspectateurs choisit ses émissions au hasard des images (16 %) et 39 % des téléspectateurs disent choisir leur programme par habitude. A cet égard, le rapport du service des études et de la recherche insiste sur le rôle prépondérant de la presse dans la détermination du choix des téléspectateurs.

« Une politique de diffusion culturelle qui voudrait utiliser pleinement l'outil-télévision ne peut ignorer un tel phénomène. Autant que la qualité des œuvres qu'elle promeut, c'est la familiarisation de la qualité des informations, préalable à leur diffusion qu'elle doit s'attacher. »

Les inégalités observées entre les différents groupes sociaux dans l'écoute des retransmissions culturelles télévisées se produisent en quelque sorte celles que connaissent les activités culturelles de théâtre, de concert ou d'opéra. Cependant, les inégalités d'audience entre les différents groupes sociaux sont moins fortes lorsqu'il s'agit de spectacles retransmis (« la montre ») que lorsqu'il est question d'émissions culturelles suivies de débats (« le dit »). Par conséquent, les émissions sur des sujets sociaux sont davantage regardées par les catégories moins favorisées socialement.

Deux idées généralement admises se trouvent donc mises en cause, écrit M. Jean-François Barbier-Jouvet : « Celle que le développement de la télévision se traduit par le nivellement du public (massification), celle que la télévision permettrait d'annuler les barrières sociales de la consommation culturelle (...). Il n'y a pas de hasard mais choix culturellement préconstruits ».

EVELITA MOOD.

Écouter-voir

● BIOGRAPHIE : LES TROIS SIECLES DE MARGUERITE YOURCENAR. — Lundi 20 février, France-Culture, 22 h. 35.

Jean Montalbet et André Mathieu avaient déjà, le lundi 21 novembre 1977, proposé deux heures d'émission en compagnie de Marguerite Yourcenar : cette femme écrivain, qui vit isolée dans une île du Mexique, aux Etats-Unis, leur avait ouvert sa porte et accordé un long, très long entretien, ce qu'elle accepte rarement. Suite à une première réflexion sur son temps et sur son œuvre, c'est la biographie de Marguerite Yourcenar qui est retracée dans ce deuxième volet, un portrait de l'auteur face à sa propre histoire : une initiation généalogique, tout le sujet de *Sous le signe de Charolais du Nord*.

● MARGUERITE YOURCENAR, avec un humour tendre, « trois siècles de son passé », pour arriver à son enfance, près de Lille ; elle a retrouvé les clichés familiers. Elle les rajoute aux portraits d'ancêtres dans la galerie de souvenirs qu'elle a patiemment, artistiquement, reconstitués, dans sa maison de Petite Plaisance.

● BANDE A PART : POUR L'AMOUR DU SALUT. — Lundi 20 février, A 2, 22 h. 25.

Les officiers et « officieuses » de l'Armée du Salut sont deux cent cinquante en France. Cent cinquante d'entre eux travaillent à Paris. C'est peu et on

pense aux effectifs de cette institution en Angleterre ou aux Etats-Unis. Qu'ils ou qu'elles soient lieutenants ou capitaines, les salubristes doivent vivre avec 800 francs par mois. Leur contrat, un service des déshérités est de durée illimitée. Tout cela n'est guère évocateur en cours de cette émission de la série « Bande à part » qui montre plus qu'elle n'explique.

● SIMONE VANNIER, surtoit; filmé les va-et-vient de deux femmes salubristes de Paris, leurs chants et leurs discours dans la rue, Jacqueline et Sylvie quittent leur poste pour vendre leur journal, à Montmartre elles font « la manche » dans les cafés et le soir regagnant la Péniche qui, près de la gare d'Amsterdam, accueille pour une nuit ou deux, gratuitement les sans-abri. Dans des conversations simulées avec une vieille dame seule, ou avec un homme qui se moque d'elle, la salubriste parle de sa vocation et de son uniforme. Le recours à la fiction relève de sa force au regard de Simone Vannier, réalisateur qui propose d'ordinaire des reportages plus « vrais ».

● TELE-CLUB : UBU ROI. — Vendredi 24 février, A 2, 22 h. 45.

Les marionnettes électroniques d'Avry font éclater les blagues potaches d'Ubu roi, d'Alfred Jarry. Diffusé en septembre 1965 sur la première chaîne, ce spectacle intégral, véritable festival de trucages, apparut comme le

manifeste des idées folles d'un jeune réalisateur, surtout connu à l'époque par ses mises en images de variétés avant d'en venir à la « fiction érotique ».

● TEMOIGNAGES : EGYPTE-ISRAËL 1970-1978. Samedi 25 février, France-Culture, 14 h. 5.

Du premier conflit israëlo-arabe à récente visite à Jérusalem du président égyptien, beaucoup de choses ont changé. La question d'Israël demeure cependant entière, et la politique égyptienne ne recueille qu'une solide rité mitigée de la part des autres Etats arabes. Eric Laurent et Marie Vouillon ont tenté de reconstituer l'évolution de rapports entre ces deux pays. Le président Anwar El Sadate et Menahem Begin, premier ministre israélien, disent leur point de vue, ainsi que le roi Hussein de Jordanie.

Interviennent également M. Nahur mondial; M. Essedine Kalak, dirigeant Goldmann, président du congrès juif de l'O.L.P.; M. Mohammed Keyra, ancien vice-premier ministre égyptien; M. Kamal Jomblatt, dirigeant de la gauche libanaise, ainsi que MM. Georges Buis, Maxime Rodinson et Jean Lacouture, spécialistes français de problèmes du Moyen-Orient. Au cours de cette et table ronde à radiophonique sera évoquée la guerre du Kippour et les difficultés économiques, le rôle de grandes puissances étrangères.

Les films de la semaine

● LA HORSE, de Pierre Granier-Deferre. — Dimanche 19 février, TF 1, 20 h. 30.

Histoire du milieu, étude de mœurs d'après un roman de la série noire de Granier-Deferre, une atmosphère réalistes entre Simonen et Balzac. Un riche fermier normand, patriarche rendant sa justice sur ses terres, Gabin, plus vrai que nature, impose, magnifiquement, son personnage.

● UN SOIR, UN TRAIN, d'André Delvaux. — Dimanche 19 février, FR 3, 22 h. 30.

Un cinéaste belge, inspiré par la peinture surréaliste, explore l'imaginaire dans un voyage aux portes de la mort et soulève le brûlant problème d'algébrique du pays flamand. « Broche », la francophonie. Dans le cauchemar qui vit Yves Montand — amercant, dans une composition exemplaire, le grand tournant de sa carrière, — le fantastique social se mêle à la métaphysique. Un film étrange et superbe.

● SINDRAD LE MARIN, de Richard Wallace. — Lundi 20 février, TF 1, 20 h. 30.

Le huffième voyage, inventé par un scénariste hollywoodien, du marin des Mille et Une Nuits. Péripéties commentées par un pio bavard, orientaliste de studio. Douglas Fairbanks Jr, souriant et bouddisant, essaie de ressusciter son célèbre père au temps du *Volcan de Bagdad*.

● LA BATAILLE DES ANDENNES, de Kon Asanin. — Lundi 20 février, FR 2, 20 h. 30.

L'armée américaine surprise

par une contre-offensive allemande, dans les Ardennes en décembre 1944. L'histoire re-tue par un grand spectacle cinématographique avec vedettes, nombreux figurants et scènes de bataille impressionnantes.

● CROC BLANC, de Lucin Flac. — Mardi 21 février, FR 3, 20 h. 30.

Un des plus beaux romans de Jack London — l'histoire d'un chien-loup — rédist à une histoire plutôt banale d'aventuriers dans le Grand Nord. Coproduction européenne, scènes de western italien... un train.

● CASQUE D'OR, de Jacques Becker. — Mercredi 22 février, FR 3, 20 h. 30.

Les « apaches » de Belleville et Casque d'Or, spectacle légendaire, devenus des personnages vrais, dans le Paris des faubourgs à la Belle Époque. Classicisme rigoureux d'une mise en scène qui trouve, toujours, la réalité humaine et la dimension sociale. Un hommage à Becker, grand cinéaste français des années 40-50. Avec un couple inoubliable : Simone Signoret et Sergio Reggiani.

● SIGNED ARSÈNE LUPIN, d'Yves Robert. — Jeudi 23 février, A 2, 15 h.

A une époque où les droits des romans de Maurice Leblond étaient réservés, Jean-Paul Rappeneau inventa un scénario original qui fut un habile et pétillant pastiche. Et sur lequel Yves Robert réalisa un film propre à ravir tous les admirateurs d'Arsène Lupin, parfaitement interprété par Robert Lamoureux. Il y a aussi Aïda Valli en aventurière.

● L'ADIEU AUX ARMES, de Charles Vidor. — Jeudi 23 février, FR 3, 20 h. 30.

Conçu par David Selznick qui voulait faire jouer à sa femme, Jennifer Jones, le rôle de Catherine, l'infirmière amoureuse, cette production romanesque à grand spectacle, sans être totalement infidèle au roman d'Hemingway, le dénature tout de même quelque peu. L'interprétation est bien pâlichonne par rapport à celle de la version 1933 réalisée par Frank Borzage (avec Gary Cooper et Helen Hayes), et l'on retient surtout la reconstitution de la retraite de Caporetto, sur le front italien, en 1917.

● LE DERNIER TIERCE, de Richard Pottier. — Vendredi 24 février, TF 1, 14 h. 55.

Raymond Souplex enquête à propos d'un crime commis sur un chemin de courses, comme s'il était le commissaire Bourrel des « Cinq dernières minutes ». A part cela, ce film ne présente aucun intérêt.

● TAXI, ROULOTTE ET CORRIDA, d'André Hunebelle. — Dimanche 26 février, TF 1, 17 h. 50.

Louis de Funès, qui venait d'être promu vedette, anime les mésaventures d'un Français moyen passant ses vacances en Espagne avec une de ces familles « bien de chez nous » qu'affectionnait alors le cinéma français. Gentil et dénué.

● LE CERVEAU, de Gérard Oury. — Dimanche 26 février, TF 1, 20 h. 30.

Bourvil (le corniaud) et Belmondo (le titi astucieux) se servent de boules puantes

pour un hold-up sensationnel, préparé scientifiquement d'un côté par un cerveau anglais. Créés par un budget énorme qui lui permettait d'utiliser des supergadgets comme pags, Gérald Oury a sacrifié souvent au spectacle le rythme de son récit. On rit moins qu'à la Grande Vadrouille.

● RENDEZ-VOUS A BRAY, d'André Delvaux. — Dimanche 26 février, FR 3, 22 h. 40.

S'inspirant librement d'une nouvelle de Julien Gracq, André Delvaux a entremêlé ses thèmes habituels : la mort, l'absence, le souvenir, le rêve où basculent les apparences de la réalité. C'est un peu secret, plastiquement très belle, par laquelle il faut se laisser porter. Prix Louis-Deluc 1971.

● L'ODYSSÉE SOUS LA MER, de Daniel Petrie. — Lundi 27 février, TF 1, 21 h. 15.

On ne peut pas manger d'évoquer Jules Verne à propos de cette aventure moderne d'un sous-marin partant au secours d'hommes bloqués dans les profondeurs abyssales. Touré au Canada, avec le concours du département de la réalité, nationale canadienne, le film fait apparaître, par ses effets spéciaux, un monde de cauchemar fantastique.

● BRANNING, de Douglas Hickox. — Lundi 27 février, FR 3, 21 h.

Un film policier, très bien fabriqué, « à l'américaine ». Pour mettre en valeur John Wayne qui, à Londres comme aux Etats-Unis, se révèle toujours capable de jouer des poings et du revolver.

Les débats politiques

● TF 1

— Le 21 février un débat sur la politique agricole oppose MM. Pierre Joxe, membre du bureau exécutif du parti socialiste, et Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture, à 18 heures; M. Raymond Barre, premier ministre, au magazine « Spécial événement », à 20 h. 30.

● ANTENNE 2

— Le 20 février, un débat oppose M. Alain Peyrefitte, ministre de la Justice, et M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, à 20 h. 30 (retransmission simultanément sur A 2 et Europe 1).

— Le 22 février, M. Michel Fontatawski, ancien ministre, président d'honneur du parti républicain, à l'émission « Cartes sur table », à 20 h. 30.

● EUROPE 1

— Le 19 février, M. François Ceyrac, président du C.N.R.P., est l'invité du « Club de la presse », à 13 heures.

— Le 20 février, Yvon Laval vequit, M. Robert Horent, président - directeur général de l'« Eclair », à 8 h. 30; un débat oppose MM. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste et Alain Peyrefitte, ministre de la Justice, à 20 h. 30 (diffusé simultanément sur Antenne 2 et Europe 1).

— Le 24 février, Denise Fabre reçoit M. Jacques Chirac, président du R.P.R., maire de Paris, à 10 heures; un débat sur la politique sociale oppose

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Mme Edith Cresson, membre du secrétariat national du parti socialiste, chargée des questions de jeunesse, et M. René Piquet, membre du bureau politique du parti communiste, à 19 heures.

— Le 26 février, M. Pierre Mendès France, ancien président du conseil, est l'invité du « Club de la presse », à 19 heures.

● R.T.L.

— Le 18 février, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, est l'invité du « Journal instantané », à 13 heures.

— Le 20 février, gros plan « Spécial élections » sur Mme Arlette Laguiller, membre de la direction nationale de Lutte ouvrière, à 8 h. 30.

— Le 24 février, gros plan sur M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, à 8 h. 30.

— Le 25 février, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., au « Journal instantané », en direct d'« Egletons (Corrèze) », à 13 heures.

● FRANCE-INTER

— Le 20 février, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., à l'émission « Le téléphone sonne », à 19 h. 15.

— Le 23 février, M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, à l'émission « Le téléphone sonne », à 19 h. 15.

Petites ondes - Grandes ondes

EMISSIONS REGULIERES

FRANCE-INTER (informations toutes les heures); 7 h., J. Pagan; 9 h., Le magazine de P. Bouletier; 10 h., Chanois à l'honneur; 11 h., Anne Gaillard; 12 h., L. Bost et J.-C. Weiss; 12 h. 30, Intra-midi (reprise magazine à 15 h.); 12 h. 45, Le jeu des 1000 francs; 13 h. 30, Le grand padel; 14 h., Le temps de vivre (samedi et dimanche); L'oreille en coin; 15 h. 15, Sous quelle étoile suis-je né; 15 h. 45, Les oubliés de l'histoire; 17 h., Radioscopie; 18 h., Saldimbanques; 19 h., Journal; 20 h., Marche co rève; 22 h., Le Pop-Club.

Samedi: 9 h., F. de Closs; 10 h., J.-F. Kahn; 18 h., Spéciale inter; 20 h., Tribune de l'histoire; 21 h. 15, La musique est à vous; 22 h., Les trépassés de la nuit; 23 h. 5, Au rythme du monde.

Dimanche: 9 h. 30, L'oreille en coin; 12 h., Inter-présente; 20 h. 15, Le masque et la plume; 21 h. 15, La musique est à vous; 22 h., Histoire d'opéras; 23 h., Jam paude.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE: Informations à 7 h. (cul. et mus.); 7 h. 30 (cul. et mus.); 8 h. 30 (cul.); 9 h. (cul. et mus.); 14 h. 45 (cul.); 15 h. 30 (mus.); 17 h. 30 (cul.); 18 h. (mus.); 19 h. (cul.); 19 h. 30 (mus.); 23 h. 55 (cul.); 0 h. (mus.).

FRANCE-INTER: 17 h., Jacques Chancel reçoit Louis Paavel (jeudi), Pierre Gouille (mardi), Jean-Baptiste Deslandes (jeudi), Joël de Rosnay (vendredi).

RELIGIEUSES

ET PHILOSOPHIQUES

FRANCE-CULTURE (le dimanche): 7 h. 15, Hodges; 8 h., Orthodoxie et christianisme occidental; 8 h. 30, Services religieux de la Fédération protestante de France; 9 h. 10, Ecoule Israël; 9 h. 40, Le Grand-Orient de France; 10 h., Messe.

RADIOSCOPIES

FRANCE-INTER: 17 h., Jacques Chancel reçoit Louis Paavel (jeudi), Pierre Gouille (mardi), Jean-Baptiste Deslandes (jeudi), Joël de Rosnay (vendredi).

Advertisement for MADLER featuring a large graphic of a person's face and text including 'Samedi', 'Dimanche', and 'MADLER'.

RADIO-TELEVISION

Jeu 23 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 12. Jeu : Réponse à tout; 12 h. 28. Les aventures de Monsieur Lemestre; 12 h. 30. Midi première; 13 h. 36. Emissions régionales; 13 h. 50. Objectif santé; 15 h. 15. Pour les jeunes: Spécial vacances (à 17 h. 23. Les Infos); 18 h. A la bonne heure; 18 h. 24. Pour les petits; 18 h. 32. L'île aux enfants; 18 h. 55. Feuilleton: La passagère; 19 h. 15. Une minute pour les jeunes; 19 h. 45. Eh bien... raconte!

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. FILM: SIGNE ARSENE LUPIN, d'Y. Robert (1959), avec R. Lamoureux, A. Valli, Y. Robert, R. Dumas, M. Echeverry, J. Duflho (N., rediff.).

Vendredi 24 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 12. Jeu : Réponse à tout; 12 h. 28. Les aventures de Monsieur Lemestre; 12 h. 30. Midi première; 14 h. 25. Emission du C.N.D.P.: Cousins cousines; 15 h. 55. FILM: LE DERNIER TIERCE de R. Fothering (1964), avec C. Verania, M. Noël, M. Le Royer, R. Souplex, D. Morano, J. Richard (N.); Une jeune femme, qui a hérité d'une fortune de son père, se trouve en difficulté financière. Elle est soupçonnée de meurtre d'un jeune concurrent; 16 h. 15. Pour les jeunes: Spécial vacances; 16 h. 51. Pour les jeunes: Spécial vacances; 17 h. 8. Des sons animés; 17 h. 55. A la bonne heure; 18 h. 24. Pour les petits; 18 h. 30. L'île aux enfants; 18 h. 55. Feuilleton: La passagère; 19 h. 15. Une minute pour les jeunes; 19 h. 45. Eh bien... raconte!

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. FILM: SIGNE ARSENE LUPIN, d'Y. Robert (1959), avec R. Lamoureux, A. Valli, Y. Robert, R. Dumas, M. Echeverry, J. Duflho (N., rediff.).

Samedi 25 février

CHAINE I : TF 1

11 h. 15. Emission du C.N.D.P.: Initiation au russe; 12 h. 22. Emissions régionales; 12 h. 30. Dis-moi ce que tu m'as fait; 12 h. 45. Jeunes pratiques; 13 h. 36. Les musiciens du soir; 14 h. 8. Réponse à tout; 14 h. 25. La petite maison dans la prairie; 18 h. 5. Trente millions d'amis; 18 h. 40. Magazine auto moto; 19 h. 13. Six minutes pour vous défendre; 19 h. 45. Eh bien... raconte!

CHAINE II : A 2

11 h. 45. Journal des sourds et des malentendants; 12 h. Emission du C.N.D.P.: Entrer dans le jeu; 12 h. 30. Samedi et dimanche; 13 h. 35. Loto-chansons; 14 h. 35. Les Jeux du stade; 15 h. R. Bagny: Biarritz contre le stade toulousain.

Dimanche 26 février

CHAINE I : TF 1

9 h. 15. Emissions religieuses et philosophiques; 12 h. La séquence du spectateur; 12 h. 30. Bon appétit; 13 h. 20. C'est pas sérieux; 14 h. 10. Les rendez-vous du dimanche; 15 h. 30. Feuilleton français: Paul et Virginie (rediff.); 16 h. 10. Harco; 16 h. 5. Série américaine: L'île perdue; 16 h. 35. Sports premiers; 17 h. 50. FILM: TAXI ROULOTTE et CORRIDA, d'A. Humbelle (1968), avec L. de Funès, P. Dubost, G. Bertil, R. Bussières, A. Poivre (N., rediff.); Les vacances mouvementées d'un chauffeur de taxi parisien parti pour l'Espagne avec sa femme et qui transporte, sans le savoir, un diamant volé; 19 h. 25. Les animaux du monde; 20 h. 30. FILM: LE CERVEAU de G. Oury (1968), avec J.-P. Belmondo, Bourvil, D. Nivon, E. Wallach, S. Momi, F. Valois et H. Genes; Deux petits truands français, adeptes du système D, préparent le cambriolage d'un train spécial de POTAL en même temps qu'un général cambrioleur anglais qui détecte, lui, de moyens perfectionnés; 22 h. Magazine Expressions.

Lundi 27 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15. Jeu : Réponse à tout; 12 h. 30. Midi première; 13 h. 36. Magazines régionaux; 13 h. 50. Rester donc avec nous; 17 h. 15. Pour les jeunes: Spécial vacances; 18 h. A la bonne heure; 18 h. 25. Pour les petits; 18 h. 30. L'île aux enfants; 18 h. 55. Feuilleton: La passagère; 19 h. 15. Une minute pour les jeunes; 19 h. 45. Eh bien... raconte!

D'une chaîne à l'autre

RT.L. DANS LA BATAILLE ELECTORALE. RT.L. s'est engagé véritablement dans la bataille électorale sur les ondes. Pourquoi? Il remonte d'après Jean Farran, directeur d'antenne, que l'audience baisse de façon notable au cours des périodes électorales et plus particulièrement aux heures consacrées aux débats politiques.

PROGRAMMES EDUCATIFS. Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans le Monde de l'éducation le 20 février 1978, qui les publie également tous les mois.

En 1919, Arshé Lupin réincarné avec une personnalité romaine pour retrouver le fabuleux trésor de la Toison d'or, héritage de la Bourgogne; 16 h. 30. Aujourd'hui magazine; 17 h. 55. Fenêtre sur... police: discours sur les méthodes; 18 h. 25. Isabelle et ses amis; 18 h. 40. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu: Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Jeu: Les six jours d'Antenne 2; 20 h. 35. Le grand échiquier: Julien Clerc, par J. Chancel; Avec Véronique Sanson, Brigitte Senger, Gérard Depardieu, Coluche, Mary Marquet, Alain Bouched, Jean-Claude Wender, les choristes Cl. Mazonet et M. del Castillo, le grand orchestre du Splendid et l'ensemble de musique de chambre de Bernard Thomas.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35. Pour les jeunes; 19 h. 5. Emissions régionales; 19 h. 40. Scènes de la vie de province: La femme en montagne (prod. FR 3 Nice); 20 h. Les Jeux; 20 h. 30. F.I.M. (un film, un auteur); L'ADIEU AUX ARMES, de Ch. Vidor (1957), avec R. Hudson, J. Jones, V. de Sica, A. Sordi, K. Kaszner, M. McCambridge (rediff.).

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. Série française: Dossier danger immédiat; 15 h. 59. Aujourd'hui magazine; 17 h. 55. Fenêtre sur... Les potes et leurs images; 18 h. 25. Isabelle et ses amis; 18 h. 40. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu: Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Jeu: Les six jours d'Antenne 2; 20 h. 30. Feuilleton: Les Epiplétes; 21 h. 30. Emission littéraire: Apocryphes, de R. Pivot. (Et boire et le manger); 22 h. Anéchoïde (sans Richard, vigneron du Beaujolais); J.-Z. Chénedé (Marchand de vin); J. de Coquet (Lettre aux érudits, aux érudits, aux érudits, aux érudits et aux érudits sur leur comportement à table et dans l'intimité); P. Trovati (Cousin à Rome); R. Testi (L'histoire historique de la cuisine française); Mme N. Châtelet (Le Corps à corps culinaire); et O. Koko (La Petite et la Grande Cuisine); 22 h. 45. Télé-club: Une roi, de A. Jarry; musique de Cl. Terrasse, chorégraphie de Dink Sanders. Avec J. Bouiss, R. Varte, H. Deschamps, H. Vicioloux, Réal J.-C. Averty. L'ère des « Secour-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35. Pour les jeunes; 19 h. 5. Emissions régionales; 19 h. 40. Scènes de la vie de province: Le bergeur des fleurs, d'A. Castanet (prod. FR 3 Toulouse); 20 h. Les Jeux; 20 h. 30. Série documentaire: La qualité de l'air: Lutte contre la pollution; Les nourisseurs du monde, d'E. Leguy et Fr. Guillaume, réal. D. Mosmann; Quelles sont les chances de venir à bout de la famine et de la malnutrition, un film de l'Institut national des études démographiques; 21 h. 30. Série documentaire: Les maîtres d'œuvre (la trame et la chaîne), de J. Lallier et M. Tosello; De l'histoire de la mode à celle du tissu, de l'industrie au retour de l'artisanat.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. Série française: Dossier danger immédiat; 15 h. 59. Aujourd'hui magazine; 17 h. 55. Fenêtre sur... Les potes et leurs images; 18 h. 25. Isabelle et ses amis; 18 h. 40. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu: Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Jeu: Les six jours d'Antenne 2; 20 h. 30. Feuilleton: Les Epiplétes; 21 h. 30. Emission littéraire: Apocryphes, de R. Pivot. (Et boire et le manger); 22 h. Anéchoïde (sans Richard, vigneron du Beaujolais); J.-Z. Chénedé (Marchand de vin); J. de Coquet (Lettre aux érudits, aux érudits, aux érudits, aux érudits et aux érudits sur leur comportement à table et dans l'intimité); P. Trovati (Cousin à Rome); R. Testi (L'histoire historique de la cuisine française); Mme N. Châtelet (Le Corps à corps culinaire); et O. Koko (La Petite et la Grande Cuisine); 22 h. 45. Télé-club: Une roi, de A. Jarry; musique de Cl. Terrasse, chorégraphie de Dink Sanders. Avec J. Bouiss, R. Varte, H. Deschamps, H. Vicioloux, Réal J.-C. Averty. L'ère des « Secour-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35. Pour les jeunes; 19 h. 5. Emissions régionales; 19 h. 40. Scènes de la vie de province: Le bergeur des fleurs, d'A. Castanet (prod. FR 3 Toulouse); 20 h. Les Jeux; 20 h. 30. Série documentaire: La qualité de l'air: Lutte contre la pollution; Les nourisseurs du monde, d'E. Leguy et Fr. Guillaume, réal. D. Mosmann; Quelles sont les chances de venir à bout de la famine et de la malnutrition, un film de l'Institut national des études démographiques; 21 h. 30. Série documentaire: Les maîtres d'œuvre (la trame et la chaîne), de J. Lallier et M. Tosello; De l'histoire de la mode à celle du tissu, de l'industrie au retour de l'artisanat.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. Série française: Dossier danger immédiat; 15 h. 59. Aujourd'hui magazine; 17 h. 55. Fenêtre sur... Les potes et leurs images; 18 h. 25. Isabelle et ses amis; 18 h. 40. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu: Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Jeu: Les six jours d'Antenne 2; 20 h. 30. Feuilleton: Les Epiplétes; 21 h. 30. Emission littéraire: Apocryphes, de R. Pivot. (Et boire et le manger); 22 h. Anéchoïde (sans Richard, vigneron du Beaujolais); J.-Z. Chénedé (Marchand de vin); J. de Coquet (Lettre aux érudits, aux érudits, aux érudits, aux érudits et aux érudits sur leur comportement à table et dans l'intimité); P. Trovati (Cousin à Rome); R. Testi (L'histoire historique de la cuisine française); Mme N. Châtelet (Le Corps à corps culinaire); et O. Koko (La Petite et la Grande Cuisine); 22 h. 45. Télé-club: Une roi, de A. Jarry; musique de Cl. Terrasse, chorégraphie de Dink Sanders. Avec J. Bouiss, R. Varte, H. Deschamps, H. Vicioloux, Réal J.-C. Averty. L'ère des « Secour-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35. Pour les jeunes; 19 h. 5. Emissions régionales; 19 h. 40. Scènes de la vie de province: Le bergeur des fleurs, d'A. Castanet (prod. FR 3 Toulouse); 20 h. Les Jeux; 20 h. 30. Série documentaire: La qualité de l'air: Lutte contre la pollution; Les nourisseurs du monde, d'E. Leguy et Fr. Guillaume, réal. D. Mosmann; Quelles sont les chances de venir à bout de la famine et de la malnutrition, un film de l'Institut national des études démographiques; 21 h. 30. Série documentaire: Les maîtres d'œuvre (la trame et la chaîne), de J. Lallier et M. Tosello; De l'histoire de la mode à celle du tissu, de l'industrie au retour de l'artisanat.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Magazine régional; 13 h. 50. Feuilleton: Le dessous du ciel; 14 h. 8. Aujourd'hui, madame; 15 h. Série française: Dossier danger immédiat; 15 h. 59. Aujourd'hui magazine; 17 h. 55. Fenêtre sur... Les potes et leurs images; 18 h. 25. Isabelle et ses amis; 18 h. 40. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu: Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Jeu: Les six jours d'Antenne 2; 20 h. 30. Feuilleton: Les Epiplétes; 21 h. 30. Emission littéraire: Apocryphes, de R. Pivot. (Et boire et le manger); 22 h. Anéchoïde (sans Richard, vigneron du Beaujolais); J.-Z. Chénedé (Marchand de vin); J. de Coquet (Lettre aux érudits, aux érudits, aux érudits, aux érudits et aux érudits sur leur comportement à table et dans l'intimité); P. Trovati (Cousin à Rome); R. Testi (L'histoire historique de la cuisine française); Mme N. Châtelet (Le Corps à corps culinaire); et O. Koko (La Petite et la Grande Cuisine); 22 h. 45. Télé-club: Une roi, de A. Jarry; musique de Cl. Terrasse, chorégraphie de Dink Sanders. Avec J. Bouiss, R. Varte, H. Deschamps, H. Vicioloux, Réal J.-C. Averty. L'ère des « Secour-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35. Pour les jeunes; 19 h. 5. Emissions régionales; 19 h. 40. Scènes de la vie de province: Le bergeur des fleurs, d'A. Castanet (prod. FR 3 Toulouse); 20 h. Les Jeux; 20 h. 30. Série documentaire: La qualité de l'air: Lutte contre la pollution; Les nourisseurs du monde, d'E. Leguy et Fr. Guillaume, réal. D. Mosmann; Quelles sont les chances de venir à bout de la famine et de la malnutrition, un film de l'Institut national des études démographiques; 21 h. 30. Série documentaire: Les maîtres d'œuvre (la trame et la chaîne), de J. Lallier et M. Tosello; De l'histoire de la mode à celle du tissu, de l'industrie au retour de l'artisanat.

avec R. Hudson, J. Jones, V. de Sica, A. Sordi, K. Kaszner, M. McCambridge (rediff.). Pendant la première guerre mondiale, un officier américain, servait sur le front d'Italie, tombe amoureux d'une infirmière anglaise. Il désire pour finir avec elle. 23 h. 10. Magazine: Un événement.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

avec R. Hudson, J. Jones, V. de Sica, A. Sordi, K. Kaszner, M. McCambridge (rediff.). Pendant la première guerre mondiale, un officier américain, servait sur le front d'Italie, tombe amoureux d'une infirmière anglaise. Il désire pour finir avec elle. 23 h. 10. Magazine: Un événement.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Aigue (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance: Célébration de la voix; à 8 h. 30. La malice de l'Inde; à 8 h. 50. Le tace caché de ciel; à 9 h. 7. Matinée de la littérature; 10 h. 45. Questions en sciences; 12 h. 5. Parti pris; 12 h. 45. Panorama; 13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre des voix: Les Nautragés du soleil, de J. Lartigay; 14 h. 45. Les après-midi de France-Culture: Le vin du soleil; 18 h. 25. Ne quittez pas l'écoute: les satellites espions; 17 h. 15. Les Français d'interrogent; 17 h. 30. Musiciens français: C. Greif; 19 h. 20. Nouvelles de Tchekov; « Impassibilité »; 19 h. 25. Biologie et médecine; 20 h. Nouveau répertoire dramatique, par L. Astum: « Un morceau de la vraie croix pour le petit d'homme saint et d'un roi ton », de G. Sautet, avec R. Dardillac, A. Cury, R. Favre (rediff.); 21 h. 30.

Nuits magnétiques: à 22 h. 35. Brûte de pages: les livres artistiques, par N. Faloci; à 23 h. 30. Musique et animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 8 h. 30. Notre et blanche; 9 h. 2. Le matin des musiciens; à Avant l'éclosion de la Vienne; Hugo Wolf; Wagner, Strauss; à 10 h. 30. Musique en vie; 12 h. 40. Chansons; à Le tado, destin portugais; 12 h. 40. Jazz classique; 13 h. 15. Spéciale service; 14 h. 10. Divergentes; Aïcha, Wal-Berg; 14 h. 30. Triptyque... prélude; Ville-John, Gerstwin, Varese; 15 h. 30. Musique française d'aujourd'hui: Nikitovskiy, Tamba, I. Malas, A. Casanova, H. Dufourt; 17 h. 10. Postlude: Gerstwin, W. Russo; 19 h. 3. Musique magazine; 19 h. 15. Jazz time; 19 h. 45. Musique au feu rouge; Beyer, G. Franck, Lecocq, Barbaud, Weber, Clamauer; 20 h. 30. Entrée de jeu: Fantaisie et fugue en mineur BWV 994. Trois préludes et fugues du clavier bien tempéré; Concerto en ut majeur; « Ouverture à la française » (Bach); 22 h. 30. France-Musique la nuit. Paris, début de soirée: « France-Musique la nuit »; 23 h. 30. Musique magazine; 23 h. 30. Actuelle des musiques traditionnelles; 0 h. 5. Russiana; Clamauer; 1 h. 30. Suite de ballets français: Bon-dieu.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 8 h. 30. Notre et blanche; 9 h. 2. Le matin des musiciens; à Avant l'éclosion de la Vienne; Hugo Wolf; Wagner, Strauss; à 10 h. 30. Musique en vie; 12 h. 40. Chansons; à Le tado, destin portugais; 12 h. 40. Jazz classique; 13 h. 15. Spéciale service; 14 h. 10. Divergentes; Aïcha, Wal-Berg; 14 h. 30. Triptyque... prélude; Ville-John, Gerstwin, Varese; 15 h. 30. Musique française d'aujourd'hui: Nikitovskiy, Tamba, I. Malas, A. Casanova, H. Dufourt; 17 h. 10. Postlude: Gerstwin, W. Russo; 19 h. 3. Musique magazine; 19 h. 15. Jazz time; 19 h. 45. Musique au feu rouge; Beyer, G. Franck, Lecocq, Barbaud, Weber, Clamauer; 20 h. 30. Entrée de jeu: Fantaisie et fugue en mineur BWV 994. Trois préludes et fugues du clavier bien tempéré; Concerto en ut majeur; « Ouverture à la française » (Bach); 22 h. 30. France-Musique la nuit. Paris, début de soirée: « France-Musique la nuit »; 23 h. 30. Musique magazine; 23 h. 30. Actuelle des musiques traditionnelles; 0 h. 5. Russiana; Clamauer; 1 h. 30. Suite de ballets français: Bon-dieu.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 8 h. 30. Notre et blanche; 9 h. 2. Le matin des musiciens; à Avant l'éclosion de la Vienne; Hugo Wolf; Wagner, Strauss; à 10 h. 30. Musique en vie; 12 h. 40. Chansons; à Le tado, destin portugais; 12 h. 40. Jazz classique; 13 h. 15. Spéciale service; 14 h. 10. Divergentes; Aïcha, Wal-Berg; 14 h. 30. Triptyque... prélude; Ville-John, Gerstwin, Varese; 15 h. 30. Musique française d'aujourd'hui: Nikitovskiy, Tamba, I. Malas, A. Casanova, H. Dufourt; 17 h. 10. Postlude: Gerstwin, W. Russo; 19 h. 3. Musique magazine; 19 h. 15. Jazz time; 19 h. 45. Musique au feu rouge; Beyer, G. Franck, Lecocq, Barbaud, Weber, Clamauer; 20 h. 30. Entrée de jeu: Fantaisie et fugue en mineur BWV 994. Trois préludes et fugues du clavier bien tempéré; Concerto en ut majeur; « Ouverture à la française » (Bach); 22 h. 30. France-Musique la nuit. Paris, début de soirée: « France-Musique la nuit »; 23 h. 30. Musique magazine; 23 h. 30. Actuelle des musiques traditionnelles; 0 h. 5. Russiana; Clamauer; 1 h. 30. Suite de ballets français: Bon-dieu.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 8 h. 3

FISCALITÉ

La déclaration de vos revenus de l'année 1977

La loi de finances pour 1978 a relativement modifié les conditions de déclaration des revenus de 1977. Les principales nouveautés concernant le régime de l'impôt et les modalités de calcul de l'impôt seront examinées plus loin, sous le titre **COMMENT CALCULER VOTRE IMPÔT**.

Les quelques modifications concernant la déclaration proprement dite (revenus de valeurs mobilières ouvrant droit au nouvel abattement de 900 F, salaire du conjoint de l'exploitant, frais de garde des jeunes enfants, dans aux œuvres sociales, etc.) seront examinées à leurs places respectives dans la déclaration.

En revanche, il a paru utile de présenter à cet égard les nouvelles conditions d'imposition des plus-values, instituées par la loi de finances pour 1977, dont la première application trouve son échéance avec la déclaration des revenus de 1977. Ces indications doivent vous permettre de déterminer si vous êtes imposable au titre des plus-values ; dans l'affirmative, vous devez alors vous procurer la déclaration annexe n° 2042 bis, auprès du service des impôts dont vous relevez (l'adresse figure sur la déclaration d'ensemble n° 2042 qui a dû vous être adressée chez vous).

ANNOUVELLE TAXATION DES PLUS-VALUES

LES IMMEUBLES

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en tout état de cause

- La résidence principale du contribuable, servu que vous l'avez occupé pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou encore si vous êtes contraint de la vendre pour des motifs d'ordre familial ou professionnel ;
- Dans les mêmes conditions, votre résidence secondaire si vous n'êtes pas propriétaire de votre résidence principale.

En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 30 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération (sauf s'il s'agit d'un terrain à bâtir, ou d'un immeuble bâti vendu moins de dix ans après l'achat). De même, sont exonérées les ventes effectuées par des héritiers non imposables à l'impôt sur le revenu sous réserve des mêmes exceptions.

Ces différentes cas mis à part, les cessions immobilières peuvent être classées en trois catégories :

- Les ventes d'immeubles effectuées moins de deux ans après l'acquisition ;
- Les achats-reventes effectués dans un délai de dix ans et ayant un caractère spéculatif ;
- Les ventes d'immeubles effectuées TROIS ANS APRÈS L'ACQUISITION.

Si vous vendez un immeuble moins de deux ans après l'avoir acquis, sa plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

La déclaration des revenus que vous devez soumettre avant le 1^{er} mars 1978 pour vos revenus de 1977 se présente sous une forme identique à celle de l'an dernier.

Comme les années passées, vous êtes dispensés d'effectuer vous-même les opérations nécessaires à l'application des abattements prévus par la loi. Cependant, si vous désirez connaître le montant de votre revenu imposable et être ainsi en mesure de calculer l'impôt que vous aurez à payer, vous pourrez faire ces calculs en utilisant le cadre spécial figurant à la quatrième page de la notice explicative qui accompagne l'imprimé de déclaration.

Ce qui a changé

B. — LES ACHATS-VENTES EFFECTUÉS DANS UN DELAI DE DIX ANS ET AYANT UN CARACTERE SPECULATIF.

Il existait déjà, depuis 1963, un régime d'imposition des achats-reventes d'immeubles effectués dans un délai de dix ans (article 35 A du code général des impôts). Ce régime est maintenu en vigueur, mais ne concerne maintenant que les plus-values à caractère incontestablement spéculatif. Il ne s'applique donc pas :

- Aux biens hérités, aux biens expropriés (ou vendus à l'amiable après déclaration d'utilité publique prononcée en application de l'ordonnance du 23 octobre 1968), aux terres agricoles, aux immeubles qui, au moment de la vente, ne sont plus la résidence principale du vendeur, mais l'ont été pendant au moins cinq ans, aux immeubles vendus en raison d'une modification de la famille du contribuable (augmentation ou diminution du nombre de personnes vivant au foyer, divorce...), de la survenance d'une invalidité ou d'un départ à la retraite, aux résidences secondaires vendues pour des raisons familiales ou professionnelles.

Selon le régime de l'article 35 A, la plus-value est calculée par différence entre le prix de vente et un prix d'achat revalorisé. Cette revalorisation est fixée à 5 % pour chacune des cinq premières années de possession et à 3 % pour chacune des cinq années suivantes. En revanche, il n'est pas fait application d'un indice d'érosion monétaire.

La plus-value est ensuite soumise à l'impôt sur le revenu, avec application du système du quotient qui sera exposé plus loin. À propos du régime des autres cessions d'immeubles.

C. — LES AUTRES CÉSSIONS D'IMMEUBLES.

Les plus-values immobilières qui ne sont pas imposables selon les critères qui viennent d'être exposés et-dessus obéissent aux règles suivantes :

La loi a prévu une exonération : lorsque l'immeuble a été détenu pendant plus de vingt ans, ou lorsqu'il s'agit d'une terre agricole, vendue moins de 5 francs le mètre carré (11 francs le mètre carré dans le cas de cultures fruitières ou maraîchères, 33 francs dans le cas de vignobles à appellation contrôlée), ou encore, lorsque l'immeuble est vendu moins de 30 000 francs.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes suivantes : prix d'achat (ou valeur successorale, s'il s'agit d'un bien hérité), frais d'achat ou d'acquisition à titre gratuit, dépenses de construction ou d'agrandissement, dépenses d'amélioration suffisamment importantes pour ne pas présenter le caractère de dépenses locatives (si vous n'avez pas de pièces justificatives pour ces dépenses, elles peuvent être fixées à titre d'expert ou évaluées forfaitairement à 15 % du prix d'acquisition). Pour tenir compte de votre travail personnel vous pouvez également déduire forfaitairement une somme égale à trois fois le montant des factures de matériaux utilisés, dépenses de votre imposition par les règles d'urbanisme.

Ces différentes sommes sont actualisées en fonction de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont donnés à la page 3 de la notice explicative n° 2042 bis, qui correspond à la déclaration spéciale des plus-values réalisées n° 2042 (de couleur vert pâle).

La plus-value est ensuite réduite de 5 % par année de possession au-delà de la dixième. Par exemple, pour un bien détenu depuis quinze ans, l'abattement est cinq fois 5 %, soit 25 %.

Un abattement de 6 000 francs est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : Vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de 50 000 francs. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 francs (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant :

12 000 F + 50 000 F = 62 000 F	
— Impôt à payer pour 62 000 F	6 912 F
— Impôt à payer pour 50 000 F	4 248 F
— Impôt relatif au cinquième de la plus-value	
2 665 F	
— Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value :	
2 665 F x 5 = 13 325 F	

Cas particulier des expropriés.

En cas d'expropriation, l'abattement de 6 000 francs est porté à 75 000 francs.

Les rapatriés d'outre-mer sont assimilés aux expropriés. En effet, la différence entre la valeur des biens perdus et l'indemnité correspondante constitue une moins-value, à concurrence de 75 000 francs, sur laquelle peuvent venir imputer certaines plus-values.

Cas particulier des non-résidents.

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résident à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

Cas particulier des résidences secondaires.

Deux attentions particulières sont prévues pour les résidences secondaires :

- Les intérêts des dix premières années d'imprunt sont ajoutés au prix d'acquisition (dans la limite de 7 000 francs par an, plus 1 000 francs par enfant à charge) ;
- Vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 francs pour vous-même, de 20 000 francs pour votre épouse, et de 10 000 francs

pour chacun de vos enfants vivants ou représentés.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de 30 000 francs.

Cas particulier des terrains à bâtir.

Les plus-values réalisées sur des terrains à bâtir sont imposables tant que la durée de possession du terrain n'a pas dépassé trente ans. Par ailleurs, l'abattement par année écoulée au-delà de la dixième est, non pas de 5 %, mais de 3,33 %.

II. — LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX.

A. — OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 4 %, tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune imposition n'est donc applicable en matière d'impôt sur les revenus.

B. — OBJETS PRÉCIEUX.

En principe, les ventes de bijoux, d'objets d'art et de collection que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction privée, et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2042.

III. — LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait (500 000 F), les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal.

Si vous êtes membre des professions libérales et que vos recettes dépassent la limite de réévaluation administrative (175 000 F) ; le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que la taxe relative à vos plus-values à long terme est égale à 10 %.

Si vous êtes commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour vos plus-values professionnelles, sauf pour celles réalisées sur la vente de terrains à bâtir ou si vous avez exercé votre profession pendant moins de cinq ans ou encore s'il ne s'agit pas de votre activité principale.

La déclaration des revenus

Qui doit remplir cette déclaration

CAS GÉNÉRAL. — La déclaration doit être déposée par le chef de famille, dès lors que l'un d'eux des membres du foyer fiscal perçoit des revenus imposables.

MARIAGE EN COURS D'ANNÉE. — En cas de mariage, deux déclarations doivent être souscrites : l'une par la jeune femme pour la période antérieure au mariage (du 1^{er} janvier 1977 à la date du mariage), la seconde par le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que sur les revenus de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de son parti.

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR LA FEMME SEULE. — La femme mariée ne doit souscrire la déclaration distincte de celle de son mari que dans les situations suivantes :

- Mariage en cours d'année ;
- Séparée de biens, elle ne vit pas avec son mari ;
- En instance de divorce ou de séparation de corps, lorsque le tribunal l'a autorisée à avoir une résidence séparée ;
- Abandonnée par son mari ou si elle a quitté le domicile conjugal et dispose de revenus distincts ;
- Décès du mari en cours d'année : la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les revenus qu'elle a réalisés depuis le décès.

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT À CHARGE. — Le chef de famille doit à l'enfant à charge possédant des revenus propres et demandant l'imposition distincte de cet enfant, dans ce cas, cet enfant doit souscrire une déclaration séparée et cesser d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents. L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant représente qu'une fraction très faible du revenu de ses parents.

Page 2 de la déclaration N° 2042

Cette page doit être remplie avec toute l'attention nécessaire, car elle permet de déterminer le quotient familial qui permettra le calcul de votre impôt.

- LE CADRE I** n'appelle qu'une remarque particulière : si vous êtes ou votre conjoint êtes invalides d'années, pas d'indiquer le numéro de la carte d'invalidité.
- LE CADRE II** est très important. Par exemple, si vous êtes veuve et que vous avez un enfant majeur imposé à part, vous bénéficiez d'une part et demi de quotient familial. Il convient donc que vous cochiez les cases correspondantes V et E ou K.
- LE CADRE III** Charges de famille est également important.

I. — Les enfants à charge

Un enfant né et décédé au cours de l'année 1977 n'est retenu dans le quotient familial que s'il a vécu six mois au moins.

1. — VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) **ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS.** — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1^{er} janvier 1977, ainsi que les enfants nés en 1977 et les infirmes, quel que soit leur âge, donnent droit à une demi-part de quotient familial (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part).

Les parents peuvent demander l'imposition distincte de leur enfant lorsque celui-ci a des revenus personnels.

— **Cas des parents divorcés ou séparés.** — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait jusqu'à ce qu'il y ait un jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le considérer à charge mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

b) **ENFANTS ATTEIGNANT L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS EN COURS D'ANNÉE.** — D'après la jurisprudence du Conseil d'État, un contribuable peut compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus perçus par l'enfant avant la date de la majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) **ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS.** — Ces enfants, lorsqu'ils sont célibataires, sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette option est réservée aux enfants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Être âgés de moins de vingt et un ans ;
- Être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;
- Effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge ;
- Conditions de l'option pour le rattachement. — Cette option, annuelle, est irrévocable pour l'année considérée.

• L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page une de la notice explicative) ;

• L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Toutefois, l'avantage résultant de cette demi-part est limité à 7 900 F (en impôt).

• Le rattachement entraîne, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant pendant l'année entière.

Cas des parents divorcés ou séparés. — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, alors même qu'elle est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant, l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre parent ou de l'enfant.

2. — VOS ENFANTS MARIÉS

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Être âgés de moins de vingt et un ans ;
- Être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants ;
- Sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

Page 1 de la déclaration N° 2042

- DATE DE NAISSANCE.** — L'indication de date de naissance est très importante, notamment pour les personnes âgées. C'est en effet à partir de votre date de naissance que l'ordinateur effectuera automatiquement les déductions auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre.
- ADRESSE.** — N'oubliez pas d'indiquer votre actuelle adresse : si vous avez déménagé au cours de l'année 1977, cela évitera que des demandes de renseignements vous soient adressées en cours d'année.
- SIGNATURE.** — L'épouse peut signer avec son mari la déclaration de leurs revenus. Cette signature n'est pas obligatoire, et, en tout état de

SEUIL

PIERRE TARDY

Comment payer moins d'impôts

Vous êtes salarié - retraité
commerçant - artisan - industriel
agriculteur - membre d'une
profession libérale...

Vous avez des valeurs mobilières - des biens immobiliers...

Vous allez hériter...

**COMMENT, EN TOUTE
LEGALITÉ, PAYER
MOINS D'IMPÔTS ?**

Cette brochure présente pratiquement
200 pages 19 F

حسابات الاجل

FISCALITÉ

Allocations non salariales

Rémunérations versées en cas de maladie. — Les rémunérations qu'une entreprise verse, en sus des prestations journalières de sécurité sociale (lesquelles sont exonérées), sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Prime de vacances versée par le patron de comptes payés du bâtiment et des travaux publics. — Les caisses de comptes payés du bâtiment et des travaux publics versent annuellement aux salariés des entreprises adhérentes, en sus de l'indemnité légale de congé payé, une prime de vacances et, éventuellement, une indemnité supplémentaire d'indemnités compensatrices de congés payés aux ayants droit de travailleurs décedés avant d'avoir pris leurs congés. Une instruction de l'administration du 31 décembre 1976 a précisé que ces primes et indemnités constituent des revenus imposables dans la catégorie des traitements et salaires.

Indemnité de départ à la retraite. — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 francs. Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1977) et les quatre années antérieures (1976, 1975, 1974 et 1973) (arrêté du Conseil d'Etat du 9 mars 1978).

Indemnité de licenciement. — Elle est exonérée lorsqu'elle présente le caractère de dommages-intérêts, à savoir l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

Indemnités de rupture de contrat. — Dans un arrêt du 19 mai 1976, le Conseil d'Etat a jugé le caractère de salaire engagé par un contrat conclu pour une période déterminée et prévoyant que chaque partie pourra rompre son engagement avant la date normale d'expiration et sans préavis, à charge par elle de payer à l'autre, à titre d'indemnité, une somme égale à une année de rémunération.

La rupture du contrat étant intervenue effectivement avant la date fixée, et sans préavis, la somme représentant une année d'appointements que l'employeur a, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts non imposables destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaire.

Allocations de chômage partiel. — Le chômage partiel ne donne lieu à indemnisation que si la durée du travail est abaissée au-dessous du minimum légal de 40 heures et que cette situation résulte de la conjonction économique de difficultés d'approvisionnement en énergie ou en matières premières, ou d'un sinistre. La suppression d'heures supplémentaires ne donne pas lieu, en règle générale, à compensation financière. Lorsqu'un professeur, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts non imposables destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaire.

L'indemnisation des travailleurs placés dans cette situation revêt la forme de trois sortes d'indemnités, dont le sort fiscal est le suivant : — Allocation publique de chômage partiel : elle est exonérée de l'impôt sur le revenu ; — Allocation conventionnelle de chômage partiel : elle ne présente pas le caractère d'une allocation d'assistance et est imposable intégralement (y compris la fraction remboursée par l'Etat à l'employeur). Les salariés qui peuvent prétendre à un abatement spécial pour frais professionnels en sus de l'abattement spécial de 10 % ne sont pas autorisés à en tenir compte pour ces allocations, puisqu'elles n'ont pas, par définition, pour contrepartie l'exercice effectif d'une activité professionnelle ; — Allocation complémentaire : la part de l'abattement de l'Etat (50 %) est exonérée de l'impôt sur le revenu, tandis que l'excédent a le caractère d'un revenu imposable.

b) Frais réels justifiés (colonne C)

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante en regard des frais que vous avez engagés au cours de l'année 1977, de demander à ce que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre, dans votre réclamation écrite, les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

Frais d'études et d'examen. — Les frais d'études et d'examen sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier.)

Frais de transport du domicile au lieu de travail. — La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

A ce propos, la jurisprudence du Conseil d'Etat a été modifiée. Pour l'appréciation du caractère normal ou non de la distance, sont désormais pris en considération non seulement l'étendue et la configuration de l'agglomération où se trouvent le domicile et le lieu de travail, mais aussi les conditions de vie concrètes du contribuable et de sa famille, en regard aux ressources du foyer, et notamment de l'état de santé des intéressés ; les problèmes de scolarisation des enfants ; la localisation différente du travail de chacun des époux ; les écarts du coût du logement, selon qu'il est situé dans l'agglomération ou la périphérie ; les conséquences d'un changement d'emploi temporaire ou, le cas échéant, définitif. Il s'agit donc, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité des circonstances propres à son cas particulier.

JURISPRUDENCE

Un salarié résidant dans une commune distante de 14 kilomètres du lieu où il exerce ses fonctions ne peut, eu égard à l'importance de l'agglomération lyonnaise et aux conditions de

logement dans cette agglomération, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est donc admis, à défaut de son revenu imposable les frais de transport qu'il a exposés pour se rendre en voiture de son domicile au lieu de travail ainsi que ceux correspondant aux déplacements qu'il a effectués dans la ville en cause, pour les besoins de sa profession et qui n'ont donné lieu, de la part de son employeur, à aucune indemnité à son profit (arrêt du 20 mars 1970, req. n° 74-855).

Un salarié résidant à Paris et qui exerce son emploi dans une commune de banlieue distante d'une quinzaine de kilomètres ne peut, eu égard à l'étendue de l'agglomération parisienne et aux difficultés particulières de logement qui la caractérisent, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. L'intéressé est, en conséquence, fondé à déduire de son revenu imposable les frais de transport qu'il expose pour se rendre en voiture de son domicile au lieu de travail dès lors que ceux-ci ne sont pas couverts par une allocation spéciale (arrêt du 9 mai 1970, req. n° 75-859).

Un contribuable qui, afin de suivre l'entreprise dont il était directeur commercial, a fait construire à l'aide d'un prêt du Crédit foncier de France non encore amorti une maison d'habitation dans la localité où cette entreprise avait transféré ses installations, pas qui n'a retrouvé un emploi, après le fait de l'habitation, que dans un autre établissement situé à plus de 20 kilomètres, ne saurait, dans les circonstances de l'espèce, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est, dès lors, fondé à déduire ses frais de déplacement du montant de sa rémunération (arrêt du 16 janvier 1974, req. n° 87-794).

Le contribuable dont le domicile est situé à 35 kilomètres de Paris, où il exerce son activité professionnelle, mais à 50 kilomètres seulement du lieu de travail de son épouse, il a été jugé que : 1. Le choix de l'intéressé de l'Etat, sa résidence à Paris, n'est pas, en l'occurrence, un caractère anormal ; 2. Dans la mesure où l'utilisation des moyens de transport, aurait entraîné, au cas particulier, un accroissement important de la durée de ses déplacements quotidiens, l'utilisation par l'intéressé d'une voiture individuelle est justifiée ; 3. Des dépenses suffisantes sur le nombre, l'importance et la nature professionnelle de ses déplacements ayant été apportées par l'intéressé, celui-ci est fondé à demander que ses frais de transport soient retenus à partir du premier kilomètre de son itinéraire habituel par l'administration (arrêt du 17 mars 1976, req. n° 95-963).

5) Charges à déduire

a) Déduction des frais de garde des enfants âgés de moins de quatre ans au 31-12-1977

Cette déduction est limitée selon les modalités suivantes : sous réserve que leur revenu imposable soit inférieur à 114 850 francs, les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés peuvent déduire de leurs revenus professionnels les dépenses qu'ils ont engagées en 1977, pour la garde de leurs enfants âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1977.

NOUVEAU. — Cette déduction est toutefois limitée à 3 000 francs par enfant sans pouvoir excéder le montant imposable des revenus professionnels.

Si vous êtes étranger (e) et que vous demandiez le rattachement au foyer fiscal de votre père, celui-ci ne pourra déduire ces frais de garde de ses revenus, la déduction globale de 7 000 francs tenant compte de cette catégorie de frais.

Ces des contribuables qui se sont mariés, se sont séparés ou sont devenus veufs au cours de l'année 1977. — Si vous êtes dans ce cas, vous ne pouvez pas, en principe, bénéficier de cette déduction, puisque vous n'avez pas été considérés normalement comme mariés pour le calcul de votre impôt de 1977. Toutefois, si vous y avez avantage, vous pouvez vous déclarer comme célibataire, divorcé, séparé ou veuf en cochant, cases C, D ou V du cadre II de la dernière page de votre déclaration et en remplissant les paragraphes III « charges de famille » (deuxième page) et 5 « charges à déduire » (quatrième page), en indiquant le nombre de enfants à charge et les dates de naissance de ces enfants, ainsi que les sommes versées à la gardienne ou à la nourrice.

b) Déductions afférentes à l'habitation principale

Elles sont déductibles dans la limite globale de 7 000 francs plus 1 000 francs par enfant à charge.

Intérêts des emprunts. — Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire des dix premières annuités des intérêts des emprunts ou rattachés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre habitation principale.

Dépenses de ravalement. — Ces dépenses sont déductibles une seule fois pour un immeuble, et doivent être imputées sur la seule année 1977. Cependant, si vous ne devez pas le solde de ces frais qu'en 1978, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'insuffisance des sommes versées (en 1977 et 1978).

Remarques. — Si vous n'habitez pas encore le local, vous devez prendre l'engagement par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement. — Par enfant à charge, il s'agit de ceux qui entrent dans le quotient familial, mais aussi des enfants mariés. Ainsi, un contribuable ayant un fils mineur et un fils marié ayant lui-même une fille (et ayant demandé son rattachement) pourra affecter la déduction dans la limite de 7 000 francs + 4 000 francs (ses deux fils, sa belle-fille, sa petite-fille).

La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible, en cas de changement de domicile, même si vous avez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.

c) Dépenses effectuées pour économiser le chauffage

Conditions et limites dans lesquelles la déduction est autorisée. — La déduction concerne tous les contribuables,

d) Rémunérations allouées par les sociétés dans lesquelles vous êtes plus de 35 % des droits sociaux

NOUVEAU. — La loi de finances pour 1977 a révisé de 20 % à 10 % l'abattement applicable à la fraction des salaires qui dépasse 120 000 F, lorsque cette rémunération est perçue par des personnes qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 35 % de droits sociaux de leur entreprise. Cette limite a été portée à 150 000 F.

e) Suppression de l'abattement de 20 %

NOUVEAU. — La loi de finances pour 1978 a supprimé tout abatement sur la fraction de salaires nets, des pensions ou des rentes viagères à titre gratuit qui excède une fois et demi le montant des cotisations sociales payées pendant la durée de la retraite.

PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rente viagère à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

Principales exonérations. — Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance-vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX

Ces rentes ne sont retenues dans le revenu imposable que pour une fraction de leur montant déterminé d'après l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance : 70 % si l'intéressé avait moins de cinquante ans, 50 % (soixante ans à cinquante-neuf ans) et 30 % s'il avait plus de soixante-neuf ans.

NOUVEAU. — Cependant, pour la partie du montant brut annuel de la rente excédant 25 000 francs, et quel que soit l'âge du bénéficiaire, la fraction imposable est de 30 %.

ABATTEMENT DE 10 % SUR LE MONTANT DES PENSIONS ET RETRAITES

NOUVEAU. — Pour la première fois cette année, les titulaires de pensions ou de retraites peuvent pratiquer un abatement de 10 %, toutefois limité à 5 000 francs par foyer, sur le montant de ces pensions ou retraites.

REVENUS OUVERTS DROIT A L'ABATTEMENT

qu'elle que soit leur qualité : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et ne concerne que l'habitation principale, à la condition qu'elle ait été construite avant le 1er mai 1974.

La limite de 7 000 francs + 1 000 francs par personne à charge visée ci-dessus est applicable aux dépenses : d'économie d'énergie ; d'achat de joints métalliques, de matériaux isolants (laine de verre, liège, mousses de polyuréthane, de polyéthylène...), à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 centimètres, et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

Les dépenses déductibles du revenu concernent l'achat et la pose de doubles vitres et doubles châssis, de châssis à déviation, de matériaux isolants (laine de verre, liège, mousses de polyuréthane, de polyéthylène...), à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 centimètres, et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

Il s'agit notamment de l'achat et de la pose de systèmes de régulation par thermostat, d'armatures ou par sondes extérieures, d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories. Les autres dépenses ne peuvent être déduites, et notamment les travaux annexes aux travaux ci-dessus tels que le réglage et l'entretien des installations de chauffage.

Remplacement de chaudières. — Sont déductibles les dépenses concernant les travaux suivants : remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel ou au gaz ; un charbon ou bois ou encore fonctionnant à la fois au charbon ou au bois ; ou par des appareils ayant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique.

REMARQUE. — Une notice détaillée (n° 2 042 B) consacrée aux dépenses de cette nature sera délivrée aux contribuables intéressés par les services fiscaux (bureaux d'impôts locaux auxquels les déclarations de revenus sont adressées).

d) Pensions alimentaires

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit) et aux ressources de celui qui donne.

Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, même étudiants, ne sont pas déductibles.

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature reçus pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. En 1977, cette évaluation s'élevait à : 13 francs par jour pour nourriture et 120 francs par mois, pour le logement. Ainsi, la somme déductible des revenus de 1977 s'élevait, pour toute l'année, à 5 068 francs par ascendant.

Pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ; — Pensions d'invalidité ; — Pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce), servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

Autres revenus à forme de pension : garantie de ressources servie par les ASSOCIÉS aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge normal de départ à la retraite.

Rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

En revanche, l'abattement de 10 % n'est pas applicable aux rentes viagères constituées à titre onéreux, qui ne sont imposables que pour une fraction de leur montant variable selon l'âge du bénéficiaire au moment de l'entrée en jouissance de la rente et le montant de celle-ci.

Modalités d'application

L'abattement de 10 %, constitue un abatement spécifique destiné à alléger le charge fiscal des titulaires de pensions ou de retraites. Il ne revêt donc pas le caractère d'une déduction pour frais professionnels.

Cet abatement s'applique sur le MONTANT BRUT des pensions ou retraites après déduction, le cas échéant, des cotisations sociales incombant obligatoirement au pensionné et des dépenses affectées en vue de l'acquisition du revenu (frais d'encaissement, par exemple), mais avant imputation de l'abattement de 10 %.

Le montant de l'abattement de 10 % est PLAFONNÉ A 5 000 FRANCS pour l'imposition des revenus de 1977. Ainsi qu'il a été précisé au cours des débats parlementaires, le plafond de 5 000 francs ne s'applique QU'UNE FOIS PAR FOYER, sur le montant global des pensions perçues par le chef de famille, son conjoint et, le cas échéant, les personnes à sa charge.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Pension d'invalidité de la Sécurité sociale (10 000 F), Pension de retraite (30 000 F), Abattement de 10 % (5 000 F), Abattement de 20 % (13 000 F), and Revenu imposable du ménage (52 000 F).

LA DEDUCTIBILITE DES RENTES EN CAPITAL PERVUES EN CAS DE DIVORCE

La pension alimentaire due en cas de divorce pour l'entretien d'un enfant peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée. Un décret du 24 décembre 1976 a précisé les conditions d'application de cette mesure qui avait été prévue par la loi de finances pour 1976.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

Comme pour les pensions alimentaires, la déduction, qui ne peut excéder 18 000 francs par an pour un même enfant, n'est plus autorisée lorsque l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

- Votre identité et votre adresse ; - Identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ; - Identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ; - Montant du capital versé et date du versement ; - Dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

PENSION ALIMENTAIRE VERSEE A UN ENFANT CHOMEUR DE PLUS DE VINGT-CINQ ANS

Dans une réponse parlementaire, le premier ministre, ministre de l'économie et des finances, a répondu le 11 septembre 1976, que les dépenses exposées pour l'entretien d'enfants âgés de plus de vingt-cinq ans en chômage sont déductibles du revenu global, dans la mesure où elles procèdent de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du code civil. Bien entendu, pour l'appréciation des besoins de l'enfant et de la dette alimentaire des parents, il convient de prendre en considération l'ensemble des ressources de l'enfant, y compris, par conséquent, les aides ou allocations versées pour chômage.

e) Versements à des œuvres d'intérêt général

La loi de finances pour 1978 a modifié le régime antérieur de déduction des versements effectués à des œuvres d'intérêt général. Ainsi, l'article 5 de cette loi :

NOUVEAU. — Porte de 4,50 % à 1 % la limite dans laquelle vous pouvez déduire de votre revenu imposable les versements que vous effectuez au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ; — Maintient le régime particulier prévu pour les dons à la Fondation de France.

Primes d'assurance-vie

Nos lecteurs sont priés de se reporter, en ce qui concerne la déduction des primes d'assurance-vie, à la page 3 de la notice explicative fournie par l'administration.

FISCALITÉ

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

- 1) Le barème a été modifié :
 - Les dix premières tranches ont été relevées de 7,5 %, ce relèvement n'étant que de 5 % pour l'avant-dernière et de 5 % pour la dernière ;
 - Les limites générales d'exonération ont été relevées ;
- 2) Un abattement de 10 % est institué pour les pensions et rentes viagères à titre gratuit, mais il est plafonné à 5 000 F par foyer ;
- 3) Le régime de déduction pour frais de garde des jeunes enfants a été modifié ;

4) L'abattement sur le revenu imposable des contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou invalides a été augmenté ;

5) Les cotisations inférieures à 150 F ne seront plus perçues. Comme les années précédentes, le processus de calcul de l'impôt est simplifié, l'application du barème au revenu imposable donnant, dans la majorité des cas, le montant net de l'impôt à payer.

Comme l'an passé également, le revenu imposable qui doit être établi avant tout calcul de l'impôt n'apparaît pas sur la déclaration des revenus mais peut être déterminé sur le formulaire figurant à la quatrième page de la notice explicative remise par l'administration fiscale.

I. — Détermination du revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable, vous devez reporter à chaque ligne de la quatrième page de la notice explicative les sommes inscrites sur la ligne correspondante de la déclaration des revenus n° 2042 (déclaration des revenus de 1977).

REVENUS PROFESSIONNELS

En ce qui concerne les revenus des professions non salariées, vous devez simplement reporter le chiffre correspondant soit à votre forfait, soit à votre bénéfice (ou déficit) réel.

● **TRAITEMENTS, SALAIRES, ET REVENUS ASSIMILÉS.** — Vous reportez à la ligne A le montant des salaires perçus par chacun des membres de votre famille.

● **MONTANT DES FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS (ligne B).** — Si vous estimez que la déduction forfaitaire de 10 % est insuffisante en ce qui concerne votre situation personnelle, vous devez inscrire ici le montant de vos frais réels et joindre à votre déclaration un état détaillé et justifié de ces frais.

● **DEDUCTION NORMALE DE 10 % (ligne C).** — Si la somme ainsi déterminée est inférieure au minimum admis de 1 500 F, c'est ce dernier chiffre que vous devez inscrire.

Le montant minimal de déduction : — s'applique également pour le chef de famille, son conjoint et chacune des personnes à charge ; — ne donne lieu à aucune réduction au prorata du temps lorsque l'activité salariée n'est exercée qu'une partie de l'année ou à temps incomplet ; — ne peut avoir pour effet d'entraîner un déficit.

Exemple. — Soit un ménage de salariés ayant deux enfants à charge :

- Un fils âgé de dix-neuf ans qui a demandé son rattachement au foyer de ses parents et qui occupe un emploi salarié depuis le mois de novembre ;
 - Une fille mineure étudiante qui a perçu un salaire pendant le mois d'août.
- Les gains annuels se décomposent ainsi :
- Chef de famille 60 000 F
 - Conjoint (période du 1^{er} janvier au 30 avril 1977) 8 000 F
 - Fils (période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1977) 4 000 F
 - Fille (période du 1^{er} août au 31 août 1977) 1 200 F
- Le revenu imposable, après déduction des frais professionnels, est égal à :

	Chef de famille	Conj.	Fils	Fille
1. Revenu brut	60 000	8 000	4 000	1 200
2. Déduction forfaitaire (10 % ou 1 500 F)	4 000	1 500	1 500	1 500
3. Revenu net de frais (1 - 2)	56 000	6 500	2 500	—

● **DEDUCTION SUPPLÉMENTAIRE (ligne D).** — Si vous bénéficiez d'une déduction supplémentaire pour frais professionnels (artistes, musiciens, représentants de commerce, mineurs...) vous devez servir cette ligne.

Si vous êtes concernés par cette déduction (qui est limitée à 50 000 F) vous avez dû, sur la déclaration de vos revenus, ajouter au montant de vos salaires les indemnités pour frais que vous avez perçus.

● **ABATTEMENT DE 20 %.** — L'abattement de 20 % applicable aux traitements, salaires et pensions n'est applicable que pour les revenus inférieurs ou égaux à 360 000 F. Par conséquent, si l'application du taux de 20 % détermine un abattement supérieur à 72 000 F, vous ne pouvez déduire que cette somme, le surplus étant perdu. Cette limite s'applique distinctement pour chaque membre du foyer fiscal.

— Personnes détenant une fraction importante du capital d'une société. Le montant de l'abattement de 20 % est réduit à 10 % pour la fraction supérieure à 150 000 F des salaires alloués par des sociétés à des personnes qui détiennent plus de 35 % des droits sociaux.

Cette limitation peut se combiner avec la précédente.

● **DEPENSES CONCERNANT L'HABITATION PRINCIPALE (lignes E, F, et G).** — Les intérêts des emprunts, les dépenses de ravalement et les dépenses faites pour économiser le chauffage sont plafonnées globalement à 7 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.

Pour ces dépenses, on considère comme enfants à charge non seulement ceux qui ont droit à une demi-part ou à une part pour le quotient familial, mais également ceux qui donnent droit à un abattement sur le revenu imposable (enfants

marisés ayant demandé le rattachement au foyer fiscal de leurs parents).

Ces dépenses qui concernent strictement votre habitation principale ne peuvent être déduites que par les propriétaires ou les locataires pour la troisième.

● **VERSEMENTS AU PROFIT D'INTERETS D'INTERET GENERAL.** — Vous ne pouvez déduire, selon les versements effectués, 1 % ou 1,5 % du revenu net qui apparaît à la ligne C de la colonne 2.

La justification de ces versements peut vous être demandée par l'administration fiscale.

● **ABATTEMENTS.** — Ces abattements, que vous devez pas à porter sur la déclaration des revenus, présumés sont déduits directement par l'ordinateur, doivent être inscrits ici si vous voulez calculer le montant de votre impôt.

— L'abattement pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides concerne donc les contribuables nés avant le 1^{er} janvier 1913 ou invalides (titulaires d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'un moins 40 % ou titulaires de la carte d'invalidité).

Il est égal à 3 400 F si votre revenu imposable (apparaissant à la ligne E) n'excède pas 21 000 F et de 7 700 F si ce revenu est compris entre 21 000 et 34 000 F.

— L'abattement pour les enfants mariés est égal à 7 900 F par enfant compté à charge. Ainsi, pour un jeune couple ayant lui-même un enfant, il sera égal à 23 700 F.

Parvenu à ce stade, vous avez déterminé votre revenu net global imposable qui va vous permettre de calculer le montant de votre impôt.

II. — Calcul du montant de l'impôt

A. — Votre quotient familial

La première opération consiste à déterminer votre quotient familial selon les indications qui vous sont données ci-dessous.

NOMBRE de personnes à charge	QUALITÉ des personnes à charge	CÉLIBATAIRE DIVORCÉ VEUF avec enfant à charge ou plusieurs enfants à charge	MARIÉ avec ou plusieurs enfants à charge
0	Néant	1 part	2 parts (marité sans enfants)
1	NON invalide	2 parts	2,5 parts
	Invalide (1)	2,5 parts	3 parts
2	NON invalides	2,5 parts	3 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	3 parts	3,5 parts
3	NON invalides	3,5 parts	4 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	3,5 parts	4 parts
4	NON invalides	3,5 parts	4 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	4 parts	4,5 parts
5	NON invalides	4 parts	4,5 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	4,5 parts	5 parts

(1) Titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.
(2) Lorsque chacun des époux est invalide, il y a lieu de majorer de 0,5 part par part les chiffres de la dernière colonne pour obtenir ensuite la situation de famille envisagée, le quotient familial applicable aux foyers intéressés.

CAS PARTICULIER

● Les célibataires ou divorcés ayant des charges de famille, la première personne à charge donne droit à une part entière au lieu d'une demi-part.

● Les célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas de personne à charge, sont imposables d'après un quotient familial de 1,5 part s'ils sont titulaires :

- De la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale ;
- Ou d'une pension militaire d'invalidité de 40 % au moins ;
- Ou d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins.

● Les célibataires, divorcés ou veufs ayant perdu un enfant majeur de plus de 16 ans par suite de faits de guerre disposent également de 1,5 part.

● En cas de mariage en 1977, deux déclarations doivent être souscrites ; l'une concerne l'épouse pour la période antérieure au mariage, l'autre concerne le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que ceux de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux parts.

B. — Le calcul proprement dit

1) Arrondissez votre revenu imposable (R) à la centaine de francs inférieure, divisez-le par le nombre de parts (N) correspondant à votre quotient familial, et regardez dans le tableau ci-dessous quelle formule vous devez appliquer.

Le résultat obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant opéré au franc supérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à 50.

2) Si vous avez perçu des revenus mobiliers ouvrant droit à avoir fiscal, vous devez retrancher de la somme ainsi obtenue le montant de l'avoir

fiscal mentionné à la ligne Z de la troisième page de votre déclaration des revenus.

De même, si vous avez réalisé des profits de construction ayant supporté un prélèvement non libératoire, vous déduisez ce prélèvement.

BARÈME DE L'IMPOT

Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt
0 F	0	7 250 F	0
5 F	7 250 < R < 7 600	7 600 F	0,05 R - 362,50 F x N
10 F	7 600 < R < 9 100	9 100 F	0,10 R - 742,50 F x N
15 F	9 100 < R < 14 400	14 400 F	0,15 R - 1 197,50 F x N
20 F	14 400 < R < 15 900	15 900 F	0,20 R - 1 917,50 F x N
25 F	15 900 < R < 23 800	23 800 F	0,25 R - 2 862,50 F x N
30 F	23 800 < R < 25 775	25 775 F	0,30 R - 4 032,50 F x N
35 F	25 775 < R < 33 200	33 200 F	0,35 R - 5 461,25 F x N
40 F	33 200 < R < 37 425	37 425 F	0,40 R - 7 151,25 F x N
45 F	37 425 < R < 49 625	49 625 F	0,45 R - 10 022,50 F x N
50 F	49 625 < R < 109 900	109 900 F	0,50 R - 13 973,75 F x N
55 F	109 900 < R < 119 100	119 100 F	0,55 R - 19 018,75 F x N
60 F	> 119 100	119 100 F	0,60 R - 24 973,75 F x N

C. — Limites d'exonération

L'application de ce barème peut vous donner un certain montant d'impôt à payer. Cependant, la loi a institué des limites d'exonération en dessous desquelles aucune cotisation n'est perçue.

Voici, à titre indicatif, quelques limites d'exonération.

SITUATION DE FAMILLE	LIMITES D'EXONERATION
Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et titulaires d'une pension d'invalidité	Montant de la pension ou du salaire perçu
Célibataire (1 part) ...	14 890
Veuf (1,5 part) ...	16 890
Marié sans enfant (2 parts) ...	22 778
Marié un enfant (2,5 parts) ...	27 617
Marié deux enfants (3 parts) ...	33 505
Marié quatre enfants (4 parts) ...	43 334
Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et titulaires d'une pension d'invalidité	16 890
Célibataire (1 part) ...	16 890
Veuf (1,5 part) ...	22 778
Marié sans enfant (2 parts) ...	27 617
Marié un enfant (2,5 parts) ...	33 505
Marié deux enfants (3 parts) ...	43 334
Marié quatre enfants (4 parts) ...	49 222
Personnes âgées de plus de soixante-cinq ans	18 445
Célibataire (1 part) ...	18 445
Veuf (1,5 part) ...	24 333
Marié sans enfant (2 parts) ...	29 222

Remarque : quel que soit le nombre de parts, vous êtes exonérés de l'impôt sur le revenu lorsque votre revenu net de frais professionnels, n'excède pas 15 900 F (moins de soixante-cinq ans), ou 16 800 F (plus de soixante-cinq ans).

NOUVEAU. — A compter de l'imposition des revenus de 1977, les cotisations d'impôt sur le revenu, dont le montant est inférieur à 150 F, ne seront plus mises en recouvrement.

Il convient de retenir le montant de la cotisation établie à raison de l'ensemble des revenus taxés au titre de l'année d'imposition (impôt sur le revenu déterminé selon le barème progressif et l'impôt sur le revenu calculé selon un taux proportionnel, le cas échéant) mais avant imputation :

- de l'avoir fiscal dont bénéficient les personnes qui perçoivent des dividendes distribués par des sociétés françaises ;
- de l'impôt résultant de la perception anticipée que constitue la retenue à la source applicable lorsque le bénéficiaire n'a pas opté pour le régime du prélèvement libératoire — aux produits d'obligations d'autres titres d'emprunt négociables et de bons de caisse ;
- des prélèvements opérés sur les profits de construction (prélevant de 15 %, 25 %, 30 % ou 35 %/50) lorsqu'ils ne sont pas libératoires ;
- de la retenue sur certains revenus non salariaux payés par un débiteur établi en France à des personnes ou des sociétés n'ayant pas dans notre pays d'installation professionnelle permanente ;
- de la fraction de retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères de sources étrangères servis à des personnes n'ayant pas leur domicile fiscal en France qui est affectivement imposable sur l'impôt sur le revenu.

1) La non-mise en recouvrement des cotisations inférieures à 150 F ne constitue pas une exonération d'impôt sur le revenu. Par suite, les règles applicables en matière d'imputation et de restitution de l'avoir fiscal ne sont pas modifiées.

2) De la même manière, les contribuables qui bénéficient de l'application du minimum de perception ne sauraient se prévaloir du fait que leur cotisation n'a pas été mise en recouvrement pour obtenir l'un des dégrèvements d'office de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation prévus au faveur des contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans (ou infirmes) qui ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu.

TABLEAU PRATIQUE DU CALCUL DE L'IMPOT

Pour un revenu et un quotient familial donnés, effectuer les calculs pour le montant de revenu indiqué à la ligne précédente ; ainsi pour un revenu de 55 600 francs correspondant à 2,5 parts, l'impôt dû est égal à 4 693 francs + 25 % de (55 600 francs - 47 300 francs) = 4 463 francs.

%	1 part		1,5 part		2 parts		2,5 parts		3 parts		3,5 parts		4 parts	
	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt
5 %	7 300	3	10 900	1	14 500	5	18 200	4	21 800	3	25 400	1	29 100	5
10 %	7 600	13	11 400	26	15 200	33	19 000	44	22 800	53	26 600	61	30 400	70
15 %	9 100	168	13 700	239	18 500	333	23 800	426	27 300	503	31 800	594	36 400	679
20 %	14 400	963	21 400	1 444	28 800	1 925	36 800	2 406	43 200	2 900	50 400	3 369	57 600	3 850
25 %	18 900	1 963	28 400	2 806	37 900	3 725	47 350	4 089	56 700	5 588	66 200	6 831	75 600	7 489
30 %	23 800	3 088	35 700	4 631	47 600	6 175	59 500	7 719	71 400	9 263	83 300	10 806	95 200	12 350
35 %	28 800	4 539	43 200	6 883	57 600	9 178	72 000	11 472	86 400	13 766	100 800	16 061	115 100	18 320
40 %	33 200	6 129	49 800	9 193	66 400	12 258	83 000	15 322	99 600	18 386	116 200	21 451	132 800	24 515
45 %	37 500	7 833	56 200	12 156	74 600	16 169	93 600	19 564	112 200	24 468	128 000	25 371	149 700	31 275
50 %	41 800	9 576	62 600	15 639	82 800	20 000	103 400	24 966	122 200	30 829	138 600	32 832	166 600	38 855
55 %	46 100	11 359	69 000	19 662	91 600	24 089	114 600	29 521	132 200	36 841	155 000	38 893	183 500	46 155
60 %	50 400	13 182	75 400	24 235	100 000	29 222	126 000	34 686	146 400	42 498	171 400	45 459	200 800	53 855

NOTA. — Les sommes inférieures à 150 francs ne sont pas perçues.

écor

Monde

ANGER

Yokoyama reste sur la...

La Cour de justice...

RESTRICTION DE DROITS DE PÊCHE PAR L'IRLANDE...

PHILIPPE LEMAITRE

OTOMOBILE

Fiat étend sa...

avec deux...

سكنا من الامل

Le Monde Economie-régions

TRANGER

relations commerciales entre le Japon et la C.E.E.

Tokyo reste sur la réserve

Tokyo. — Aucun progrès, semble-t-il, n'a été accompli pour ramener à l'équilibre les échanges entre la C.E.E. et le Japon après quatre ans de consultations menées à Tokyo par une délégation européenne conduite par M. Meynell, directeur adjoint des affaires extérieures de la Commission, consultations qui se sont achevées jeudi 18 février.

Les Européens n'ont apparemment montré qu'une « attention polie » à la paroi japonaise. Soulignant en 1977, le Japon a accumulé un excédent de 6,2 milliards de dollars dans ses échanges avec la C.E.E. Selon les statistiques japonaises, Meynell a insisté sur les demandes de Bruxelles concernant de nouvelles négociations bilatérales, parallèles à celles actuellement en cours au sein de la Commission.

Les Japonais maintiennent que les demandes sont irrécouvrables : toute négociation sur les tarifs doit être affirmée, dans le cadre du GATT.

Insistant sur la nécessité pour les Japonais d'ouvrir davantage leur marché aux produits manufacturés, Meynell a, d'autre part, demandé que des concessions soient faites sur les produits agricoles, les produits chimiques et pharmaceutiques, etc. Le chef de la délégation européenne a souligné que ces demandes, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires (biscuits, fromages, chocolat), se situent « dans le cadre de la politique déclinée par le gouvernement japonais lui-même ». Selon des sources japonaises, M. Meynell, qui avait demandé à ses interlocuteurs de préciser ce qu'ils pouvaient faire, aurait exprimé sa « profonde déception » devant leurs réticences à aborder les questions concrètes.

Depuis lors, le quotidien Nihon Keizai, Tokyo aurait finalement accepté la création d'un système de sauvegarde multilatérale, souhaité par Bruxelles, dans le cadre du GATT.

Les Japonais attendent à la mi-mars M. Roy Denman, directeur général pour les affaires extérieures de la C.E.E., qui sera suivi, si un accord est en vue, de M. Heferkamp, vice-président de la Commission de Bruxelles. Il est donc possible que Tokyo ne tienne pas à faire officiellement des concessions dès maintenant pour se retrouver les mains vides le mois prochain.

A la Cour de justice européenne

DES MESURES DE RESTRICTION DES DROITS DE PÊCHE PRISES PAR L'IRLANDE SONT CONDAMNÉES

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Cour de justice européenne de Luxembourg vient de confirmer que les mesures de restriction des droits de pêche au large des côtes irlandaises, décidées depuis 1977 par le gouvernement de Dublin, constituent la violation du traité d'adhésion, en raison de leur caractère discriminatoire. L'arrêt qui vient d'être ainsi rendu est d'autant plus important qu'après le récent heurt des discussions communautaires sur le pêche, on prête aux « Irlandais » l'intention d'adopter, aux côtés des mesures nationales.

C'est en février 1977 que l'Irlande avait décidé d'interdire la pêche dans de très vastes pécheries au large de ses côtes, aux eaux de pêche dépassant 120 mètres, ou ayant une profondeur supérieure à 1 100 mètres. La commission avait alors réduit un recours auprès de la Cour de justice de Luxembourg, mais, en juillet, avait ordonné la voie de référer au gouvernement irlandais de suspendre l'application des mesures litigieuses. La Cour reconnaît aujourd'hui que l'Irlande avait le droit, en l'absence de dispositions adéquates, d'imposer des mesures de restriction intermédiaires dans les eaux relevant de sa juridiction, mais à l'égard du droit communautaire de telles mesures peuvent être discriminatoires. Or, pratique, elles permettent à ses bateaux irlandais (qui sont de petites unités) de pêcher, tandis que les unités des autres États membres qui, traditionnellement, ne travaillent dans cette zone.

PHILIPPE LEMAÎTRE.

AGGRAVATION INQUIÉTANTE DU CHOMAGE EN ESPAGNE

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le gouvernement madrilène considère que le chômage est devenu le problème numéro un du pays. En constante augmentation depuis l'an passé, celui-ci risque de s'aggraver, selon les prévisions officielles. Dans certaines zones d'Andalousie, la région la plus affectée, le manque de travail réduit à la misère une partie de la population rurale, composée surtout de journaliers agricoles.

Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la statistique montrent en effet que le chômage a augmenté de 7 % au cours du dernier trimestre de 1977 et de 19 % en un an. Le nombre de sans-emploi était, à la fin de décembre, de 831 000, soit 6,27 % de la population active, et celui des chômeurs partiel de 206 000. En un an, le nombre des jeunes qui cherchent un emploi pour la première fois est passé de 272 000 à 339 000. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la construction et des services, mais c'est dans l'agriculture que le nombre de sans-emploi a augmenté le plus (+ 27 % en un an).

Selon M. Joaquín Garrigues Walker, ministre des travaux publics, il est probable que l'Espagne comptera en 1978 de 900 000 à 1 000 000 chômeurs de plus. — Ch. V.

EMPLOI

La situation de l'emploi est stable, estime M. André Bergeron.

UTOMOBILE

Fiat étend sa gamme 131 avec deux Supermirafiori

C'est l'un des trois grands constructeurs européens, avec Renault et Volkswagen, qui ont apporté une réponse rapide à la raréfaction de l'énergie et à la hausse des prix du pétrole. Sa gamme, en évolution constante depuis quelques années, vieillit mais elle s'est bonifiée (consommation et durabilité) et s'est enrichie de nouveautés, ce qui ne sans inconvénients que sa clientèle habituelle recherche avant tout le brio.

Les nouvelles 131 Supermirafiori ont été conçues pour offrir une agilité de manœuvre qui s'accompagne de 1300 TC (7 CV) et 1600 TC (7 CV) adoptent le double arbre avant en tête qui fit les beaux jours de la gamme « sportive » de la 1300 TC. Leur puissance, par rapport à la 131, 1300 et 1600, augmente respectivement de 13 ch. et 10 ch. (78 ch. et 86 ch. DIN à 5000 tr/min) mais leur couple diminue, presque inchangé, est venu à un régime plus élevé. Ces nouveaux modèles sont donc destinés avant tout aux amateurs de conduite rapide, pour lesquels le rendement efficace d'une boîte à vitesses est encore un plaisir. Il faut pourtant noter que l'accroissement de puissance n'est pas préjudiciable ni à la consommation (légèrement inférieure à celle des modèles « normaux ») ni au volume sonore intérieur, dont le niveau a été sensiblement abaissé.

L'ensemble de la gamme 131 a, par ailleurs, été remanié : si le modèle de base, la 131 L, conserve l'habitacle de l'ancienne 131 S, les autres modèles font l'objet de retouches intérieures et extérieures notables telles qu'une nouvelle planche de bord très originale et une ventilation encore améliorée. L'ensemble est d'apparence cosu, pratique et confortable. Et les prix sont extrêmement compétitifs.

Dans quelques mois Fiat étendra sa gamme 131 avec deux nouvelles versions, une 131 Racing à moteur 2 litres à 2 ACT et une 131 diesel (60 ch.) à moteur 2 litres (ce qui explique les efforts de la firme en ce qui concerne l'insonorisation de l'habitacle) Quant à la grande nouveauté, la 131, elle n'apparaîtra qu'en avril prochain, au salon de Turin. — M. B.

* Prix des berlines à portes : 2 500 F. C.V. 2 500 F. 2 500 F. 1 300 TC 2 600 F. 1 600 TC 2 600 F. break Panorama 1 300 L, 2 500 F.

En Grande-Bretagne

Le taux annuel d'inflation est ramené à moins de 10 % pour la première fois depuis quatre ans

(De notre correspondant.)

Londres. — Pour la première fois depuis plus de quatre ans, le taux annuel d'inflation est tombé, en Grande-Bretagne, au-dessous du « seuil » de 10 %, passant de 12,1 % en décembre à 9,9 % en janvier. La nouvelle a été accueillie sans surprise, mais favorablement par la City, sans cependant dissiper les préoccupations qui sont apparues après la publication récente des statistiques défavorables sur le déficit de la balance des paiements et le gonflement brusque de la masse monétaire (« Le Monde » du 17 février).

S'adressant à un groupe économique travaillant, M. Healey a prédit que la Grande-Bretagne n'aurait pas encore « dit le fin de l'année », sa bonne performance économique, alors que celle de ses principaux concurrents se détériorerait. « Nous aurons un taux d'inflation inférieur à celui de la France, peut-être des États-Unis, et un taux de croissance plus grand que celui de la France ou de l'Allemagne », a dit M. Healey.

Néanmoins, il a tempéré ces propos optimistes par une note de prudence. Le taux d'inflation de la Grande-Bretagne est encore au-dessus de celui de ses principaux concurrents industriels, a-t-il dit en substance.

Les revenus, a-t-il encore déclaré, ont augmenté plus rapidement que l'an dernier, alors que la productivité n'a progressé que lentement. Enfin, la réduction du chômage reste liée au maintien d'une politique de restriction, qui a donné de bons résultats. M. Healey, ministre des prix, lui a fait écho. Après avoir évoqué les sacrifices consentis au cours des deux dernières années par les salariés, acceptant de limiter leurs demandes d'augmentation, il a indiqué que tous ceux qui avaient accepté le norme de 10 % pouvaient être assurés que leurs revenus augmenteraient plus rapidement que le coût de la vie.

Au travers de cette orchestration britannique, M. Healey et ses amis « modérés » entendent d'une part rétablir une confiance quelque peu ébranlée par les dernières statistiques, d'autre part contrecarrer l'offensive de M. Benn et de quelques ministres appartenant à la gauche travailliste qui, soutenus par les TUC, insistent sur la nécessité de prendre des mesures de relance substantielles (accroissement des dépenses publiques, réduction des impôts). M. Healey n'envisage plus maintenant qu'une injection comprise entre 2 milliards et 2 milliards 500 millions de livres, chiffres nettement inférieurs à celui demandé par les syndicats.

HENRI PIERRE.

AGGRAVATION INQUIÉTANTE DU CHOMAGE EN ESPAGNE

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le gouvernement madrilène considère que le chômage est devenu le problème numéro un du pays. En constante augmentation depuis l'an passé, celui-ci risque de s'aggraver, selon les prévisions officielles. Dans certaines zones d'Andalousie, la région la plus affectée, le manque de travail réduit à la misère une partie de la population rurale, composée surtout de journaliers agricoles.

Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la statistique montrent en effet que le chômage a augmenté de 7 % au cours du dernier trimestre de 1977 et de 19 % en un an. Le nombre de sans-emploi était, à la fin de décembre, de 831 000, soit 6,27 % de la population active, et celui des chômeurs partiel de 206 000. En un an, le nombre des jeunes qui cherchent un emploi pour la première fois est passé de 272 000 à 339 000. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la construction et des services, mais c'est dans l'agriculture que le nombre de sans-emploi a augmenté le plus (+ 27 % en un an).

Selon M. Joaquín Garrigues Walker, ministre des travaux publics, il est probable que l'Espagne comptera en 1978 de 900 000 à 1 000 000 chômeurs de plus. — Ch. V.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

La F.N.S.E.A. de Loire-Atlantique a ne se considère pas pour l'instant comme exclue de la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des exploitants agricoles). Jeudi 16 février, la direction nationale de la F.N.S.E.A. a annoncé que son conseil d'administration avait décidé d'exclure la fédération départementale de Loire-Atlantique (le Monde du 16 février). Le vice-président de cette fédération précise que la commission « statuts et conflits » de la F.N.S.E.A. ayant refusé de statuer sur ce sujet, le conseil d'administration du syndicat n'était pas habilité à prononcer l'exclusion. En conséquence, a-t-il ajouté, la fédération de Loire-Atlantique sera représentée au congrès national, qui se tiendra à Versailles les 22 et 23 février.

Emploi

La situation de l'emploi est stable, estime M. André Bergeron.

Handicapés

Un meeting contre la loi d'orientation a été organisé ce samedi 18 février, à 14 heures, à Paris-10^e, 381 rue de la Grange-aux-Belles, par le Mouvement de défense des handicapés (M.D.H.), et le docteur Tuffier, Paris-13^e, ainsi que par plusieurs autres associations.

Relations internationales

M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé du développement, se rendra en visite officielle aux États-Unis du 20 au 22 février. Ses entretiens porteront notamment sur la relance du dialogue Nord-Sud et la préparation de la prochaine conférence de la C.N.U.C.E.D., qui se tiendra à Genève du 6 au 9 mars. — (A.F.P.)

A PROPOS DE... UNE ÉTUDE SUR LE LITTORAL DE HAUTE-NORMANDIE

« Chef-d'œuvre en péril »

La mission régionale Haute-Normandie vient de publier un inventaire des sites du littoral de la Seine-Maritime qu'il serait souhaitable de protéger et d'acquiescer (1). L'ouvrage, financé par le ministère de la culture et de l'environnement, a été réalisé par un géographe de Rouen, Mlle Catherine Gay.

Le littoral français est un « chef-d'œuvre en péril ». Tout le monde le reconnaît aujourd'hui... avec retard. Encore faudrait-il savoir avec précision ce qui peut encore être sauvé, ce qui doit être et comment y parvenir. Il ne peut y avoir de politique à long terme sans ce travail préalable.

C'est ce qui vient d'être fait — et de manière remarquable — pour les 130 kilomètres du littoral de Seine-Maritime, entre La Havre et Le Tréport. Mlle Gay y a recensé avec minutie, commune par commune, les vallées, les falaises et les forêts, qui constituent le patrimoine de cette côte. Elle a été étendue, en particulier, aux « vallées », ces vallées suspendues, et d'une grande beauté naturelle qui, débouchant sur les grèves, sont avant de fenêtres ouvertes sur le large. Un patrimoine qui ne peut être perdu. Car des clôtures s'élevaient bientôt, et les chemins s'interrompent. Autre danger : celui des décharges d'ordures, qui, en dépit des interdictions, s'installent les falaises.

Les protections légales ne manquent pourtant pas : sites classés, sites inscrits, zones sensibles, zones non construc-

tibles prévues par les plans d'occupation des sols, etc. L'examen détaillé du littoral de Haute-Normandie montre d'abord que leur nombre est insuffisant. Ainsi, sur quarante-cinq communes côtières, onze seulement peuvent opposer, aux faillites d'un plan d'occupation des sols, quinze autres sont à l'étude, mais il reste encore quarante localités où rien n'est prévu, alors qu'un POS serait particulièrement souhaitable — sur leur territoire.

Même lorsque les POS sont établis, le littoral n'est pas sauvegardé par eux. Un exemple : l'état de tradition d'interdiction des constructions sur une bande de 200 mètres, le long des falaises. Certains POS ont réduit cette frange de moitié. « Les protections légales ne suffisent pas à résoudre le problème posé par l'urbanisation du littoral », conclut Mlle Gay.

La seule solution, réellement efficace, pour protéger les endroits les plus intéressants et les ouvrir au public, consiste donc à les acheter. Le rapport « pointe » ainsi une demi-douzaine de sites couvrant un total 150 hectares, dont l'acquisition par la puissance publique est urgente. Alléguant l'étude suggère le renforcement des protections légales, des aménagements touristiques, la réouverture de certains chemements pittoresques.

Pour un département littoral, au moins les collectivités locales et les organismes d'Etat — tout particulièrement le conservatoire du littoral — savent donc exactement ce qu'ils ont à faire. Les scientifiques ont accompli leur travail : la balle est désormais dans le camp des « décideurs ». Mais qu'attend-on pour faire de semblables recommandations dans les trente-deux autres départements côtiers ?

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Le littoral de la Seine-Maritime, inventaire des sites à protéger, par Catherine Gay, géographe, Haute-Normandie, C.O.R.S. Cherbourg, 76008 Rouen Cedex.

M. René Richard et la réunification syndicale

Retraçant la carrière de M. René Richard, ancien dirigeant de Force ouvrière, qui vient de disparaître, le Monde du 16 février 1978 a dit que ce leader « milita longtemps pour la réunification des trois grandes centrales syndicales, F.O., C.F.D.T. et C.G.T. ». Comme nous le fait remarquer M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., cette appellation est abusive.

Certes, M. Richard souhaitait le regroupement des organisations syndicales. Mais celui auquel il avait œuvré, notamment à la fin des années 60 et au début des années 70, était celui qui aurait rassemblé Force ouvrière, la C.F.T.C. d'alors, puis la C.F.D.T. et la FEN.

Pragmatiquement, M. Richard a souvent pratiqué l'unité d'action entre la Fédération des ingénieurs et cadres F.O., dont il était le président, avec les fédérations homologues C.F.D.T. et C.G.T. et avec la C.G.C. Il conserva toujours une certaine liberté d'action, et le porte-parole unique de délégations constituées par les trois organisations.

Cependant, dans son désir de simplification de l'échiquier syndical, M. René Richard restait fort éloigné de la C.G.T. et de l'influence communiste qu'il lui reprochait d'accepter. Au lendemain de la guerre, M. Richard avait pris une part importante dans les efforts de développement de la productivité et l'envoi de missions en ce sens aux États-Unis, ce qui indique assez son éloignement fondamental des positions cégétistes. Ses conceptions de la construction européenne s'écartaient tout autant des positions du P.C. et de la C.G.T.

imposable

l'impôt

POY

SPECIAL LOANMENT

La Banque Populaire ouvre les portes du crédit.

Débloccage des crédits immobiliers? La Banque Populaire ne perd pas de temps!

Elle vous propose immédiatement ses nouveaux prêts conventionnés.

Devenez enfin propriétaire.

Banque Populaire

سوق الأوراق المالية

FINANCIÈRE

MARCHÉ DES CHANGES

Rechute du dollar

En dépit de la hausse des cours du pétrole et du linéol, le marché des changes a été marqué par une nette rechute du dollar...

Les comptes du Crédit du Nord pour 1977 font apparaître un bénéfice net de 11,8 millions de francs...

Après de cent quarante mille actions du fonds de placement hollandais BORENTO ont été échangées dans la semaine...

Deux émissions nouvelles débuteront lundi prochain : le Crédit Lyonnais lancera un emprunt de 500 millions de francs...

La bénéfice consolidé des Grands Travaux de Marseille pour 1977 s'établira au voisinage de 70 millions de francs...

Les résultats de l'exercice 1977 du groupe France (étranger) s'élevaient à 390 millions de francs...

Après de cent quarante mille actions du fonds de placement hollandais BORENTO ont été échangées dans la semaine...

Deux émissions nouvelles débuteront lundi prochain : le Crédit Lyonnais lancera un emprunt de 500 millions de francs...

La bénéfice consolidé des Grands Travaux de Marseille pour 1977 s'établira au voisinage de 70 millions de francs...

Les résultats de l'exercice 1977 du groupe France (étranger) s'élevaient à 390 millions de francs...

Après de cent quarante mille actions du fonds de placement hollandais BORENTO ont été échangées dans la semaine...

Valeurs à revenu fixe ou indexées

En dépit de la hausse des cours du pétrole et du linéol, le marché des changes a été marqué par une nette rechute du dollar...

Table with columns: 1/2 % 1973, 17 fév. Diff., 10 % 1976, 10 % 1977, etc.

Bâtiment et travaux publics

Le bénéfice consolidé des Grands Travaux de Marseille pour 1977 s'établira au voisinage de 70 millions de francs...

Table with columns: 17 fév. Diff., Agence-Willot, Agache-Willot, etc.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Table with columns: 17 fév. Diff., C.C.F., C.C.P., etc.

Rhône-Poulenc : retour à l'équilibre

L'année 1977 n'aura pas été un bon cru pour les chimistes européens. Malgré leur dynamisme, les géants allemands ont tout juste réussi à maintenir leurs chiffres d'affaires aux niveaux de 1976...

BANQUE permettra de porter le dividende de 17 à 20 francs environ.

Les comptes de la Compagnie Bancaire laissent apparaître, pour l'exercice écoulé, un bénéfice net de 65,8 millions de francs...

Matériel électrique, services publics

Les sociétés du groupe C.G.E. contrôlées à 50 % ou davantage ont réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 18 300 millions de francs...

Table with columns: 17 fév. Diff., Alsthom-Alstom, C.G.E., etc.

en 1977 à 18 609 millions hors taxes. A structures comparables, ce montant fait ressortir une hausse de 10,7 %.

En ce qui concerne Thomson-C.S.F. le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 6 007 millions de francs...

Filatures, textiles, magasins

Table with columns: 17 fév. Diff., Delfino-Hleg, Semmer-Alibert, etc.

Belgique - moyennant le versement de 400 millions de francs belges, l'Etat belge a racheté cent quarante mille actions Agache-Willot.

Les magasins exploités directement par la société Aux Printemps ont enregistré en 1977 un chiffre d'affaires hors taxes de 1 024 millions de francs...

Grâce à ces efforts, la marge d'exploitation est passée de 2,5 à 2,8 milliards de francs...

Les comptes du Perodou pour 1977 ne sont pas encore arrêtés mais il apparaît déjà que le bénéfice net pour 1977 sera inférieur à 2 960 millions de francs...

Comme prévu, l'amélioration des résultats de Jaeger pour 1977 permettra à la société de reprendre la distribution du dividende suspendue depuis 1973...

Les dirigeants du groupe Général de l'Industrie ont annoncé une nouvelle amélioration des résultats pour 1978.

Bourse de Paris Flambée spéculative

« GORGES MARCHAIS soit loué ! Une statue devrait lui être élevée au centre de la corbeille. Le secrétaire général du P.C.F. est bien notre allié objectif le plus sûr... »

Les premières séances n'auraient pourtant rien de bon. Certes, lundi, le marché garda la tête froide et n'eut pas la réaction tant redoutée après la publication dans « le Point » d'un nouveau sondage défavorable à la majorité en place...

De fait, encore perdante d'environ 2 % en début de semaine, la liquidation qui se déroulera lundi se retrouvait gagnante de près de 4 % à la veille du week-end.

Le mouvement de reprise a-t-il quelque chance de se poursuivre ? Une chose est sûre : sa nature est incontestablement et quasi intégralement « politique ».

Alimentation Les dirigeants de Cedis prévoient pour 1978, un accroissement de près de 13 % du montant des ventes : celui-ci devrait se situer à 2 960 millions de francs...

Métallurgie, constructions, mécaniques Comme prévu, l'amélioration des résultats de Jaeger pour 1977 permettra à la société de reprendre la distribution du dividende suspendue depuis 1973...

Produits chimiques Les dirigeants de Pierrelette-Auby annoncent à 20,5 millions de francs le bénéfice net pour 1977...

Table with columns: 17 fév. Diff., Chiers-Châtillon, Cresson-Leiro, etc.

FRANCFORT Baisse Cours 17 fév. A.B.G., B.A.S., etc.

Table with columns: 13-2, 14-2, 15-2, 16-3, 17-3

Table with columns: 13-2, 14-2, 15-2, 16-3, 17-3

Table with columns: 13-2, 14-2, 15-2, 16-3, 17-3

Table with columns: 13-2, 14-2, 15-2, 16-3, 17-3

Table with columns: 13-2, 14-2, 15-2, 16-3, 17-3

Pétroles

Enregistré une augmentation de 21 % de son chiffre d'affaires et de 9 % de son bénéfice avant impôts.

Table with columns: 17 fév. Diff., Agip, Elf, etc.

Mines, caoutchouc, outre-mer Le chiffre d'affaires et les revenus assimilés d'Imetal pour 1977 s'élevaient à 77,2 millions de francs...

Table with columns: 17 fév. Diff., Imetal, Peñarroya, etc.

Valeurs diverses Les résultats consolidés du groupe Rosignol pour l'exercice 1977-1978 devraient être supérieurs de 15 % aux précédents.

Bourses étrangères

NEW-YORK Nouvelle semaine noire Wall Street a connu une nouvelle « semaine noire », l'indice Dow Jones perdant encore 25 points à 752,60...

LONDRES Vif repli En dépit du ralentissement spectaculaire du rythme de l'inflation, annoncé en fin de semaine, un vif repli a affecté les valeurs britanniques...

Table with columns: Cours 17 fév., Dow Jones, etc.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

Table with columns: 10 fév. 17 fév., Indice général, etc.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table with columns: 17 2, 17 2, etc.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

Table with columns: 4 1/2 % 1973, etc.

Mines d'or, diamants

Afin de renforcer et étendre son monopole mondial sur le marché du diamant, la De Beers vient de racheter la firme belge Forsterberg, spécialisée dans le traitement des pierres...

En 1978, De Beers avait déjà créé Selcor, une entreprise de tirage, Diamant, un bureau de vente de diamants bruts et Diabro, un bureau de vente de diamants taillés...

Volcanoberry Consolidated annonce pour le premier semestre achevé le 31 décembre dernier, un bénéfice après impôts de 16,2 millions de francs...

Table with columns: 17 fév. Diff., Anglo-American, etc.

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Anglo-American... Anglo-American... Anglo-American...

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDEES
— CONSTITUTION : « Synthèse ou parenthesis ? », par Georges Vedel ; « Deux précisions », par Maurice Duverger.
3. ETRANGER
— Débats politiques et construction économique en Chine.
4. DIPLOMATIE
5. AFRIQUE
6. EUROPE
7. POLITIQUE
— LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :
— Le vote des Français de l'étranger.
— M. Ségy critique le programme chiffré du parti socialiste.
— DOSSIER : les partis et l'éducation.
— Les partis face aux écologistes.

LE MONDE AUJOURD'HUI
Pages 9 à 15

- Au fil de la semaine : La presse des femmes, par Pierre Vianon-Fort.
- Lettre du Port-Louis, par Philippe Desrains.
- A Saint-Denis, la librairie des proles, par Anne Gallois.
- RADIO-TELEVISION : Savoir pour décider, apprendre pour comprendre, par Claude Sarraute ; L'art et l'argent, par Xavier Delcourt.

- 16-17. CULTURE
18. SOCIÉTÉ
- 19-22. FISCALITÉ
— Comment rédiger votre déclaration de revenus.
- 23-24. ÉCONOMIE - RÉGIONS
- 24-25. LA SEMAINE FINANCIÈRE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (11 à 14)
Carnet (9) ; Informations pratiques (10) ; Journal officiel (11) ; Météorologie (12) ; Mots croisés (13).

En janvier LE DÉFICIT COMMERCIAL DE LA FRANCE A ÉTÉ DE 1,8 MILLIARD DE FRANCS

La balance commerciale de la France pour le mois de janvier a été déficitaire de 1,8 milliard de francs. Les exportations ont atteint 23 832 millions et les importations 25 597 millions de francs. Après correction des variations saisonnières, le déficit s'est élevé à 1,5 milliard de francs, correspondant à un taux de couverture des achats par les ventes de 93,5 % (les exportations s'élevaient à 23 775 millions de francs et les importations à 25 577 millions de francs).

Ce mauvais résultat doit être interprété avec prudence. Il survient, en effet, après un fort accident en décembre (+ 1,6 milliard de francs). Sur les trois derniers mois, la tendance du déficit moyen mensuel est de 450 millions de francs. Le déficit important du mois de janvier tient essentiellement, selon le ministère du Commerce extérieur, à l'évolution des échanges agro-alimentaires (- 1,350 milliard de francs). « Ce secteur aberrant », dit-il, n'a pas même été atteint lors de la sécheresse — serait lié au mécanisme des montants compensatoires et à la dévaluation du franc vert.

FLAMBÉE DES PRIX DES LÉGUMES ET DES VOLAILLES A RUNGIS

Depuis le début de février, les prix de la plupart des légumes et des volailles ont fortement augmenté sur le marché de gros de Rungis. En deux semaines, le prix des choux de Bruxelles a plus que doublé (+ 129 %), le prix des poireaux a progressé de 74,5 %, ceux des carottes, des navets, des choux, de 58 %, celui du céleri en branche de 46 %. Seuls les pommes de terre (stabiles) et, à un moindre titre, les choux-fleurs (21 %) ont été épargnés par la flambée des cours.

Ces hausses sensibles, selon un communiqué du ministère des finances, s'expliquent par les mauvaises conditions climatiques et « étaient prévisibles ».

Le gel, le froid et la neige expliquent, par ailleurs, l'augmentation des prix des volailles.

A B C D E F G

Après la rupture d'une canalisation de gaz Une série d'explosions provoquent la mort de cinq personnes dans plusieurs immeubles du 16^e arrondissement

Une information contre X pour homicide et blessures involontaires a été ouverte par le parquet de Paris et confiée à M. Alain Verrier, juge d'instruction, après qu'une série d'explosions — avenue du Colonel-Bonnet, rue Raynouard, avenue de Lamballe, rue Singer — eut ravagé, dans l'après-midi du vendredi 17 février, plusieurs immeubles du quartier de Passy, dans le 16^e arrondissement de Paris, et dont le bilan provisoire s'élevait, ce samedi matin, selon les préfectures de police, à cinq personnes et soixante blessés, dont treize sont dans un état grave.

Plusieurs centaines d'habitants ont dû être évacués, une partie d'entre eux trouvant refuge chez des amis ou parents, tandis que cent trente autres étaient provisoirement relogés par les services municipaux.

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a interrompu une tournée électorale en Franche-Comté pour regagner la capitale et il s'est rendu sur les lieux de la catastrophe au cours de la nuit.

Selon le général Gère, commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les explosions sont dues au gaz. Une « conduite maîtresse », a, en effet, été rompue, occasionnant l'échappement d'une nappe de gaz qui s'est propagée dans les points bas du quartier — caves et égouts — provoquant des explosions plus ou moins fortes. Toutefois, il reste à déterminer la cause véritable de l'explosion initiale qui a soufflé un immeuble de l'avenue du Colonel-Bonnet.

Une fourchette de 5 à 15 %

L'un des responsables de Gaz de France a indiqué qu'il n'était pas certain que cette première explosion soit due à une fuite de gaz. Quant à la rupture de la conduite, on estime pour l'instant qu'elle a pu être la conséquence d'un mouvement de terrain, natu-

rel ou provoqué par des travaux. Le seizième arrondissement a été l'un des premiers quartiers de Paris, en 1974, à être converti au gaz naturel. Il reçoit donc aujourd'hui, comme la quasi-totalité de la région parisienne, un mélange composé de gaz des Pays-Bas (dont Groningue), de mer du Nord (Ekofisk) et d'Algérie.

Ce gaz naturel inodore est rendu odorant, pour des raisons de sécurité, par un produit pétrolier nommé « odorant ». Il est explosif lorsqu'il est mélangé dans une fourchette de 5 à 12 %, avec l'air d'une proportion explosive, il est inflammable.

Gaz de France, qui a chargé un contrôleur général, l'État, d'une enquête, ignore l'origine de l'accident. Les canalisations en acier, qui datent de 1955, ne sont pas en cause, « si elles n'ont pas été choquées par des travaux », a-t-il précisé.

L'intervention complète de la circulation de gaz dans le seizième arrondissement n'a été achevée que vers 20 heures. Interrompre l'écoulement du gaz dans un quartier à canalisations multiples (ce que G.D.F. appelle un « réseau maillé ») est une opération lourde. Entre les fermetures

L'identité des victimes

Les cinq personnes tuées — trois femmes et deux hommes — ont été identifiées. Il s'agit de M. Hervé Gachy, trente-neuf ans, demeurant 1, avenue du Colonel-Bonnet, Belkacem Agui, quarante et un ans, peintre en bâtiment, demeurant 17, rue Henri-Bardou, 4, rue de Valenciennes (Val-de-Marne), de Mme Martine Peilsse, quarante-huit ans, 20, avenue de Lamballe, Annie Marechetti, quarante-neuf ans, demeurant 7, avenue Vial, et de M. Jean-Louis Cresson, à Issy-les-Moulineaux et, enfin, de Mme Marie-Rose Monnier, soixante ans, demeurant 7, avenue du Général-Mangin.

Le Parti Socialiste et le Sport

Priorité à un mouvement populaire et indépendant

Après M. Georges Marchais (P.C.), Jean-Pierre Solsson (P.R.) et Jacques Chirac (R.P.R.), M. François Mitterrand a présenté, vendredi 17 février, la politique du parti socialiste pour tout ce qui concerne le sport. Il ressort des propos de M. Mitterrand que le P.S. a l'intention de privilégier le mouvement associatif et de faire du club la pièce maîtresse de l'organisation sportive extra-scolaire. Ce choix indique aussi que pour le P.S., le sport doit être indépendant de l'État et des milieux financiers.

A cause des réglementations à La Guardia

L'achat d'airbus POUR EASTERN AIRLINES POURRAIT ÊTRE COMPLEXE

New-York (A.P.). — L'accès de l'aéroport de La Guardia pourrait être interdit aux Airbus, dont la compagnie américaine Eastern Airlines envisage de s'équiper pour desservir ses lignes intérieures. Selon le New York Times, le modèle A 300 B choisi par la compagnie dépasse en effet les normes de poids fixées pour les avions de l'aéroport de La Guardia, le plus central de New-York. De par la conception de son train d'atterrissage, les roues de l'appareil exerceraient une pression supérieure au maximum toléré par les « taxiways » construits par des pilotes dans la baie de Flushing.

En Égypte

M. Seragedine est élu président du nouveau Wafd

Le Caire. — L'Assemblée constitutive du parti Wafd, récemment autorisée de nouveau (Le Monde du 25 janvier et du 7 février), s'est réunie au Caire le vendredi 17 février. Ses deux cent vingt-neuf membres ont élu à l'unanimité M. Seragedine, président du parti. Ministre de l'Intérieur et principal dirigeant Wafd avant la révolution de 1952, M. Seragedine est âgé aujourd'hui de 72 ans. Il sera assisté par trois vice-présidents, M.M. Abdel Fattah Hassan, député du delta du Nil, Helmi Mourad, député d'Héliopolis, et Wahid Rafaat, juriste.

LE PRÉSIDENT CARTER ESTIME QUE L'ÉGYPTE EST MENACÉE PAR LA LIBYE ET L'ÉTHIOPIE

Le président Carter a ostensiblement exprimé sa préoccupation de voir ces deux pays perfectionnés à l'Égypte et à l'Arabie Saoudite, à chaque étape d'une brève tournée qu'il a entreprise dans les États de la Nouvelle-Angleterre. « Nous ne pouvons pas abandonner nos amis au Proche-Orient, sinon l'Égypte sera bientôt envahie à partir de la Libye ou peut-être même de l'Éthiopie », a-t-il déclaré à Bangor (Maine) le président américain pour justifier sa décision de fournir cinquante F-15 à ce gouvernement du président Sadate. « Personne ne peut savoir que ces F-15 pourraient relever le défi des F-16, dont Israël possède déjà vingt-cinq exemplaires (auxquels devraient s'ajouter quinze autres si le projet est approuvé par le Congrès), a-t-il poursuivi pour expliquer qu'il considère que l'Égypte ne pourra pas attendre que l'État hébreu avec ses avions. M. Carter a aussi insisté sur le fait que les États-Unis continuent manifestement à remplir leur engagement de préserver la sécurité et la puissance d'Israël ».

A Moscou, le « Pravda » a critiqué la décision du président Carter, affirmant qu'elle constituait « une mine placée sur la voie de la paix au Proche-Orient ». « Les États-Unis, poursuit-il, se font un honneur de l'huile sur le feu en renforçant le potentiel militaire d'Israël, tout en poursuivant la politique qui consiste à diviser les États arabes en associant plus étroitement les régimes de droite à Washington. » (A.F.P., A.P.)

La Conférence de Sydney

Douze pays du Commonwealth ont critiqué la politique commerciale des Neuf

Sydney. — La conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth d'Asie et du Pacifique. Quatre groupes régionaux ont été mis en place, pour discuter des questions de commerce, d'énergie, de terrorisme et de trafic de drogue. L'Australie va présider le groupe chargé du commerce, ce qui lui permettra de faire prévaloir sa politique fortement hostile au Marché commun ; Canberra a même menacé les Neuf de représailles économiques.

Au Transkei

Johannesburg. — Le Transkei, premier Bantoustan à avoir acquis son indépendance en 1976, se lance dans la construction d'un port important pour son fonctionnement. Bien qu'il bénéficie de la sympathie de certaines personnalités proches du parti et bien qu'il ait reconnu la légitimité du régime républicain né du coup d'État de 1962, le Wafd se veut un parti d'opposition dans tout le sens du terme. Il a cependant déjà fait savoir par sa bouche le chef de son groupe parlementaire (vingt-huit députés), M. Helmi Mourad, qu'il soutient les efforts de paix du président Sadate. De même, après leur élection, les responsables du Wafd ont adressé au rals un télégramme dans lequel ils le remercient et d'ouvrir les yeux à une démocratie qui s'ouvre véritablement. Toutefois, dans la même dépêche, le Wafd demande au chef de l'État « de donner plus de liberté à la presse ».

Au Tchad

LE FROLINAT ANNONCE L'OCCUPATION DE FAYA-LARGEAU

La ville de Faya-Largeau, à 600 kilomètres de N'Djamena, est passée vendredi 17 février sous le contrôle des combattants du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), annonce un communiqué de presse de ce mouvement transmis samedi à Paris. L'occupation de cette ville marque le quatorzième anniversaire de la mort du premier secrétaire général du FROLINAT, en 1964, dans le centre du Tchad, ajoute le FROLINAT. L'offensive qui vient de permettre l'occupation des oasis de Faya, tombée mardi, et de Faya-Largeau, avait été baptisée du nom du disparu.

Argentine : oui, mais...

Le premier secrétaire du parti socialiste a souhaité que les sportifs français obtiennent les meilleurs résultats possible dans les grandes compétitions, et notamment aux Jeux olympiques de Moscou, et a déclaré, à ce propos, que les échecs nationaux dans presque toutes les disciplines sont dus plus au désintérêt des sportifs que à un manque de capacités. Le parti socialiste veut prouver que depuis vingt ans, chaque ministre ou secrétaire d'État a eu son plan de redressement ou de réforme et qu'aucun n'a été mené à bien. « C'est la politique du bouillonnement au lit », a dit M. Mitterrand.

Un accord cessez-le-feu a été intervenu au Tchad

Un accord cessez-le-feu a été intervenu au Tchad. Les circonstances sont les suivantes : l'armée britannique a pu conserver à tout prix les représentants de l'Ulster à l'Assemblée. Tant il est vrai que les membres du parti socialiste pourraient contrôler le parti.

Un accord cessez-le-feu a été intervenu au Tchad

Relance la violence en Ulster

Le premier secrétaire du parti socialiste a souhaité que les sportifs français obtiennent les meilleurs résultats possible dans les grandes compétitions, et notamment aux Jeux olympiques de Moscou, et a déclaré, à ce propos, que les échecs nationaux dans presque toutes les disciplines sont dus plus au désintérêt des sportifs que à un manque de capacités.

Le président Carter a ostensiblement exprimé sa préoccupation de voir ces deux pays perfectionnés à l'Égypte et à l'Arabie Saoudite, à chaque étape d'une brève tournée qu'il a entreprise dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

Sydney. — La conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth d'Asie et du Pacifique. Quatre groupes régionaux ont été mis en place, pour discuter des questions de commerce, d'énergie, de terrorisme et de trafic de drogue.

Johannesburg. — Le Transkei, premier Bantoustan à avoir acquis son indépendance en 1976, se lance dans la construction d'un port important pour son fonctionnement.

Le président Carter a ostensiblement exprimé sa préoccupation de voir ces deux pays perfectionnés à l'Égypte et à l'Arabie Saoudite, à chaque étape d'une brève tournée qu'il a entreprise dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

La ville de Faya-Largeau, à 600 kilomètres de N'Djamena, est passée vendredi 17 février sous le contrôle des combattants du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), annonce un communiqué de presse de ce mouvement transmis samedi à Paris.